

Lorient Agglomération

# Plan Local Santé Environnement

*Agir pour notre santé et celle des écosystèmes*

Janvier 2024 – Décembre 2028



## Edito

L'environnement et la santé sont deux facteurs fondamentaux qui interagissent sur la vie humaine. En effet, la qualité de l'air, de l'eau, des aliments consommés, les changements climatiques et le déclin de biodiversité sont autant de facteurs qui ont un impact direct sur la santé.



Les facteurs environnementaux seraient ainsi responsables, selon l'Organisation Mondiale de la Santé, de 23 % des décès et 25 % des pathologies chroniques dans le monde. Cependant, les enjeux ne relèvent pas uniquement du développement de pathologies ; ils sont liés, plus globalement, au souhait de vivre dans un environnement favorable à la santé et qui participe à l'épanouissement<sup>1</sup> des individus. Cette question fait écho à celle des inégalités des citoyens devant leur environnement, à celle de la santé de l'environnement et des animaux<sup>2</sup> ainsi qu'à celle du changement climatique.

L'environnement constitue une préoccupation de santé publique à laquelle les bretons sont particulièrement sensibles : 8 bretons sur 10 se disent sensibles à l'environnement et 4 bretons sur 10 craignent d'être affectés au cours de leur vie par un problème de santé lié à l'environnement personnel ou professionnel<sup>3</sup>. Dans ce contexte, Lorient Agglomération a souhaité élaborer un Plan Local Santé Environnement 2024-2028 (PLSE), démarche au cœur du projet de territoire. Ce plan, qui s'inscrit dans un cadre national et régional<sup>4</sup>, fait suite à un Diagnostic Local Santé Environnement. Fruit d'une co-construction avec une variété d'acteurs, le PLSE est aussi le volet « Climat – Santé » du Contrat Local de Santé, une démarche inédite en cours d'élaboration sur le territoire. Du fait de son échelon local et de sa transversalité, il permettra la mise en place d'actions de prévention et de promotion de la santé, au plus près des besoins des habitants et ce, sur de multiples thématiques. Pour ce faire, il est important que la dynamique collective engagée se maintienne, en mettant en avant l'expertise de chaque participant. Il est également essentiel de remercier tous les acteurs pour leur implication, tant lors de l'élaboration du plan que pour sa future mise en œuvre.

Le Président,  
**Fabrice LOHER**

La Vice-Présidente en charge de  
l'environnement, gestion des risques,  
des espaces naturels et GEMAPI,  
**Armelle NICOLAS**

---

<sup>1</sup> L'OMS définit la santé comme un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité

<sup>2</sup> « Une seule santé »

<sup>3</sup> Baromètre santé environnement en Bretagne – 2020 ARS

<sup>4</sup> Plan National Santé Environnement – Plan Régional Santé Environnement

# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>4</b>
Préambule .....	4
Contexte national et régional .....	5
Contexte local .....	7
Le Plan Local Santé Environnement .....	8
<b>Défi 1 : Co-construire un savoir partagé pour informer, former, sensibiliser et impliquer sur l'état de l'environnement et ses impacts sur notre santé et celle des écosystèmes</b> .....	<b>11</b>
Chantier 1 : Développer l'observation en santé environnement et communiquer sur les données produites .....	12
Action 1 : Connaissance sur les expositions et les effets de l'environnement sur la santé.....	13
Action 2 : Stratégie de communication sur le volet santé environnement .....	15
Chantier 2 : Informer, former, sensibiliser, impliquer les acteurs du territoire .....	17
Action 3 : Acculturation et formation des professionnels.....	18
Action 4 : Soutien à l'implication et à la participation citoyenne.....	20
Action 5 : Acculturation et formation des élus et agents du territoire .....	22
Action 6 : Gouvernance du plan local santé environnement .....	24
<b>Défi 2 : Prévenir, réduire l'exposition des populations et des écosystèmes aux risques et nuisances naturels et technologiques</b> .....	<b>27</b>
Chantier 3 : Poursuivre la veille, la prévention et la réduction des risques et nuisances naturels et technologiques .....	28
Action 7 : Caractérisation des risques et nuisances naturels .....	29
Action 8 : Caractérisation des risques et nuisances technologiques.....	31
Action 9 : Mise en place d'un plan intercommunal de sauvegarde à l'échelle de Lorient Agglomération .....	33
Chantier 4 : Développer la culture du risque .....	35
Action 10 : Acculturation aux risques naturels liés au changement climatique.....	36
Action 11 : Acculturation aux risques technologiques .....	38
<b>Défi 3 : Co-agir pour améliorer et préserver le cadre de vie et les écosystèmes (habiter, se déplacer)</b> 40	
Chantier 5 : Renforcer la politique de transports et déplacements favorables à la santé .....	41
Action 12 : Promotion des déplacements favorables à la santé .....	42
Action 13 : Valorisation des dispositifs favorisant l'intermodalité .....	45
Action 14 : Veille sur les actions de réduction des nuisances sonores dues aux transports.....	47
Chantier 6 : Renforcer la politique de l'habitat favorable à la santé .....	49
Action 15 : Promotion d'une construction / rénovation de l'habitat respectueuse de la santé... ..	50
Action 16 : Amélioration du repérage et de la prise en charge des situations d'habitat indigne et de précarité énergétique .....	52
Action 17 : Sensibilisation à la prévention des expositions aux polluants à l'intérieur des bâtiments.....	54

Chantier 7 : Renforcer la prise en compte de la santé humaine et des écosystèmes dans les opérations d'aménagement et d'urbanisme .....	56
Action 18 : Développement d'une démarche d'urbanisme favorable à la santé (UFS).....	57
Action 19 : Promotion du rôle positif de la nature et de la biodiversité sur la santé.....	59
<b>Défi 4 : Surveiller, prévenir, réduire les expositions portant atteinte aux besoins des habitants et des écosystèmes (boire, manger, respirer).....</b>	<b>62</b>
Chantier 8 : Renforcer la politique de l'eau et la préservation des milieux aquatiques .....	63
Action 20 : Préservation et amélioration qualitative et quantitative des eaux.....	64
Action 21 : Signature de la charte Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens .....	67
Chantier 9 : Promouvoir une alimentation saine, de qualité, de proximité et de saison.....	69
Action 22 : Promotion des modes de production agricoles et de distribution durables .....	70
Action 23 : Promotion des actions d'éducation au « bien manger » et réduction de la précarité alimentaire.....	72
Chantier 10 : Améliorer la qualité de l'air extérieur (QAE) .....	74
Action 24 : Mise en œuvre d'études, d'expérimentations et d'évaluations sur la QAE.....	75
Action 25 : Mise en place d'un réseau de surveillance sur les pollens .....	78
<b>Liste des abréviations .....</b>	<b>80</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>83</b>

## Introduction

### Préambule

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la **santé** comme « *un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmiété.* »<sup>5</sup> L'état de santé d'un individu ne dépend ainsi pas seulement de la qualité du système de soins mais également de nombreux facteurs en interaction complexe tout au long de sa vie : les **déterminants de la santé**. Ils sont d'ordres intrinsèques ou comportementaux, mais également sociaux, économiques et environnementaux. Ils sont relatifs au niveau de vie, à l'emploi, au logement, à l'accès aux biens et aux services, aux relations sociales ou encore à l'environnement, autant de variables susceptibles d'impacter la santé d'un individu de façon positive ou négative.

### Les déterminants de la santé



Source : Ensemble, promouvoir la santé en Pays de la Loire, ARS Pays de la Loire, 2019

La qualité de l'environnement est un des principaux déterminants de la santé<sup>6</sup>, en effet l'OMS estime que 23 % des décès et 25 % des pathologies chroniques dans le monde peuvent être attribués à des facteurs environnementaux.<sup>7</sup> La notion de **santé environnement** entend d'agir sur ces chiffres. Elle comprend « *les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures. Aussi, agir sur les facteurs environnementaux permet de prévenir, préserver et améliorer l'état de santé de la population en améliorant la qualité des eaux, de l'air, des sols, en se protégeant du bruit, tant à l'extérieur que dans les espaces clos que sont les bâtiments, en améliorant la qualité de l'air intérieur et en luttant contre l'insalubrité, les expositions au plomb ou aux fibres d'amiante.* »<sup>8</sup> Notion pluridisciplinaire, la santé environnement désigne ainsi le champ qui s'intéresse à la relation continue, évolutive et réciproque entre les êtres humains et leur environnement et, spécifiquement, aux effets de cette relation sur la santé.

<sup>5</sup> <https://www.who.int/fr/about/governance/constitution>

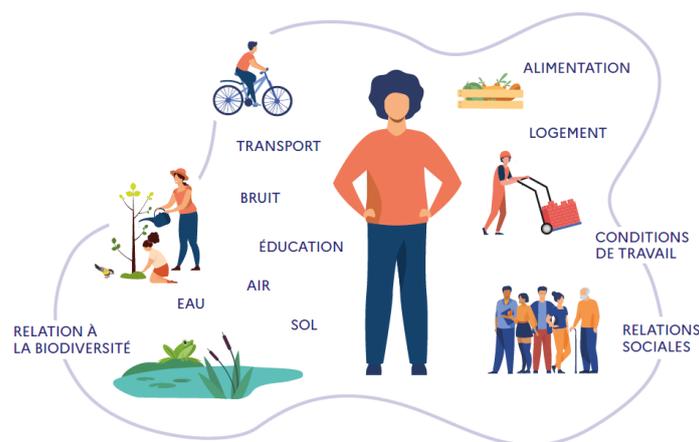
<sup>6</sup> INERIS - <https://www.ineris.fr/fr/risques/dossiers-thematiques/tous-dossiers-thematiques/inegalites-environnementales>

<sup>7</sup> PNSE 4 – Un environnement, une santé

<sup>8</sup> OMS

## Les principaux déterminants environnementaux de la santé humaine

Source : AGIR POUR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA SANTÉ – CEREMA



La santé environnement s'inscrit dans le concept d'**exposome** qui peut être défini comme la totalité des expositions environnementales auxquelles un individu est soumis de sa conception à la fin de sa vie<sup>9</sup>.

### Contexte national et régional

La prise en compte de l'impact de l'environnement sur la santé s'est reflétée, depuis 20 ans, par la mise en place de politiques publiques encadrées par des plans nationaux et régionaux. En effet, dès 2004, la France s'est dotée d'un **Plan National Santé Environnement (PNSE)**, véritable outil de prévention des risques sanitaires liés à l'environnement.

Lancé en mai 2021, le 4<sup>ème</sup> **PNSE** (2021-2024) « Un environnement, une santé », copiloté par le ministère chargé de la santé et de la prévention et celui chargé de la transition écologique, se décline en 20 actions s'inscrivant dans la démarche « **une seule santé** ». Ce concept vise, par des collaborations multidisciplinaires entre tous les acteurs, à promouvoir une approche systémique et interdépendante des enjeux sanitaires. Il repose sur un principe selon la santé des humains, des animaux domestiques et sauvages, des plantes et de l'environnement en général (y compris des écosystèmes) est étroitement liée et interdépendante<sup>10</sup> : la protection de la santé humaine dépend de celle des animaux et de leurs interactions avec l'environnement : « la santé est bien plus que l'absence de maladie, elle repose sur l'équilibre du vivant »<sup>11</sup>. L'émergence de zoonoses<sup>12</sup>, telles que la covid-19, suite à l'empiètement de l'homme sur la biodiversité, ou les récents épisodes de chaleur liés au changement climatique en sont une illustration.

Les orientations du PNSE sont déclinées à l'échelle territoriale à travers des **plans régionaux santé environnement** (PRSE). Ces derniers déploient des actions concrètes en cohérence avec les spécificités régionales. En Bretagne, le 4<sup>ème</sup> PRSE (2023/2027) constitue le cadre de référence de l'action en santé environnement. Co-piloté par la Préfecture de région, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Conseil régional, il se compose de 3 axes :

<sup>9</sup> Revue Cancer Epidemiology, Biomarkers & Prevention - Christopher Wild

<sup>10</sup> OMS - <https://www.who.int/fr/news/item/01-12-2021-tripartite-and-uneep-support-ohlep-s-definition-of-one-health>

<sup>11</sup> Planet A – L'agriculture au cœur de la santé unique – un lien régénéré entre la nature et le vivant- sous la direction de Jean-Pierre Rennaud – p.78

<sup>12</sup> Les zoonoses sont des maladies dont le pathogène, bactérie, virus ou parasite, peut être transmis de l'animal aux humains et inversement. – ANSES - <https://www.anses.fr/fr/content/les-zoonoses-quand-les-animaux-contaminent-les-humains>

1. Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche « One Health » (« Une seule santé »).
2. Développer la prise en compte de la santé-environnement dans les évolutions des territoires bretons.
3. Favoriser des pratiques professionnelles et des modes de vie favorables à la santé.

Ces derniers sont déclinés en 12 priorités et 24 objectifs.

Dans ce plan et de manière transversale, 3 grands principes sont portés : l'approche « une seule santé », ambition clef du PRSE 4, et deux facteurs majeurs influençant les déterminants de la santé : le changement climatique et les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé.

Les **changements climatiques** peuvent être définis comme « *les changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables* »<sup>13</sup>. Ils ont des effets directs sur la santé tels que l'aggravation des vagues de chaleur<sup>14</sup>, source de décès supplémentaires<sup>15</sup>, mais également des effets indirects notamment sur l'agriculture, la biodiversité, la ressource en eau, les risques naturels, la qualité de l'air, l'élévation du niveau de la mer, ...<sup>16</sup> Dès lors les questions de résilience et de sobriété se posent. Le CEREMA définit la **résilience** comme la capacité à transformer les changements et notamment les changements climatiques, en opportunités sociales et économiques sur le long terme. Selon l'ADEME, dans un contexte où les ressources naturelles sont limitées, la **sobriété** consiste à questionner sur les besoins et à les satisfaire en limitant leurs impacts sur l'environnement.

Les **inégalités de santé**, quant à elles, sont des « *différences systématiques, évitables et importantes dans le domaine de la santé* »<sup>17</sup> observées entre des individus ou groupes d'individus. En effet, l'état de santé de la population française est marqué par une ambivalence, un bon état de santé moyen mais de fortes inégalités de santé, et ce tout au long de la vie. Les inégalités de santé résultent de multiples facteurs et peuvent se décomposer comme suit :

- Les inégalités sociales de santé,
- Les inégalités territoriales de santé,
- Les inégalités environnementales de santé.

Ces types d'inégalités de santé sont ainsi étroitement liés, les inégalités environnementales et territoriales de santé se nourrissant des inégalités sociales de santé. Pour exemple une étude met en lumière le fait que les individus les plus socialement défavorisés sont davantage exposés à certains polluants atmosphériques et/ou à un nombre de polluants plus importants.<sup>18</sup>

Les inégalités de santé sont fortement imprégnées de la notion de vulnérabilité. Cette dernière renvoie à des situations de risque ou d'incertitude. Contextuelle et réversible, l'exposition à la vulnérabilité est

---

<sup>13</sup> Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

<sup>14</sup> Dans son 5ème rapport publié en 2013, le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat indique que la dernière décennie (2011-2020) a été la plus chaude jamais enregistrée, réchauffement qui va se poursuivre, la température globale de la surface terrestre étant susceptible d'accroître de 1 à 5°C supplémentaires d'ici la fin du XXIème siècle.

<sup>15</sup> INSEE- 13% de décès supplémentaires ont été constatés en France en juillet 2022 par rapport à juillet 2019

<sup>16</sup> DREAL

<sup>17</sup> Santé Publique France - <https://www.santepubliquefrance.fr/les-inegalites-sociales-et-territoriales-de-sante>

<sup>18</sup> O'Neill 2003. Or, les individus les plus socialement défavorisés sont plus sensibles aux effets de la pollution, avec des problèmes de santé plus fréquents, même s'ils ne sont pas plus affectés par la pollution. Ce constat résulterait d'une plus grande vulnérabilité, liée notamment à un état de santé souvent plus dégradé, à des conditions de vie plus difficiles et à un plus faible recours au soin.

commune à toute la population mais touche différemment les individus en fonction de leurs capacités à faire face aux difficultés. Cette capacité à rebondir peut-être impactée par de nombreux facteurs : maladies et comportements défavorables à la santé, périodes sensibles de la vie (petite enfance, grossesse, chômage, migration...), handicap, illettrisme...

Dans ce contexte de promotion<sup>19</sup> et de prévention<sup>20</sup> de la santé, ainsi que dans un objectif de territorialisation des politiques publiques santé environnement, Lorient Agglomération a souhaité élaborer un Plan Local Santé Environnement (PLSE). Cette démarche s'inscrit au cœur du projet de territoire, véritable feuille de route de l'agglomération.

## Contexte local

### 1. Historique

Dès les années 2000, l'agglomération s'investit dans la préservation de l'environnement et de la biodiversité (Charte pour l'environnement et le développement durable, agenda 21...). En 2016, dans le cadre du PRSE 3, Lorient Agglomération a répondu favorablement à la demande de l'ARS pour expérimenter sur son territoire le « guide d'aide à la réalisation d'un **diagnostic local en santé environnement** » produit en 2017 par l'Observatoire Régional de la Santé Bretagne (ORSB). Un état des lieux quantitatif complété d'un volet qualitatif a été produit, servant de base de réflexions et d'orientations aux décideurs locaux pour la définition d'une stratégie santé environnement.

Ce diagnostic a été actualisé et complété en 2021 par l'ORSB sous la forme d'un **tableau de bord santé environnement** (TBSE)<sup>21</sup>. Cette version s'est voulue synthétique et opérationnelle afin que l'ensemble des acteurs puissent se l'approprier et s'en servir. Elle constitue un document ressource d'aide à la décision, au travers de 75 indicateurs, dans le cadre de la réflexion menée sur le développement d'une stratégie d'actions en santé environnement adaptée aux besoins du territoire. Les éléments de synthèse de ce TBSE sont présentés en annexe 1.

### 2. Modalités d'élaboration du PLSE

Dans la continuité de la démarche engagée et dans un objectif de développement d'une stratégie locale en santé environnement, deux instances ont été créées :

- Un comité de pilotage, présidé par la Vice-présidente chargée de l'environnement, de la gestion des risques, des espaces naturels et de la GEMAPI de Lorient Agglomération.
- Un comité de suivi constitué de services de Lorient Agglomération, de partenaires institutionnels, d'acteurs du territoire, d'associations, ...

La démarche a été réalisée en 3 phases de septembre 2021 à octobre 2023 :

La 1<sup>ère</sup> phase de diagnostic s'est appuyée sur les besoins repérés par le TBSE. Au regard de la transversalité de la thématique santé environnement, les plans et programmes<sup>22</sup> en vigueur ou en

---

<sup>19</sup> « La promotion de la santé est le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé, et d'améliorer celle-ci. » - Charte d'OTTAWA

<sup>20</sup> La prévention de la santé « correspond à des mesures permettant non seulement d'empêcher l'apparition de la maladie comme la réduction d'un facteur de risque, mais également d'arrêter sa progression et de réduire ses conséquences une fois la maladie établie » – Banque de données en santé publique

<sup>21</sup> <https://www.lorient-agglo.bzh/actus/toutes-les-actualites/actualite/news/la-sante-des-habitants-au-coeur-de-laction-de-lorient-agglomeration/>

<sup>22</sup> Plan de Déplacements Urbains, Plan Local d'Urbanisme, Schéma de cohérence territoriale, Plan Climat Air Energie Territorial, Charte Agriculture Alimentation, futur Plan Biodiversité, Programme Local de l'Habitat...

cours d'élaboration ont également été analysés afin de repérer les actions déjà menées et en cours d'élaboration pouvant croiser la thématique Santé Environnement.

Les enjeux et priorités du territoire en la matière ont ainsi été définis se déclinant en 5 grands défis :

- *Développer un savoir partagé pour former, sensibiliser et impliquer les acteurs du territoire,*
- *Surveiller, prévenir, réduire l'exposition des populations aux risques et aux nuisances technologiques et industriels,*
- *Co-agir pour améliorer et préserver le cadre de vie (habiter, se déplacer),*
- *Surveiller, prévenir, réduire les expositions portant atteinte aux besoins des habitants (boire, manger, respirer),*
- *Réduire et anticiper les impacts du changement climatique sur la santé.*

Ceux-ci ont été validés en janvier 2022 par un premier comité de suivi puis par le Comité de pilotage de mars 2022.

La 2<sup>ème</sup> phase d'orientation avait pour objectif de décliner les défis retenus en chantiers à mettre en œuvre. Pour ce faire, des groupes de travail avec des acteurs locaux, départementaux et régionaux ont été réunis sur chaque défi (soit 5 groupes organisés) entre mars et avril 2022. Un 6<sup>ème</sup> atelier de synthèse a eu lieu fin mai 2022 afin de compléter les éléments apportés par chacun des groupes et de vérifier la cohérence globale. Les chantiers accompagnés de premières pistes d'actions ont été validés par le comité de pilotage du 23 juin 2022.

La troisième et dernière phase « programme d'actions » a permis de travailler sur les actions concrètes adaptées aux besoins territoriaux. Les 5 groupes de travail ont été de nouveau réunis en octobre et novembre 2022. Au total environ 100 acteurs ont pu participer à l'élaboration du PLSE.

A partir des actions proposées, un travail de synthèse a abouti à la réorganisation du futur plan en 4 défis et 10 chantiers, au regard de la transversalité de la thématique du changement climatique. Cette nouvelle architecture a été présentée et validée en comité de suivi le 26 janvier 2023 puis en comité de pilotage le 2 mai 2023.

Le travail de rédaction de l'ensemble des 25 actions a été réalisé en concertation avec les différents services de Lorient Agglomération concernés par le PLSE. Le 5 juin 2023, un dernier comité de suivi a permis de présenter ces actions aux différents partenaires et de recueillir leurs dernières remarques et attentes vis-à-vis de ce plan multi partenarial.

Le PLSE abouti a été présenté pour validation lors de différentes instances :

- Bureau communautaire du 16 juin 2023,
- Conférence des maires du 7 juillet 2023,
- Conseil communautaire du 17 octobre 2023.

## Le Plan Local Santé Environnement

### 1. Durée et échelle

Le présent plan a été élaboré à l'échelle de Lorient Agglomération et se déploie sur ses 25 communes. Il couvre une durée de 5 ans, de janvier 2024 à décembre 2028. Le Plan Local Santé Environnement constituera le volet environnement du futur Contrat Local de Santé porté par Lorient Agglomération et Blavet Bellevue Océan Communauté et sera actualisé en ce sens.

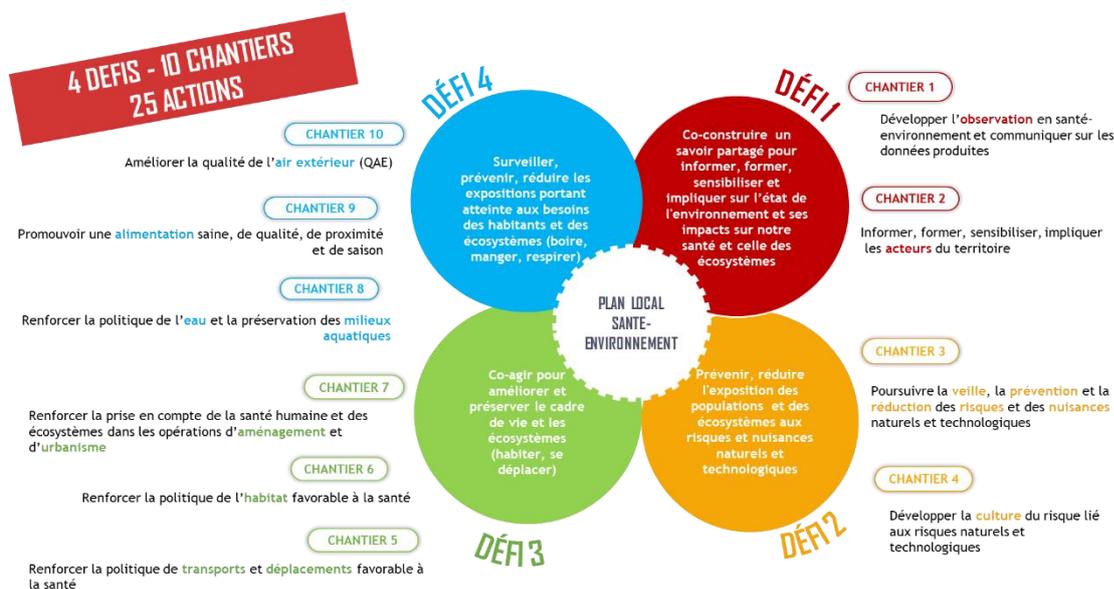
### 2. Gouvernance

La gouvernance du PLSE est déclinée dans une fiche-action spécifique (cf Défi1 / Chantier 2 / action 6). Elle s'articule autour de :

- Un comité de pilotage,
- Un comité de suivi,

- Un groupe d'échanges avec les communes (élus et agents),
- Un groupe projet.

### 3. Défis, Chantiers, Actions



Afin de s'inscrire dans la démarche régionale, les actions portées par le PLSE s'emploient à répondre aux enjeux liés à ces 3 principes transversaux :

- L'approche une seule santé « One Health »,
- La prise en compte du changement climatique,
- La réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé. Le PLSE a ainsi été travaillé dans une approche d'universalisme proportionné : les actions seront mises en place de façon universelle, dans un objectif de « santé pour tous », avec une vigilance particulière aux inégalités de santé et aux personnes vulnérables.

Chaque action est détaillée sous forme d'une fiche-action présentant :

- Ses objectifs,
- Sa description,
- Son public cible et/ou territoire privilégié,
- Son / ses pilote(s) et les directions associées,
- Ses partenaires,
- Sa priorité de réalisation,
- Son articulation avec d'autres plans et programmes,
- Ses ressources nécessaires,
- Ses financements potentiels,
- Ses points de vigilance,
- Ses indicateurs de réalisation.

L'ensemble des fiches actions constitue le programme d'actions du PLSE. Afin de favoriser la mise en œuvre du plan, et pour une question de lisibilité et de faisabilité, les actions sont priorisées en fonction :

- De leur état d'avancement lors de l'élaboration du plan : « Actions déjà engagées », « Actions à engager mais déjà portées par des plans ou des programmes », « Nouvelles actions ». Certaines sous actions, dans leurs modalités de mise en œuvre, peuvent être sur plusieurs niveaux d'avancement.

- De leur poids sur la thématique : Niveau 1 : « Actions qui s'imposent à l'EPCI ou impératives à la mise en œuvre du plan » ; Niveau 2 : « Actions importantes », Niveau 3 : « Actions nécessaires mais non prioritaires ».

Par ailleurs 3 niveaux ont été définis concernant le budget annuel prévu de l'action :

- € : coût inférieur à 5 000€,
- €€ : coût entre 5 000€ et 20 000€,
- €€€ : coût supérieur à 20 000€.

Un tableau synthétique reprenant ces éléments est présent en annexe 2.

## Défi 1 : Co-construire un savoir partagé pour informer, former, sensibiliser et impliquer sur l'état de l'environnement et ses impacts sur notre santé et celle des écosystèmes

L'observation étant une des clefs d'actions essentielles en santé environnement pour comprendre et mieux prendre en compte les besoins spécifiques du territoire, il apparaît essentiel de compléter et l'actualiser les données locales dans un objectif de co-construire un savoir partagé. Dès lors, charge à l'EPCI, de promouvoir la santé environnement auprès des différents acteurs du territoire : citoyen, professionnel, élu... par de l'information, de la sensibilisation, de la formation et de l'implication.

CHANTIERS	ACTIONS
<b>CHANTIER 1 : Développer l'observation en santé environnement et communiquer sur les données produites</b>	<u>Action 1</u> : Connaissance sur les expositions et les effets de l'environnement sur la santé
	<u>Action 2</u> : Stratégie de communication sur le volet santé environnement
<b>CHANTIER 2 : Informer, former, sensibiliser, impliquer les acteurs du territoire</b>	<u>Action 3</u> : Acculturation et formation des professionnels
	<u>Action 4</u> : Soutien à l'implication et à la participation citoyenne
	<u>Action 5</u> : Acculturation et formation des élus et agents du territoire
	<u>Action 6</u> : Gouvernance du plan local santé environnement

## DEFI 1 : CO-CONSTRUIRE UN SAVOIR PARTAGE POUR INFORMER, FORMER, SENSIBILISER ET IMPLIQUER SUR L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT ET SES IMPACTS SUR NOTRE SANTE ET CELLE DES ECOSYSTEMES

### Chantier 1 : Développer l'observation en santé environnement et communiquer sur les données produites

#### Contexte et enjeux :

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, la dégradation de l'environnement serait responsable de 14% des pathologies dans les pays développés. Afin de prévenir et de promouvoir la santé de la population sur le territoire, il est essentiel d'identifier les facteurs qui influent sur celle-ci afin d'agir sur ces derniers. Dans ce contexte, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a proposé en 2017 à Lorient Agglomération d'être le territoire expérimental du « guide d'aide à la réalisation d'un diagnostic local en santé environnement », porté par l'Observatoire Régional de la Santé Bretagne (ORSB). Ce diagnostic est composé d'un état des lieux quantitatif complété d'un volet qualitatif.

En 2020, Lorient Agglomération a missionné l'ORSB pour actualiser et compléter ce diagnostic santé environnement. Sa présentation sous forme de tableau de bord<sup>23</sup> (TBSE) se veut synthétique et opérationnelle afin que l'ensemble des acteurs puissent se l'approprier et s'en servir. Il regroupe des indicateurs environnementaux sur plusieurs thématiques :

- Air extérieur
- Occupation des sols / biodiversité / climat
- Sites pollués / installations potentiellement dangereuses
- Eau / alimentation
- Habitat / mobilité / cadre de vie
- Etat de santé en lien avec l'environnement

Les indicateurs permettent de suivre les évolutions dans le temps et de comparer la situation du territoire à celle de la région.

Au travers de plus d'une trentaine de sous thèmes et de 75 indicateurs, ce tableau de bord constitue une base de données et d'indicateurs permettant la connaissance, l'observation et le suivi en santé environnement. Il a notamment été support à la définition du Plan Local Santé Environnement (PLSE). La commission du Plan Régional Santé-Environnement (PRSE3) l'a labellisé « Action Santé-Environnement de Bretagne » en 2021. Il doit maintenant être mis à jour et complété en intégrant les connaissances des effets de la dégradation de l'environnement sur la santé (études documentaires, recherche, ...).

#### Résultats attendus du chantier au regard de ces trois domaines :

Le concept « une seule santé »	Le changement climatique	La réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé
Acquérir des données territoriales pour poursuivre la compréhension de l'effet des expositions sur la santé  Actualiser les données du TBSE afin de suivre dans le temps les indicateurs, ce qui contribuera à l'évaluation des effets du PLSE  Contribuer à la connaissance de la population des effets de l'environnement sur leur santé.	Faire diminuer l'éco-anxiété de la population sur le territoire  Acquérir et compléter les données pour suivre et pouvoir anticiper le changement climatique et ses effets	Acquérir et compléter les données pour identifier les territoires et publics vulnérables

<sup>23</sup> <https://bretagne-environnement.fr/tableau-bord-sante-environnement-lorient-agglomeration-identifier-specificites-du-territoire-agir-au-plus-pres-besoins-locaux>

Action 1 : Connaissance sur les expositions et les effets de l'environnement sur la santé	
Objectifs	<p>Afin de poursuivre l'objectivation des problématiques territoriales, une actualisation et une complétion régulière des données est nécessaire. En ce sens, trois dimensions sont à viser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'exposome<sup>24</sup> (facteurs de risques et effet cocktail),</li> <li>- L'établissement du coût de l'inaction (facteurs socio-économiques),</li> <li>- L'évolution de l'état de santé de la population (morbidity, mortalité, santé mentale, ...).</li> </ul> <p>Cette démarche a pour objectif d'identifier et de suivre les effets des expositions environnementales sur la santé et les écosystèmes dans un objectif d'amélioration de l'environnement et de la santé.</p>
Description de l'action	<p><b>1.1. Tableau de bord santé environnement DNSE – Action à engager mais déjà portée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Actualisation des données</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sélection des indicateurs clés et définition de leur période d'actualisation. La sélection des indicateurs, si possible à l'échelle de la commune, s'emploiera à répondre à plusieurs critères : disponibilité de la donnée, lisibilité de la donnée, facilité de mise à jour, possibilité de comparaison avec des territoires similaires, cohérence avec les autres échelons territoriaux, ...</li> <li>- Analyse et interprétation des données produites par les services compétents.</li> <li>- Mise à jour du TBSE complet tous les 5 ans.</li> </ul> </li> <li>• <b>Complétion des données</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des données spécifiques au territoire à compléter sur de nouvelles thématiques, comme par exemple les champs électromagnétiques, les rejets médicamenteux, les métabolites de pesticides, les perturbateurs endocriniens, les ammoniums quaternaires, les produits de dragage, les espèces exotiques envahissantes, ...</li> <li>- Analyse et interprétation des données produites par les services compétents.</li> </ul> </li> <li>• <b>Analyse de l'évolution des données produites</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse de l'évolution des données recueillies afin notamment de pouvoir disposer d'un diagnostic et proposer des pistes d'actions.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>1.2. Observatoire santé-environnement DNSE - Nouvelle action</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recensement des sources de données disponibles (« qui produit ») et des types de données (« quoi ») à différentes échelles : Locales, Département, ...</li> <li>- Création d'un(e) répertoire/plateforme Santé Environnement en lien avec le Service d'Information Géographique Territorial (SIGT), véritable observatoire de la Santé Environnement (sous le même format que l'Observatoire de l'Eau de la Rade de Lorient) : regroupement de liens vers des sites Internet existants et pouvant produire de la donnée (dont « Recosanté », le portail de signalement du moustique tigre, l'enquête Teruti Lucas, la charte régionale zéro phyto, ...). Des appels à témoignages, par exemple sur les nuisances (bruit, nuisances olfactives, ...) pourraient y être intégrés.</li> </ul> <p><b>1.3. Programmes de recherches et d'études en santé environnement DNSE - Nouvelle action</b></p> <p>Développement de partenariat(s) avec les universités et écoles pour travailler sur différents sujets comme par exemple le coût de l'inaction, dans le cadre des thèses/mémoires produits par les étudiants/doctorants.</p>
Public cible et/ou territoire privilégié	Tout le territoire

<sup>24</sup> L'exposome est l'ensemble des expositions d'un individu au cours d'une vie. Il est déterminé par le mode de vie, les écosystèmes, l'environnement social, chimique et psychique.

<https://www.inrae.fr/actualites/lexposome-empreinte-expositions-dune-vie>

Pilote(s) de l'action	Direction Nature Santé Environnement  <u>Directions associées</u> : Mission SIGT - l'ensemble des directions de Lorient Agglomération pourront être associées suivant les indicateurs portés.	
Partenaires associés	Acteurs associatifs Acteurs sociaux, sanitaires et médico-sociaux Acteurs de l'enseignement Acteurs de la recherche et de l'observation Acteurs de l'environnement Collectivités Services de l'Etat Chambres consulaires	
Priorité de réalisation	1.1. Niveau 1 1.2. Niveau 2 1.3. Niveau 3	
Articulation avec d'autres plans et programmes	Projet de territoire : Axe 1 Vivre ensemble - Axe 5 Coopérer Tous les plans présentant des indicateurs santé environnement analysés dans le TBSE : Futur plan biodiversité, Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), Programme Local de l'Habitat (PLH), Projet Alimentaire Territorial (PAT), Plan de résilience eau (PREau), ...	PRSE 4 Bretagne RecoSanté PNSE 4 2021-2025
Ressources nécessaires	Moyens humains et financiers nécessaires à la mise en place de l'action. Temps humain DNSE Budget DNSE : 1.1. € ; 1.2 € ; 1.3. €€	
Financements potentiels	PRSE 4 Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens de l'Observatoire Régional Santé Bretagne (avec ARS Délégation Départementale 56) Fonds d'intervention régional (ARS)	
Points de vigilance	Des liens seront à effectuer entre les différents tableaux de bord mis en place dans les projets ou plans du territoire pour contribuer aux indicateurs santé environnement et travailler sur la cohérence globale (projet de territoire). Existence d'une multitude de données et sources existantes.	
Indicateurs de réalisation	1.1. Nombre, pertinence et types d'indicateurs ; Mises à jour du TBSE O/N ; Analyses produites O/N 1.2. Nombre de consultations 1.3. Nombre d'études et de programmes	

Action 2 : Stratégie de communication sur le volet santé environnement	
Objectifs	<p>La communication pour la santé vise non seulement à informer, mais aussi à sensibiliser les individus et les organisations aux questions relatives à la santé. Ainsi, pour compléter l'action 1 « Connaissance sur les expositions et les effets de l'environnement sur la santé et les écosystèmes », et dans un objectif de promotion et de prévention, il est nécessaire de communiquer sur les données existantes.</p> <p>Une réflexion sera engagée sur les vecteurs de communication les plus efficaces possibles et sur le type de données en santé environnement à diffuser. La finalité, à travers cette communication, est de mettre à disposition et partager le savoir avec les acteurs et habitants du territoire pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser et informer sur la thématique « santé environnement » sur le territoire et susciter la compréhension de la démarche et son intérêt,</li> <li>- Vulgariser sans dénaturer les informations : transmettre des messages simples, éviter la désinformation, compléter les supports existants,</li> <li>- Conseiller sur les comportements à adopter.</li> </ul>
Description de l'action	<p><b>2.1. Plan de communication sur la santé environnement DNSE - Nouvelle action</b>  Concernant les types de données sur lesquels communiquer, différentes thématiques ont été évoquées lors des ateliers de conception du plan : qualité de l'air, de l'eau, des sols... avec, de manière transversale, une vigilance particulière sur les notions d'«exposome»<sup>25</sup>, d'«une seule santé», de coût de l'inaction et de co-bénéfices attendus, afin de vulgariser ces concepts.</p> <p>Une stratégie de communication sera portée au long cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Publication régulière de lettres d'information et de cahiers thématiques à destination des professionnels.</li> <li>- Publication régulière sur une thématique, des gestes à adopter, etc..., sur les supports des collectivités / EPCI du territoire : les Nouvelles de l'agglomération (publié tous les 3 mois), les bulletins municipaux, les réseaux sociaux, les sites internes, les applications portées par Lorient Agglomération ...</li> <li>- Espace « Santé Environnement » sur le site Internet de l'EPCI et/ou des communes du territoire qui présente certaines actions mises en place dans le cadre du plan (pollens, plateforme Santé Environnement, ...).</li> <li>- Labellisation du plan santé environnement (ou de certaines actions du plan) dans le cadre du PRSE4.</li> </ul> <p><b>2.2. Communication ponctuelle en cas d'épisodes d'alerte DNSE - Nouvelle action</b>  Il s'agit ici de promouvoir les bons comportements à adopter, conseils... sur différentes thématiques telles que la pollution de l'eau, de l'air et les pollens...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail, en cohérence avec l'ensemble des communes du territoire, sur un protocole de procédures communes (qui envoie l'information, qui la réceptionne et la diffuse...).</li> <li>- Définition des vecteurs de communication les plus appropriés pour diffuser les alertes en cas de crise (ex : quotidiens, radio locale, réseaux sociaux...).</li> <li>- Communication sur les pollutions de fond (expositions chroniques ou pollutions diffuses...).</li> </ul>

<sup>25</sup> L'exposome est l'ensemble des expositions d'un individu au cours d'une vie. Il est déterminé par le mode de vie, les écosystèmes, l'environnement social, chimique et psychique.

<https://www.inrae.fr/actualites/lexposome-empreinte-expositions-dune-vie>

	<b>2.3. Mise en place d'outils de communication sur l'éco-anxiété<sup>26</sup> et sur les leviers d'actions individuels</b> DNSE - Nouvelle action -Actions de communication sur l'éco-anxiété (conférences, ateliers, sorties, ...) avec pour objectif de renforcer les capacités d'actions de chacun.	
Public cible et/ou territoire privilégié	Tout le territoire	
Pilote(s) de l'action	Direction nature santé environnement  <u>Directions associées</u> : L'ensemble des directions de Lorient Agglomération pourront être associées suivant les thématiques soulevées.	
Partenaires associés	Acteurs associatifs Acteurs sociaux, sanitaires et médico-sociaux Acteurs de l'environnement Collectivités Services de l'Etat Citoyens	
Priorité de réalisation	2.1. Niveau 1 2.2. Niveau 1 2.3. Niveau 2	
Articulation avec d'autres plans et programmes	Projet de territoire : Axe 1 Vivre ensemble - Axe 5 Coopérer Plan de communication de Lorient Agglomération Plan Climat Air Energie Territorial	PRSE 4 Bretagne PNSE 4 2021-2025
Ressources nécessaires	Moyens humains et financiers nécessaires à la mise en place de l'action. Temps humain DNSE Budget DNSE : 2.1 € ; 2.2. € ; 2.3. €	
Financements potentiels	Fonds d'intervention régional (agence régionale de santé)	
Points de vigilance	Existence d'une multitude de données et de sources. Une réflexion sur la pertinence des éléments à communiquer et la manière de le faire au regard de l'impact sur le public cible (éco-anxiété...) sera à avoir. Les messages positifs seront à favoriser pour faciliter l'adhésion.	
Indicateurs de réalisation	2.1. Nombre de consultations ; Nombre de publications ; Labellisation du plan et/ou de certaines de ses actions O/N 2.2. Nombre et étendue des périodes d'épisodes d'alerte ; Ecriture et mise en place de procédures communes O/N 2.3. Nombre d'actions de communication sur l'éco-anxiété	

<sup>26</sup> L'éco-anxiété peut être définie comme la peur chronique d'une catastrophe environnementale - <https://presse.inserm.fr/leco-anxiete-une-maladie-mentale-vraiment-2/44466/>

## DEFI 1 : CO-CONSTRUIRE UN SAVOIR PARTAGE POUR INFORMER, FORMER, SENSIBILISER ET IMPLIQUER SUR L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT ET SES IMPACTS SUR NOTRE SANTE ET CELLE DES ECOSYSTEMES

### Chantier 2 : Informer, former, sensibiliser, impliquer les acteurs du territoire

#### Contexte et enjeux :

Le baromètre « Santé Environnement en Bretagne » mené en 2020 par l'Observatoire Régional de la Santé (ORSB) est une enquête auprès des habitants de la région sur leurs perceptions, leurs connaissances et leurs pratiques en santé environnement. Il aborde de nombreux thèmes : cadre de vie, alimentation, qualité de l'air, de l'eau, changement climatique, perturbateurs endocriniens...

La synthèse des résultats de l'enquête montre notamment :

- Une sensibilité à l'environnement plus affirmée en 2020 (8 sur 10 en 2020 vs 7 sur 10 en 2014) et en progression chez les jeunes,
- Davantage de Bretons (45% en 2020) déclarent s'informer sur les risques pour la santé liés à l'environnement (3 sur 10 en 2014), surtout les jeunes,
- Une perception des risques moins élevée pour chacun des thèmes sondés en 2020, par rapport aux précédentes enquêtes, mais avec certains thèmes jugés très à risque (pesticides et changements climatiques),
- Le radon, toujours méconnu par le grand public et des polluants de l'air intérieur mal connus,
- Un manque de confiance dans la qualité de l'eau du robinet qui persiste.

Dans un objectif de prévention et de promotion de la santé environnement, l'éducation semble une composante essentielle à la démarche. Pour ce faire, informer, former, sensibiliser et impliquer les acteurs du territoire permet notamment de favoriser :

- La compréhension de certains enjeux et l'inclusion de ces derniers dans le quotidien,
- La diminution des mortalités et morbidités,
- L'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques.

Privilégier un environnement favorable à la santé est un objectif qui s'adresse à tout acteur d'un territoire, aussi bien élu, habitant que professionnel et qui peut nécessiter des changements de pratique.

Pour ce faire, des ressources existent, notamment dans le cadre du Plan National Santé Environnement 4. Une plateforme<sup>27</sup> dédiée aux collectivités territoriales a été mise en place, véritable espace de collaboration, de ressources et de promotion des actions en santé environnement. Elle permet de partager les initiatives des acteurs de terrain, de recenser les actions concrètes et les outils développés par les collectivités /EPCI et leurs partenaires. Ainsi, l'acculturation et la formation sont au service d'une culture commune dans le domaine de la santé environnement ; le fonctionnement en réseau est favorisé, tout comme la mise en œuvre de bonnes pratiques.

#### Résultats attendus du chantier au regard de ces trois domaines :

Le concept « une seule santé »	Le changement climatique	La réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé
Informé, former, sensibiliser, impliquer pour une prise en compte des enjeux de santé environnement par tous dont la préservation de l'ensemble des milieux	Informé, former, sensibiliser, impliquer pour une prise en compte des enjeux de santé environnement liés aux changements climatiques, dans un objectif de résilience	Informé, former, sensibiliser, impliquer pour une prise en compte des enjeux de santé environnement par tous, dans un principe d'universalisme proportionné <sup>28</sup>

<sup>27</sup> <https://territoire-environnement-sante.fr/>

<sup>28</sup> De façon universelle, mais avec une ampleur et une intensité proportionnelle au niveau de défaveur sociale.

Action 3 : Acculturation et formation des professionnels	
Objectifs	<p>De nombreuses professions ont un impact sur l'environnement, les écosystèmes et le cadre de vie. Certains professionnels ont une influence directe sur les milieux comme les professionnels du milieu agricole, les architectes et urbanistes, les professionnels du bâtiment/travaux publics, les professionnels des transports, ... D'autres peuvent être des vecteurs d'information auprès du grand public et de certaines populations vulnérables : professionnels de l'Education Nationale, animateurs enfance jeunesse, professionnels médicaux ou médico-sociaux...</p> <p>La formation de ces professionnels est essentielle pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la transversalité et la prise en compte, dans les différents métiers, des enjeux, des bonnes pratiques et des risques « santé environnement » existants ou potentiels,</li> <li>- Intégrer la thématique Santé Environnement dans les protocoles et dans les supports,</li> <li>- Répondre aux questionnements des professionnels.</li> </ul>
Description de l'action	<p><b>3.1 Interventions dans les formations et dans les ateliers de sensibilisation des organismes référents DNSE - Nouvelle action</b></p> <p>Dans un premier temps, l'identification des catégories professionnelles à cibler est essentielle. Les ateliers mis en place dans le cadre de l'élaboration de ce plan ont permis de pré-identifier différentes professions : le milieu agricole, le BTP, les transports, l'urbanisme, le médico-social, ...</p> <p>Cette sous-action nécessite des prises de contact en amont avec différents acteurs : les Chambres Consulaires, la Mutualité Sociale Agricole, les Unions Régionales des Professionnels de Santé... pour partager les attentes de chacun et élaborer des contenus spécifiques et coconstruits, avant de proposer des formations et ateliers de sensibilisation adaptés à leur public professionnel sur les enjeux en santé environnement. Pourront être évoqués : les risques et impacts sanitaires liés à leur activité professionnelle (santé au travail), le concept « une seule santé », et des sujets spécifiques comme les espèces exotiques envahissantes, la gestion intégrée des eaux pluviales, les nouveaux matériaux de construction/rénovation, ...</p> <p>L'angle de la « Responsabilité Sociétale des Entreprises » pourra être facilitant.</p> <p><b>3.2 Interventions dans les cycles de formations supérieures existants DNSE- Nouvelle action</b></p> <p>Cette sous action concerne l'intervention, dès la formation initiale, pour y inclure une sensibilisation à la santé environnement, au sein d'établissements présents sur le territoire : Université de Bretagne Sud, lycées agricoles, écoles de formation en sanitaire et social... La sensibilisation pourra également se faire lors de stages en entreprises. Une identification des catégories professionnelles à cibler en amont de la mise en place de la sous-action est également nécessaire.</p> <p><b>3.3 Recensement, création et/ou diffusion de boîtes à outils pour les acteurs intervenant auprès de la jeunesse (animateurs enfance jeunesse, animateurs sportifs, enseignants...)</b></p> <p><i>DNSE - Nouvelle action</i></p> <p>Parce qu'il existe des vulnérabilités liées à l'âge et afin d'acquérir les « bons » gestes le plus tôt possible, les enfants et les jeunes sont ici la cible. L'objectif est de sensibiliser les professionnels présents à leurs côtés afin qu'ils puissent avoir les outils nécessaires pour les sensibiliser au mieux.</p> <p>Pour ce faire, des boîtes à outils seront créées et/ou diffusées à destination de ces professionnels. Elles proposeront des moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'identifier, par thématiques, les risques et les ressources de l'environnement.</li> <li>• D'aider les enfants à adopter des gestes en adéquation avec un environnement favorable à la santé.</li> </ul> <p>Les boîtes à outils seront adaptées au public visé.</p>

Public cible et/ou territoire privilégié	<p>L'action a deux cibles principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les professionnels qui, par leurs pratiques, peuvent limiter l'exposition de la population à certains polluants,</li> <li>• Les professionnels qui, par leurs pratiques, peuvent informer, sensibiliser, relayer les enjeux en santé environnement auprès des citoyens du territoire.</li> </ul> <p>Tout le territoire</p>	
Pilote(s) de l'action	<p>Direction Nature Sante Environnement</p> <p><u>Directions associées</u> : l'ensemble des directions de Lorient Agglomération pourront être associées suivant les thématiques soulevées.</p>	
Partenaires associés	<p>Acteurs associatifs  Acteurs sociaux, sanitaires et médico-sociaux  Acteurs de l'enseignement  Acteurs de l'environnement  Collectivités  Citoyens  Chambres consulaires</p>	
Priorité de réalisation	<p>3.1. Niveau 2  3.2. Niveau 2  3.3. Niveau 3</p>	
Articulation avec d'autres plans et programmes	<p>Projet de territoire : Axe 1 Vivre ensemble - Axe 2 Rayonner – Axe 5 Coopérer  Tous les plans proposant les formations aux professionnels sur la SE : Programme local de l'habitat, plan de résilience eau...</p>	<p>PRSE 4 Bretagne  PNSE 4</p>
Ressources nécessaires	<p>Moyens humains et financiers nécessaires à la mise en place de l'action.  Temps humain DNSE  Budget DNSE : 3.1 € ; 3.2. € ; 3.3. €</p>	
Financements potentiels	<p>Fonds d'intervention régional (agence régionale de santé)</p>	
Points de vigilance	<p>Il pourrait être difficile, pour certains corps de professionnels, d'accorder du temps à la formation.  La mobilisation des acteurs est nécessaire, tant pour participer aux formations que pour utiliser les outils dans leurs pratiques à la suite de ces dernières.  Les questions de santé environnementale étant nombreuses, un risque de sur sollicitation peut être présent.</p>	
Indicateurs de réalisation	<p>3.1 et 3.2 : Nombre de formations mises en place ; Nombre et types de participants sensibilisés et formés  3.3 : Nombre de boîtes à outils diffusées et auprès de quel type de public</p>	

Action 4 : Soutien à l'implication et à la participation citoyenne	
Objectifs	<p>Cette action vise, par le renforcement des capacités d'actions individuelles et collectives, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la connaissance de la population en santé environnementale notamment sur le concept une « seule santé »</li> <li>• Susciter et accompagner des changements de comportements favorables à la santé environnement et au respect de tous</li> <li>• Réduire les expositions et les facteurs de risque par l'implication des habitants</li> <li>• Accompagner la mobilisation des citoyens et acteurs associatifs sur la question de la santé environnementale</li> </ul> <p>Une attention accrue sera apportée aux publics les plus vulnérables.</p>
Description de l'action	<p><b>4.1 Valorisation d'initiatives citoyennes en santé environnement</b> <i>DNSE</i> - Nouvelle action Certains acteurs ont mis en place des actions ou des outils participatifs permettant aux citoyens de s'investir sur des initiatives en lien avec l'environnement favorable à la santé. Il s'agira de les recenser et de les valoriser. Cela revêt plusieurs thématiques, modalités et objectifs, il peut s'agir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'effectuer des mesures d'observer et d'analyser (ex : Ambassadeur à Rennes, observatoires citoyens, réseaux sentinelles, sciences participatives, ... )</li> <li>- de signaler des événements sur la qualité de l'air ou des milieux (ex : sentinelle de la nature)</li> <li>- d'accompagner des initiatives de transition (ex : Lorient expr'ESS des transitions, ...).</li> </ul> <p>Par ailleurs, certains citoyens mettent en place des actions par et pour la population, et ce notamment en santé environnement (ex : plantations citoyennes d'arbres). Le déploiement du PLSE est l'occasion de valoriser et d'informer sur toutes les initiatives ayant un impact sur la santé-environnement.</p> <p><b>4.2 Sensibilisation du public avec une vigilance particulière sur les populations vulnérables</b> (personnes âgées, personnes en situation de handicap, faibles ressources, expositions cumulées, scolaires...) : <i>DNSE</i> - Nouvelle action En amont de la sous-action, il est nécessaire d'identifier les lieux ressources pour les populations en situation de vulnérabilité. Par la suite il s'agit d'inclure la thématique santé environnement dans des actions de promotion et de prévention de la santé plus globale, déjà proposées par différents acteurs : Centres communaux d'action sociale, centres de distribution, lycées, écoles.... Il est question de cibler les interventions selon les besoins du territoire, recueillis par les professionnels et, pour chaque thématique, de mettre en avant les capacités d'actions de chacun. Cette sous-action favorise également la mise en place de personnes relais qui puisse faire passer les messages en santé environnement. Différentes thématiques pourront être abordées, la qualité de l'air, les espèces exotiques envahissantes, les matériaux de construction/rénovation, la gestion intégrée des eaux pluviales, les économies d'eau...</p> <p><b>4.3 Appels à projets ou appels à manifestation d'intérêt pour des actions innovantes</b> <i>DNSE</i> - Nouvelle action -Lancement d'appels à projets: Mobilisation du réseau d'acteurs (associations, entreprises...) agissant en promotion de la santé environnement dans le cadre d'appels à projets ou d'actions spécifiques en ce sens. -Réponse à des appels à projets/appels à manifestation d'intérêt : Dans l'éventualité d'ouverture d'appels à manifestation d'intérêt ou d'appels à projets ciblant la sensibilisation du public, le territoire pourra y répondre.</p>

	<p><b>4.4 Etude de faisabilité sur la création d'un temps fort « santé environnement » sur le territoire DNSE - Nouvelle action</b></p> <p>Il s'agit d'étudier la possibilité de créer un temps fort sur la thématique. Cela pourrait se faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- par la mise en place d'un évènement (conférences, débats, ateliers, portes ouvertes, expositions, ...) sur une durée à déterminer</li> <li>- Ainsi que par l'inscription du sujet dans les programmations déjà existantes (Scorff au naturel, semaine pour les alternatives aux pesticides, mois de la biodiversité, semaine de la mobilité, semaine européenne de réduction des déchets, ...).</li> </ul> <p>Ce(s) temps fort(s) pourrai(en)t permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en avant la question de l'environnement favorable à la santé,</li> <li>- mobiliser les élus, les acteurs et la population sur le même sujet,</li> <li>- recueillir les attentes et besoins,</li> <li>- mettre en avant les bonnes pratiques, notamment celles du territoire, et les initiatives permettant des réponses concrètes,</li> <li>- favoriser les échanges et les interactions.</li> </ul>	
Public cible et/ou territoire privilégié	Tout le territoire	
Pilote(s) de l'action	<p>Direction Nature Sante Environnement</p> <p><u>Directions associées</u> : L'ensemble des directions de Lorient Agglomération pourront être associées suivant les thématiques soulevées.</p>	
Partenaires associés	<p>Acteurs associatifs</p> <p>Acteurs sociaux, sanitaires et médico-sociaux</p> <p>Acteurs de l'enseignement</p> <p>Acteurs de l'environnement</p> <p>Collectivités</p> <p>Citoyens</p>	
Priorité de réalisation	<p>4.1. Niveau 1</p> <p>4.2. Niveau 2</p> <p>4.3. Niveau 3</p> <p>4.4. Niveau 2</p>	
Articulation avec d'autres plans et programmes	<p>Projet de territoire : Axe 1 Vivre ensemble - Axe 5 Coopérer</p> <p>Plan Climat Air Energie Territorial</p> <p>Schéma de cohérence territorial</p> <p>Scorff au naturel / Blavet au naturel</p> <p>Plan de résilience eau</p>	<p>PRSE 4 Bretagne</p> <p>PNSE 4</p>
Ressources nécessaires	<p>Moyens humains et financiers nécessaires à la mise en place de l'action.</p> <p>Temps humain DNSE</p> <p>Budget DNSE : 4.1 € ; 4.2. € ; 4.3. €€ ; 4.4. €</p>	
Financements potentiels	Fonds d'intervention régional (agence régionale de santé)	
Points de vigilance	Il faudra être vigilant de ne pas acculturer uniquement des personnes déjà sensibilisées.	
Indicateurs de réalisation	<p>4.1. Nombre et type d'initiatives citoyennes valorisées</p> <p>4.2 : Nombre et profil de personnes sensibilisées ; Nombre et type d'actions menées</p> <p>4.3 : Nombre d'actions soutenues dans le cadre d'appels à projets ; Nombre de réponses à des appels à projets / appels à manifestation d'intérêt ; Nombre de personnes participant aux actions</p> <p>4.4 : Etude réalisée O/N</p>	

Action 5 : Acculturation et formation des élus et agents du territoire	
Objectifs	<p>Les collectivités territoriales et EPCI ont, à travers leurs politiques publiques, des leviers d'actions permettant d'agir sur le cadre de vie des habitants de leur territoire : habitat, urbanisme, transports, alimentation, ... Thématiques ayant un impact direct sur la santé de la population.</p> <p>Les actions d'acculturation et de formation à destination des élus et agents ont pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la transversalité et la prise en compte des questions de santé environnementale dans la mise en œuvre des politiques publiques,</li> <li>- Intégrer la thématique Santé Environnement dans les différents plans et programmes,</li> <li>- Répondre aux questionnements de la population.</li> </ul>
Description de l'action	<p><b>5.1. Création et animation d'un réseau de binômes élu/agent sur la Santé Environnement dans chaque commune du territoire DNSE - Nouvelle action</b>  A l'instar de ce qui est en place dans le cadre des villes Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé à Lorient<sup>29</sup>, il s'agit d'animer un réseau de référents Santé Environnement constitué d'un binôme élu/agent pour chaque commune du territoire.  Ce binôme est notamment référent pour les autres élus et agents de sa commune sur la thématique santé environnement.</p> <p><b>5.2. Mise en place de formations pour les élus et services DNSE - Nouvelle action</b>  Des cycles de formations sur les enjeux en santé environnement seront mis en place pour les élus et agents du territoire, avec l'objectif de toucher l'ensemble des élus et agents des services concernés.  Des thématiques prioritaires ont été pré-fléchées lors des ateliers d'écriture du plan santé environnement : urbanisme favorable à la santé, changement climatique, surveillance des pollens, ...  Certains organismes proposent des formations en santé environnement à destination de ce public : l'Ecole des hautes études en santé publique, l'instance régionale d'éducation et de promotion de la santé, le centre permanent d'initiatives pour l'environnement, la région, le CNFPT...</p> <p><b>5.3. Mise en place de cycles de visites et de partages d'expériences pour les élus et services DNSE - Nouvelle action</b>  L'objet de cette action est, pour les élus et services, d'aller à la rencontre de collectivités / EPCI afin de pouvoir échanger sur les bonnes pratiques qu'elles ont pu mettre en place en santé environnement.  Pour ce faire l'action pourra s'appuyer sur différents outils dont le réseau Bruded<sup>30</sup> (Réseau d'échanges d'expériences de développement durable locale entre collectivités).</p>
Public cible et/ou territoire privilégié	Elus et agents du territoire
Pilote(s) de l'action	<p>Direction Nature Sante Environnement</p> <p><u>Directions associées</u> : l'ensemble des directions de Lorient Agglomération pourront être associées suivant les thématiques soulevées.</p>
Partenaires associés	<p>Acteurs associatifs</p> <p>Acteurs sociaux, sanitaires et médico-sociaux</p> <p>Acteurs de l'enseignement</p> <p>Acteurs de l'environnement</p>

<sup>29</sup> <https://villes-sante.com/>

<sup>30</sup> <https://www.bruded.fr/>

	Collectivités	
Priorité de réalisation	5.1. Niveau 2 5.2. Niveau 1 5.3. Niveau 3	
Articulation avec d'autres plans et programmes	Projet de territoire : Axe 1 Vivre ensemble Tous les Plans proposant des formations aux élus et services sur la SE : le programme local de l'habitat, les matin'eaux du Blavet, ... Plan de Résilience Eau Pacte de gouvernance	PRSE 4 Bretagne PNSE 4 2021-2025
Ressources nécessaires	Moyens humains et financiers nécessaires à la mise en place de l'action. Temps humain DNSE Budget DNSE : 5.1 Ø ; 5.2. € ; 5.3. €	
Financements potentiels	Centre National de la Fonction Publique Territorial Fonds d'intervention régional (agence régionale de santé)	
Points de vigilance	Les questions de santé environnementale sont nombreuses et les élus/services étant également sollicités sur d'autres thématiques, un risque de sursollicitation peut être présent.	
Indicateurs de réalisation	5.1 : Nombre de binômes en place ; Nombre et type de thématiques abordées 5.2 : Nombre d'élus et d'agents formés ; Type de thématiques abordées en formation ; Satisfaction des participants 5.3 : Nombre de visites et partages d'expériences ; Nombre et type de participants ; Satisfaction des participants	

## Action 6 : Gouvernance du plan local santé environnement

<p>Objectifs</p>	<p>Lors de la phase d'élaboration du plan local santé environnement (PLSE) de Lorient Agglomération, plusieurs instances ont été mises en place pour le pilotage et le suivi de la mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Comité de pilotage (COPIL) : instance de gouvernance du Plan Local Santé-Environnement, composé de plusieurs vice-présidents de Lorient Agglomération en lien avec la transversalité du sujet,</li> <li>- Le Comité de suivi (COSUI) composé de partenaires et de représentants des services de Lorient Agglomération : instance consultative du dispositif, qui a été consultée à chaque phase pour apporter sa contribution et concrétiser les orientations du comité de pilotage.</li> </ul> <p>Il s'agit ici de poursuivre et amplifier le travail engagé pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer le bon déroulement des actions et leur continuité,</li> <li>- Fluidifier la circulation de l'information entre les acteurs,</li> <li>- Gagner en opérationnalité et en transversalité,</li> <li>- Favoriser une évaluation de qualité du plan d'actions.</li> </ul>
<p>Description de l'action</p>	<p><b>6.1. Structuration de la gouvernance dont la participation des citoyens DNSE</b> - Action à engager mais déjà portée</p> <p>Les instances mises en place lors de l'élaboration du PLSE seront conservées, avec un ajustement de leurs missions, et des instances complémentaires sont ajoutées : une revue de projet et un temps annuel d'échange avec les communes. Leurs membres pourront évoluer notamment au regard du déploiement futur du PLSE à l'échelle de Blavet Bellevue Océan Communauté.</p> <p>Le <b>Comité de pilotage</b>, instance décisionnelle, pilotée par la vice-présidente à l'environnement, à la gestion des risques, des espaces naturels et de la GEMAPI et constitué de vice-présidents de Lorient Agglomération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A l'habitat, au logement, au foncier et au projet territorial à la transition écologique,</li> <li>• A la prévention et valorisation des déchets,</li> <li>• aux mobilités,</li> <li>• à l'eau et à l'assainissement,</li> <li>• à la planification, à l'aménagement territorial, au SCoT, à l'Urbanisme et au SIGT,</li> <li>• à la transition écologique,</li> <li>• au développement économique et à l'emploi,</li> <li>• à l'agriculture, à l'alimentation et à l'aménagement rural,</li> <li>• au tourisme,</li> <li>• au contrat local de santé.</li> </ul> <p>de directeurs adjoints :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• pôle Transformation Responsable du Territoire,</li> <li>• pôle Attractivité et Rayonnement,</li> <li>• pôle Ressources,</li> <li>• pôle Services de Proximité.</li> </ul> <p>du coordinateur du PLSE et de ses encadrants.</p> <p>Il a pour mission de piloter le PLSE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Veiller à la mise en œuvre du plan,</li> <li>- Suivre l'avancée du plan et valider les ajustements éventuels,</li> </ul>

- Valider le bilan de l'année précédente et les perspectives/orientations de l'année suivante,
- S'assurer du suivi de la démarche évaluative tout au long du déroulement du PLSE,
- Veiller à la bonne articulation entre le PLSE et les autres politiques et dispositifs mis en œuvre sur le territoire et au niveau régional et national.

Il se réunit une fois par an.

Le **Comité de suivi** est porté par le coordinateur du PLSE et est constitué de représentants de :

Lorient Agglomération dont la VP à l'environnement à la gestion des risques, des espaces naturels et de la GEMAPI et la chargée de mission contrat local de santé	Chambre de l'agriculture Bretagne	Agence d'Urbanisme, de Développement Économique et Technopole du Pays de Lorient,
Santé Publique France	Chambre des métiers et de l'artisanat	Syndicat BV SMBSEIL
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	Conseil territorial de santé	Groupement des agriculteurs biologiques 56
Direction Régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	Ville de Lorient	Eaux et Rivières de Bretagne
Agence régionale de santé	Conseil de développement du pays de Lorient	France Nature Environnement – Bretagne Vivante
Observatoire de la Santé Bretagne	Groupement Hospitalier Bretagne Sud	UFC que choisir
Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé	Cap autonomie Santé	AIR BREIZH
Région Bretagne	Hospitalisation à domicile	CAPT'AIR
Direction départementale des territoires et de la mer	Université Bretagne Sud	
Chambre du commerce et de l'industrie Bretagne	Agence locale de l'énergie et du climat Bretagne sud	

Dans un objectif de transversalité, il a pour mission de :

- Veiller à la bonne articulation entre les différents défis et actions mises en œuvre dans le cadre du PLSE et avec les autres dispositifs présents sur le territoire,
- Accompagner la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions du PLSE,
- Suivre collectivement la réalisation des différentes actions mises en œuvre,
- Valider les éléments à présenter au Comité de Pilotage, pour information ou décision,
- Contribuer à la démarche évaluative du PLSE.

Il se réunit une fois par an.

La **revue de projet interne** est portée par le coordinateur du PLSE. Elle se déroulera 1 fois par an et servira la transversalité entre les services de Lorient Agglomération. Ce temps permettra d'évaluer l'avancement, la performance et la viabilité d'un projet à différentes étapes de sa réalisation.

	<p>Le <b>temps annuel d'échange avec les communes</b> est une instance qui permet des échanges rapprochés entre la vice-présidente à l'environnement et les élus des communes. Ce temps permettra, à l'échelle de la commune, d'échanger sur la mise en œuvre des actions du PLSE et de permettre aux élus de faire remonter leurs besoins.</p> <p>Un temps d'information annuel sera également proposé <b>en commission transition écologique et en conférence des maires</b>.</p> <p>Le <b>poste de coordination</b> devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- animer le PLSE et faire le lien entre les différentes instances, participer à la coordination entre les acteurs du plan,</li> <li>- favoriser les échanges entre les acteurs locaux, animer les dynamiques territoriales et/ou partenariales,</li> <li>- organiser les réunions des comités, notamment en préparant les supports nécessaires,</li> <li>- accompagner les porteurs d'actions dans le déploiement des actions inscrites dans le plan d'actions,</li> <li>- veiller à la bonne articulation entre les actions ou avec d'autres dispositifs proches,</li> <li>- assurer le suivi des indicateurs, proposer des outils d'évaluation du PLSE.</li> </ul> <p><b>6.2. Suivi et évaluation du plan DNSE</b> – Action à engager mais déjà portée  Un rapport d'activité annuel fera le bilan du Plan Local Santé Environnement. Il exploitera les indicateurs de réalisation des fiches-actions et prendra notamment en compte la gouvernance du PLSE.  Une évaluation globale sera réalisée à l'issue de la période des cinq ans du présent plan, portant à la fois sur le processus de mise en œuvre du contrat et sur ses effets.</p>
Public cible et/ou territoire privilégié	Tout le territoire
Pilote(s) de l'action	Direction Nature Santé Environnement
Partenaires associés	Membres des instances
Priorité de réalisation	6.1. Niveau 1 6.2. Niveau 1
Articulation avec d'autres plans et programmes	Projet de territoire : Axe 1 Vivre ensemble - Axe 5 Coopérer
Ressources nécessaires	Moyens humains et financiers nécessaires à la mise en place de l'action. Temps humain DNSE Budget DNSE : 6.1 et 6.2. Ø
Financements potentiels	50 % du poste du chargé de mission santé environnement est financé par ARS sur une durée de 5 ans.
Points de vigilance	Les acteurs du PLSE peuvent être sollicités sur de nombreuses thématiques. Il est ainsi important de ne pas les sursolliciter ni, au contraire, de ne pas mettre en œuvre les instances définies ci-dessus.
Indicateurs de réalisation	Nombre de structures invitées et nombre de participants au COSUI ; Mise en place (O/N) et fréquence de réunions de l'ensemble des instances définies ; Evaluation annuelle du PLSE O/N ; Evaluation globale après 5 ans de mise en œuvre du plan O/N

## Défi 2 : Prévenir, réduire l'exposition des populations et des écosystèmes aux risques et nuisances naturels et technologiques

Un risque majeur est « un événement d'origine naturelle ou lié à l'activité humaine, dont l'impact peut mettre en péril le bon fonctionnement de la société, perturber l'activité économique du territoire, porter atteinte à l'intégrité des personnes et des biens, publics ou privés, et menacer l'environnement »<sup>31</sup>.

Les nuisances sont liées étroitement aux risques et peuvent être définies comme l'ensemble de facteurs d'origine technique (bruit, pollution, etc.) ou sociale (encombrement, promiscuité) qui nuisent à la qualité de la vie. Compte tenu des conséquences des risques et nuisances sur la santé, et au regard du concept « une seule santé », il semble essentiel de les prévenir au maximum et le plus tôt possible. Ainsi, afin de réduire et prévenir de façon optimum leurs effets, des outils pour les identifier et les analyser existent en France.

Les événements naturels et technologiques ont des effets sur la santé. Poursuivre l'acquisition de données, notamment par de la veille et des études, permet de prévenir et réduire ces risques et nuisances. Afin que les citoyens puissent accroître le contrôle sur leur propre santé, ce défi vise également à développer cette culture du risque.

CHANTIERS	ACTIONS
<b>CHANTIER 3 : Poursuivre la veille, la prévention et la réduction des risques et nuisances naturels et technologiques</b>	<u>Action 7</u> : Caractérisation des risques et nuisances naturels
	<u>Action 8</u> : Caractérisation des risques et nuisances technologiques
	<u>Action 9</u> : Mise en place d'un plan intercommunal de sauvegarde à l'échelle de Lorient Agglomération
<b>CHANTIER 4 : Développer la culture du risque lié aux risques naturels et technologiques</b>	<u>Action 10</u> : Acculturation aux risques naturels liés au changement climatique
	<u>Action 11</u> : Acculturation aux risques technologiques

<sup>31</sup> <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire-transport-et-environnement/Prevention-des-risques/Prevention-et-gestion-des-risques/Prevention-et-gestion-des-risques>

**DEFI 2 : PREVENIR, REDUIRE L'EXPOSITION DES POPULATIONS ET DES ECOSYSTEMES AUX RISQUES ET NUISANCES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES**

**Chantier 3 : Poursuivre la veille, la prévention et la réduction des risques et nuisances naturels et technologiques**

**Contexte et enjeux :**

Les risques majeurs sont classés en familles de risques :

- **Les risques naturels** : Ils recouvrent l'ensemble des menaces que certains phénomènes et aléas naturels font peser sur des populations, des ouvrages et des équipements<sup>32</sup> (inondation, sécheresse, séisme, tempête, cyclone, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêt, volcanisme...). Ces phénomènes intenses, et notamment leur fréquente augmentation, sont en lien étroit avec le changement climatique.
- **Les risques technologiques** : Ils sont directement liés à l'action humaine et plus précisément à la manipulation, au transport ou au stockage de substances dangereuses pour la santé et l'environnement (accident industriel, accident nucléaire, transport de matières dangereuses, rupture de barrage...)

Créés par la loi « Risques » du 30 juillet 2003, les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) permettent de contribuer à définir une stratégie de maîtrise des risques sur les territoires accueillant des sites industriels à risque.

Aussi, toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions et/ou nuisances, notamment pour la santé et la sécurité des riverains, est soumise à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Sur certains de ces sites industriels à risque, la directive SEVESO permet d'y maintenir un haut niveau de prévention.

Concernant les risques naturels, un outil majeur de prévention existe également : le plan de prévention des risques naturels. Il constitue l'un des instruments essentiels à l'action de l'Etat en matière de prévention des risques naturels prévisibles, afin de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens à ces risques. Ce plan intègre notamment le plan de prévention des risques naturels d'inondation ou le plan de prévention des risques littoraux.

**Résultats attendus du chantier au regard de ces trois domaines :**

<b>Le concept « une seule santé »</b>	<b>Le changement climatique</b>	<b>La réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé</b>
Améliorer les connaissances sur les risques et nuisances naturels et technologiques afin de les anticiper et prévenir leurs conséquences sur la santé humaine, animale et environnementale (déchets rejetés dans l'air, l'eau, pollution des sols...) impactant l'ensemble de la biodiversité.	Améliorer la connaissance sur les risques et nuisances naturels et technologiques afin de favoriser la résilience	Améliorer la connaissance sur les risques et nuisances naturels et technologiques afin de les prévenir, avec une vigilance particulière auprès des populations les plus vulnérables qui sont les plus impactées par ces derniers.  Organiser la gestion des situations de crise avec une vigilance particulière auprès des populations les plus vulnérables

<sup>32</sup> Gouvernement / Risques naturels

Action 7 : Caractérisation des risques et nuisances naturels	
Objectifs	<p>Les risques et nuisances naturels sont toujours susceptibles d’être dangereux sur les plans humain, économique et environnemental. Il est essentiel de mieux les connaître, et ce notamment par de la veille, afin de les prévenir et réduire, autant que possible, leurs conséquences prévisibles et les dommages potentiels.</p> <p>Les objectifs de cette action sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les sources de risques et de nuisances naturels du territoire, en complétant les données existantes et en intégrant des facteurs de risques supplémentaires (changement climatique ...).</li> <li>- Identifier plus finement les zones de cumuls de risques et les populations impactées, pour mieux appréhender la notion d’exposome<sup>33</sup>.</li> </ul> <p>Pour ce faire, des études et programmes de recherches pourront avoir lieu afin d’acquérir de nouvelles données.</p>
Description de l’action	<p><b>7.1. Portrait cartographique de la résilience du territoire MPCRR</b>- Action à engager mais déjà portée Il s’agit de proposer des cartographies sous l’angle résilience, avec une visée pédagogique. Le portrait sera réalisé en croisant les données géographiques disponibles à la fois sur les aléas (risques naturels) et les enjeux à protéger (personnes, biens, infrastructures) pour mettre en évidence et spatialiser les vulnérabilités du territoire liées au changement climatique. Ces cartographies sont en lien étroit, dans un objectif d’exposome, avec les cartographies des risques technologiques prévues dans l’action 8.1. Ce portrait a pour vocation de disposer d’une analyse multithématique pour renforcer les actions menées en faveur de la résilience et les points d’appui du territoire pour ce faire.</p> <p><b>7.2. Développement d’études d’évaluation sur l’environnement DNSE (suivant la thématique)</b> – Action déjà engagée - Action à engager mais déjà portée - Nouvelle action L’évaluation environnementale est un processus visant à intégrer l’environnement dans l’élaboration d’un projet, ou d’un document de planification, et ce dès les phases amont de réflexions. Elle doit rendre compte des effets potentiels ou avérés sur l’environnement du projet, du plan ou du programme et permet d’analyser et de justifier les choix retenus au regard des enjeux identifiés sur le territoire concerné.<sup>34</sup> Il s’agit ici de mettre en place des études d’évaluation, sur le territoire, relatives aux sujets impactant la santé tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les eaux pluviales,</li> <li>• la qualité des masses d’eaux marines – Projet Dounglaz,</li> <li>• les têtes de bassins versants...</li> </ul> <p><b>7.3 Candidature, en tant que terrain expérimental, à un ou plusieurs programme(s) de recherche sur les risques naturels DNSE</b> - Nouvelle action Dans cette sous-action, il s’agit de se porter volontaire pour le développement d’études ou d’expérimentations innovantes pour évaluer et mieux documenter des éventuels risques « santé environnement » sur des lieux précis.</p>
Public cible et/ou territoire privilégié	Tout le territoire
Pilote(s) de l’action	Direction Nature Sante Environnement

<sup>33</sup> L’exposome est l’ensemble des expositions d’un individu au cours d’une vie. Il est déterminé par le mode de vie, les écosystèmes, l’environnement social, chimique et psychique.

<https://www.inrae.fr/actualites/lexposome-empreinte-expositions-dune-vie>

<sup>34</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/levaluation-environnementale>

	<p><u>Directions associées</u> : Direction de la Planification et Dynamiques Urbaines - l'ensemble des directions de Lorient Agglomération pourront être associées suivant les thématiques soulevées.</p>	
Partenaires associés	<p>Acteurs associatifs  Acteurs sociaux, sanitaires et médico-sociaux  Acteurs de l'enseignement  Acteurs de la recherche et de l'observation  Acteurs de l'environnement  Acteurs du risque  Collectivités  Services de l'Etat  Citoyens</p>	
Priorité de réalisation	<p>7.1. Niveau 2  7.2. Niveau 3  7.3. Niveau 3</p>	
Articulation avec d'autres plans et programmes	<p>Projet de territoire : Axe 1 Vivre ensemble ; Axe 3 : Transformer  Plan Local d'Urbanisme  Schéma de cohérence territoriale  Schémas d'aménagement et de gestion de l'eau  Plan de résilience eau  Schéma directeur eau pluvial  Schéma directeur assainissement</p>	<p>PRSE 4 Bretagne  PNSE 4 2021-2025</p>
Ressources nécessaires	<p>Moyens humains et financiers nécessaires à la mise en place de l'action.  Temps humain MPCRR, DNSE et directions pilotes porteuses d'études  Budget MPCRR, DNSE et directions pilotes porteuses d'études : 7.1. € ; 7.2 €€ ; 7.3. Ø</p>	
Financements potentiels	<p>Appels à projets innovant de l'ARS  PRSE 4  Appel à projets Financement de France  Agence de l'Eau  Fonds pour la pêche</p>	
Points de vigilance	<p>L'actualisation des cartographies est à prendre en compte dès l'élaboration de celles-ci.</p>	
Indicateurs de réalisation	<p>7.1. Réalisation du recensement des données existantes O/N ; Nombre de cartographies  7.2 et 7.3. Nombre d'études / programmes mis en place et type de sujets</p>	

Action 8 : Caractérisation des risques et nuisances technologiques	
Objectifs	<p>Sur le territoire de Lorient Agglomération<sup>35</sup> parmi les 195 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation ou enregistrement, 3 sites sont classés Seveso seuil haut et prioritaires (à Queven et Lorient). Également, 6 sites et sols pollués ou potentiellement pollués sous surveillance, sont présents sur le territoire. Par ailleurs le Tableau de bord santé environnement (TBSE) fait apparaître que quasiment toutes les communes de LA sont pourvues d'antennes téléphoniques.</p> <p>Les objectifs de cette action sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les sources de risques et nuisances technologiques du territoire, au-delà des risques classés SEVESO et ICPE (réglementaire), en complétant les données existantes avec des facteurs de risques supplémentaires (ondes électromagnétiques, cumul d'expositions, anciennes décharges...).</li> <li>- Mieux appréhender la notion d'exposome<sup>36</sup> et identifier plus finement les zones de cumuls de risques et les populations impactées.</li> </ul>
Description de l'action	<p><b>8.1. Portrait cartographique de la résilience du territoire MPCRR</b> - Action à engager mais déjà portée Il s'agit de proposer des cartographies sous l'angle résilience, avec une visée pédagogique. Le portrait sera réalisé en croisant les données géographiques disponibles à la fois sur les aléas (risques technologiques) et les enjeux à protéger (personnes, biens, infrastructures) pour mettre en évidence et spatialiser les vulnérabilités du territoire. Ces cartographies sont en lien étroit, dans un objectif d'exposome, avec les cartographies des risques technologiques prévues dans l'action 7.1. Ce portrait a pour vocation de disposer d'une analyse multithématique pour renforcer les actions menées en faveur de la résilience et les points d'appui du territoire pour ce faire.</p> <p><b>8.2 Développement d'études d'évaluation sur l'environnement DNSE</b> (suivant la thématique) Action déjà engagée - Action à engager mais déjà portée - Nouvelle action L'évaluation environnementale est un processus visant à intégrer l'environnement dans l'élaboration d'un projet, ou d'un document de planification, et ce dès les phases amont de réflexions. Elle doit rendre compte des effets potentiels ou avérés sur l'environnement du projet, du plan ou du programme, permettant d'analyser et de justifier les choix retenus au regard des enjeux identifiés sur le territoire concerné.<sup>37</sup> Il s'agit ici de mettre en place des études d'évaluation, sur le territoire, relatives aux sujets impactant la santé tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les sédiments de dragage de la rade,</li> <li>• La qualité des eaux en lien avec les métabolites de pesticides, ...,</li> <li>• Les polluants émergents (micro-plastiques, produits pharmaceutiques...).</li> </ul> <p><b>8.3 Candidature, en tant que terrain expérimental, à un ou plusieurs programme(s) de recherche sur les polluants émergents DNSE</b> - Nouvelle action Dans cette sous-action il s'agit de se porter volontaire pour le développement d'études ou d'expérimentations innovantes sur les projets industriels et d'aménagement du territoire pour évaluer et mieux documenter des éventuels risques « santé environnement » sur des lieux précis. Certains risques émergents ont été évoqués lors des ateliers d'écriture du Plan Local Santé Environnement notamment les perturbateurs endocriniens, les microplastiques et</p>

<sup>35</sup> Source : Tableau de bord santé environnement

<sup>36</sup> L'exposome est l'ensemble des expositions d'un individu au cours d'une vie. Il est déterminé par le mode de vie, les écosystèmes, l'environnement social, chimique et psychique.

<https://www.inrae.fr/actualites/lexposome-empreinte-expositions-dune-vie>

<sup>37</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/levaluation-environnementale>

	macroplastiques, les retardateurs de flammes, les ondes électromagnétiques et les rejets médicamenteux.	
Public cible et/ou territoire privilégié	Tout le territoire	
Pilote(s) de l'action	Direction Nature Santé Environnement  <u>Directions associées</u> : Direction Planification et Dynamiques Urbaines ; Mission Excellences Maritimes - l'ensemble des directions de Lorient Agglomération pourront être associées suivant les thématiques soulevées.	
Partenaires associés	Acteurs associatifs Acteurs sociaux, sanitaires et médico-sociaux Acteurs de l'enseignement Acteurs de la recherche et de l'observation Acteurs de l'environnement Acteurs du risque Collectivités Services de l'Etat Chambres consulaires Citoyens	
Priorité de réalisation	8.1. Niveau 2 8.2. Niveau 3 8.3. Niveau 3	
Articulation avec d'autres plans et programmes	Projet de territoire : Axe 1 Vivre ensemble ; Axe 3 : Transformer PPRT Plan Local d'Urbanisme Schéma de cohérence territorial Schémas d'aménagement et de gestion de l'eau Plans polmar	PRSE 4 Bretagne PNSE 4 2021-2025
Ressources nécessaires	Moyens humains et financiers nécessaires à la mise en place de l'action. Temps humain MPCRR, mission relation aux communes et gens du voyage, DNSE et directions pilotes porteuses d'études Budget MPCRR, DNSE et directions pilotes porteuses d'études : 8.1. € ; 8.2 €€ ; 8.3. Ø	
Financements potentiels	Appels à projets innovants de l'ARS PRSE 4 Financements européens : FEDER et LIFE	
Points de vigilance	L'actualisation des cartographies est à prendre en compte dès l'élaboration de celles-ci.	
Indicateurs de réalisation	8.1. Réalisation du recensement des données existantes O/N ; Nombre de cartographies 8.2 et 8.3. Nombre d'études / programmes mis en place et type de sujets	

## Action 9 : Mise en place d'un plan intercommunal de sauvegarde à l'échelle de Lorient Agglomération

Objectifs	<p>Depuis la loi Matras du 25 novembre 2021, les communes soumises à un ou plusieurs risques importants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• sismique,</li> <li>• volcanique,</li> <li>• cyclonique,</li> <li>• d'inondation,</li> <li>• et d'incendie (lorsqu'elles dispose d'une forêt exposée),</li> </ul> <p>doivent établir un plan communal de sauvegarde (PCS).</p> <p>Ce PCS se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune et des moyens disponibles (communaux ou privés).</p> <p>De plus, un plan intercommunal de sauvegarde (PICS) doit être désormais adopté par tous les établissements publics de coopération intercommunale dont « au moins une commune membre est soumise à l'obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde »<sup>38</sup>. Qu'ils soient communaux ou intercommunaux, les plans de sauvegarde répondent aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser de manière globale la gestion des situations de crise,</li> <li>- Permettre une meilleure coordination des acteurs locaux,</li> <li>- Garantir la sécurité et la santé de la population.</li> </ul> <p>Lorient Agglomération, dont plusieurs communes ont un PCS, est concernée par cette obligation réglementaire de disposer d'un PICS d'ici 2025.</p>
Description de l'action	<p><b>9.1 Elaboration d'un plan intercommunal de sauvegarde</b> <i>Mission relation aux communes et gens du voyage en lien avec le pôle services de proximité - Nouvelle action</i></p> <p>Afin de répondre à cette obligation réglementaire et dans un objectif de centraliser et d'articuler les PCS, le PICS assurera la coordination et la solidarité de la gestion des événements pour les communes impactées. Pour ce faire, il apportera un appui, un accompagnement et une expertise, au profit des communes en matière de planification et de gestion des crises.</p> <p><b>9.2. Mise en œuvre d'un plan intercommunal de sauvegarde</b> <i>Mission relation aux communes et gens du voyage en lien avec le pôle services de proximité - Nouvelle action</i></p> <p>Il s'agit ici de mettre en œuvre le PICS par le service compétent et en lien étroit avec les communes de l'agglomération.</p>
Public cible et/ou territoire privilégié	Tout le territoire
Pilote(s) de l'action	<p>Mission relation aux communes et gens du voyage</p> <p><u>Directions associées</u> : L'ensemble des directions de Lorient Agglomération pourront être associées suivant les thématiques soulevées.</p>
Partenaires associés	<p>Acteurs sociaux, sanitaires et médico-sociaux</p> <p>Acteurs de l'environnement</p> <p>Acteurs du risque</p> <p>Acteurs de l'urgence</p> <p>Collectivités</p> <p>Services de l'Etat</p> <p>Citoyens</p>
Priorité de réalisation	<p>9.1. Niveau 1</p> <p>9.2. Niveau 1</p>

<sup>38</sup> Legifrance

Articulation avec d'autres plans et programmes	Projet de territoire : Axe 1 Vivre ensemble ; Axe 3 : Transformer PCS des communes concernées Plans de prévention des risques technologiques, PPRI, PPRL Plan de résilience eau	
Ressources nécessaires	Moyens humains et financiers nécessaires à la mise en place de l'action. Temps humain mission relation aux communes et gens du voyage Budget mission relation aux communes et gens du voyage : 9.1. €€€ ; 9.2. Ø	
Financements potentiels		
Points de vigilance	La collaboration des communes portant un PCS est essentielle pour une bonne mise en place du PICS.	
Indicateurs de réalisation	Elaboration O/N ; Nombre et types de documents produits	

## DEFI 2 : PREVENIR, REDUIRE L'EXPOSITION DES POPULATIONS ET DES ECOSYSTEMES AUX RISQUES ET NUISANCES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

### Chantier 4 : Développer la culture du risque

#### Contexte et enjeux :

Comme évoqué dans le chantier précédent, toute exploitation industrielle ou agricole, susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances environnementales, est soumise à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Les sites industriels qui produisent ou stockent des substances pouvant être à risque pour l'homme et l'environnement sont quant à eux classés selon leur niveau de risque (Seveso seuil haut ou seuil bas). La loi "Risques" prévoit ainsi la mise en place d'un outil de maîtrise de l'urbanisation aux abords de certaines installations industrielles à hauts risques : les plans de prévention des risques technologiques (PPRT). Concernant les sites qui ne sont plus exploités, et plus spécifiquement ceux susceptibles d'engendrer des pollutions, un historique des installations permet de les suivre.

Le recensement et la cartographie des installations classées, tout comme le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) qui présente l'ensemble des risques majeurs, naturels et technologiques à l'échelle départementale, sont du ressort des services de l'Etat.

A l'échelle locale, le DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs) est consultable en mairie.

Concernant les risques naturels, il faut noter que l'année 2022 est la plus chaude que la France métropolitaine ait jamais mesurée et celle-ci a été ponctuée d'événements climatiques extrêmes (sécheresse, inondations, canicules...) dont certains attribuables au changement climatique.<sup>39</sup>

Les risques sur la santé liés à ces événements peuvent être directs (augmentation du nombre de décès prématurés liés aux phénomènes extrêmes) mais également indirects, liés à des modifications des milieux (problème d'accès à l'eau, altération de la qualité de l'air, ...) ou à des proliférations d'espèces envahissantes (apparition de l'ambrosie très allergisante, développement du moustique tigre, méduses...).

Ainsi, les risques qu'ils soient technologiques ou naturels, peuvent impacter la santé dans son ensemble. Il convient donc d'acculturer la population, afin de prévenir au maximum ces risques et de limiter leurs effets.

#### Résultats attendus du chantier au regard de ces trois domaines :

Le concept « une seule santé »	Le changement climatique	Réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé
Améliorer la connaissance des habitants et partager la connaissance sur l'impact connu en santé environnement des risques technologiques et naturels  Susciter les comportements préventifs et adaptés aux risques identifiés	Susciter les comportements préventifs et adaptés aux risques identifiés, notamment en lien avec le changement climatique : risques littoraux, espèces invasives...	Améliorer la connaissance des habitants et particulièrement des riverains de zones classées à risque en santé environnement

<sup>39</sup> Source : Météo France

## Action 10 : Acculturation aux risques naturels liés au changement climatique

<p>Objectifs</p>	<p>Le territoire est exposé à de nombreux risques naturels, exacerbés par le changement climatique : sécheresse, incendie... avec, de par sa façade maritime, une exposition aux risques littoraux et autres risques liés à des modifications de milieux ou des proliférations d'espèces. Ces risques ont des effets sur la santé, dans le sens du concept « une seule santé ».</p> <p>Or, 19% des morbihannais se disent plutôt mal informés sur les éventuels effets sur la santé du changement climatique<sup>40</sup>. Ainsi, comme pour la question des risques technologiques, il apparaît important de travailler sur l'information de la population aux risques « santé » engendrés par le changement climatique.</p> <p>L'objectif de cette action est de sensibiliser la population sur les risques « santé environnement » engendrés par le changement climatique et plus spécifiquement ceux du territoire. A cette fin, l'EPCI pourra s'appuyer sur des ressources existantes telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'outil CACTUS (Climat Adaptation Changements Territoires Usages), développé par le Parc Naturel du Golfe du Morbihan, outil pour anticiper et se préparer au changement climatique.</li> <li>• L'observatoire des ambrosies.</li> <li>• La plateforme de signalements du moustique tigre.</li> <li>• La plateforme nationale recensant les initiatives des collectivités territoriales / EPCI.</li> </ul>
<p>Description de l'action</p>	<p><b>10.1 Poursuite et renforcement des partenariats existants pour la sensibilisation sur les risques littoraux DNSE</b> - Action déjà engagée - Action à engager mais déjà portée</p> <p>Des initiatives, mises en place localement, permettent de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à collecter des informations sur les conséquences environnementales causées par le changement climatique</li> <li>• Diffuser ces informations auprès de la population</li> <li>• Alerter les habitants sur les risques inhérents</li> </ul> <p>C'est le cas par exemple de l'Observatoire Citoyen du Littoral Morbihannais (OCLM) qui a pour but de collecter des données sur l'évolution du trait de côte et du littoral, en s'appuyant sur l'observation photographique de différents sites par les citoyens. L'outil « Coastsnap » a été développé avec les universitaires/chercheurs, pour l'analyse des données collectées. L'OCLM contribue également à la diffusion d'informations sur les risques littoraux.</p> <p>Cette sous-action recensera les opérations qui s'inscrivent en ce sens et visera à les développer.</p> <p><b>10.2 Promotion des outils citoyens existants pour impliquer la population dans la surveillance des phénomènes extrêmes liés au changement climatique DNSE</b> - Action à engager mais déjà portée - Nouvelle action</p> <p>La prévention participative nécessite au préalable un recensement de l'existant.</p> <p>Exemples déjà repérés dans le cadre de l'élaboration du plan :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Application permettant de rendre visite à des personnes âgées isolées en période de canicule,</li> <li>- Actions citoyennes pour lutter contre le réchauffement climatique et ses conséquences : plantations citoyennes d'arbres et de végétaux,</li> <li>- Actions liées à la ressource en eau : communication et acculturation à la sobriété liées au futur manque de ressource potentielle (ambassadeurs).</li> </ul> <p>Par ailleurs des ressources existent qui pourront également être support à l'action tel que le document du CEREMA : « Culture du risque - Recueil et analyse d'actions innovantes en France ».</p>

<sup>40</sup> Baromètre Santé Environnement (ORSB, 2020)

	<p><b>10.3 Sensibilisation et lutte contre les espèces invasives et les risques induits potentiels</b>  <i>DNSE</i> - Action à engager mais déjà portée - Nouvelle action  Il s'agit, en s'appuyant sur les structures partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'informer sur les espèces exotiques envahissantes à risque sur la santé (ex : moustique tigre, chenilles processionnaires, certaines méduses, ambroisie...) le public et les professionnels.</li> <li>- de partager les outils de signalement (ex : portail de signalement du moustique tigre) et les moyens de lutter contre leur prolifération.</li> <li>- d'harmoniser les actions à l'échelle de l'ensemble des communes.</li> <li>- de proposer un choix d'essences végétales adaptées, locales et non allergisantes.</li> </ul>	
Public cible et/ou territoire privilégié	Habitants du territoire avec une vigilance particulière pour les personnes vulnérables	
Pilote(s) de l'action	Direction Nature Sante Environnement  <u>Directions associées</u> : L'ensemble des directions de Lorient Agglomération pourront être associées suivant les thématiques soulevées.	
Partenaires associés	Acteurs associatifs Acteurs sociaux, sanitaires et médico-sociaux Acteurs de l'enseignement Acteurs de l'environnement Acteurs du risque Collectivités Services de l'Etat Citoyens	
Priorité de réalisation	10.1. Niveau 2 10.2. Niveau 2 10.3. Niveau 2	
Articulation avec d'autres plans et programmes	Projet de territoire : Axe 1 Vivre ensemble ; Axe 3 : Transformer ; Axe 5 : Coopérer Plans de Prévention des Risques Littoraux Plan communal de sauvegarde Plan climat air énergie territorial (PCAET) Futur plan Biodiversité Programme d'Actions de Prévention des Inondations	PRSE 4 PNSE 4 2021-2025 Plan National d'Adaptation au Changement Climatique
Ressources nécessaires	Moyens humains et financiers nécessaires à la mise en place de l'action. Temps humain DNSE et directions pilotes porteuses de projets Budget DNSE et directions pilotes porteuses de projets : 10.1. €€€ ; 10.2 € ; 10.3. €	
Financements potentiels	Agence de l'eau Financements européens : FEDER	
Points de vigilance	Il sera nécessaire de trouver des canaux de communication adaptés afin de pouvoir sensibiliser et informer au mieux le grand public. Il faudra être attentif à l'objectivation de la donnée.	
Indicateurs de réalisation	10.1 : Nombre de partenariats ; Nombre d'actions mises en place dans ce cadre et nombre de participants 10.2 : Nombre d'outils et d'initiatives valorisés 10.3 : Nombre et type d'actions de sensibilisation réalisées ; Thématiques abordées ; Nombre de personnes sensibilisées	

Action 11 : Acculturation aux risques technologiques	
Objectifs	<p>De nombreux recensements, réglementations et plans encadrent les risques technologiques et offrent de multiples données. Or, malgré l'accessibilité de ces dernières sur les différents sites Internet des structures, elles restent méconnues du public, notamment du fait de leur complexité.</p> <p>La « <i>Mission sur la transparence, l'information et la participation de tous à la gestion des risques majeurs, technologiques ou naturels</i> »<sup>41</sup> lancée par la ministre de la transition écologique en juin 2021, montre la nécessité de déployer une politique de sensibilisation et d'information auprès du grand public sur cette question.</p> <p>En ce sens, les acteurs et associations rencontrés lors des ateliers de construction du plan, ont pu rapporter des questionnements, une insuffisance d'informations ainsi que des inquiétudes de certains habitants par rapport à des risques ressentis à vivre en proximité de sites industriels ou zone d'activité spéciale (ex : port de Lorient).</p> <p>L'objectif de cette action est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer à l'amélioration de la connaissance via la diffusion d'informations concernant l'impact connu des risques technologiques sur la santé.</li> <li>- Susciter des comportements préventifs et adaptés aux différents risques identifiés.</li> </ul>
Description de l'action	<p><b>11.1 Renforcement de l'information sur les risques liés aux activités technologiques</b>  <i>DNSE en lien avec la mission Climat Risques Résilience - Nouvelle action</i>  L'action vise à améliorer la connaissance globale et la prise de conscience concernant les risques technologiques (origine, caractéristiques, évolution, impact sur la santé et sur l'environnement) afin d'intégrer une culture du risque, de l'anticiper et de réduire ses impacts en santé environnement. Pour ce faire, il est prévu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un relais d'information par l'EPCI, ou les communes, sur les réunions publiques mises en place par les services de l'Etat,</li> <li>- la création d'outils simples adaptés aux risques (ex : plaquettes d'informations, cartographies, expositions itinérantes, ...) à destination des riverains, du grand public et des professionnels,</li> <li>- l'organisation de temps forts (conférences / tables rondes...) par ou avec des partenaires, sur des projets existants ou à venir (ex : Blavet au naturel, ...).</li> </ul> <p><b>11.2 Veille sur les outils d'acculturation existants sur d'autres territoires</b>  <i>DNSE en lien avec la mission Climat Risques Résilience - Nouvelle action</i>  Toutes les collectivités et EPCI sont confrontées à la gestion des risques. Dans ce cadre, et plus particulièrement pour répondre aux événements survenus sur leurs territoires, certains élus et services ont développé des actions et initiatives.  Dans cette sous-action il s'agit de capitaliser sur l'existant. Seront ainsi répertoriées les initiatives de collectivités / EPCI qui ont développé des actions de sensibilisation grand public à la culture du risque. L'EPCI pourra, en ce sens, se rapprocher dans un premier temps de l'Association nationale des collectivités pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (AMARIS).</p>
Public cible et/ou territoire privilégié	Habitants et professionnels du territoire avec une vigilance particulière pour les personnes vulnérables
Pilote(s) de l'action	Services de l'Etat : Direction Départementale des Territoires 56 (DDTM) et Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bretagne (DREAL)

<sup>41</sup> Mission confiée par Barbara POMPILI, ministre de la Transition écologique, à Frédéric Courant. Cette mission répond à la fois à un enjeu de protection des populations et à un enjeu de sensibilisation aux conséquences du réchauffement climatique.

	DNSE en lien avec la mission Climat Risques Résilience	
	<u>Directions associées</u> : Direction Nature Santé Environnement - l'ensemble des directions de Lorient Agglomération pourront être associées suivant les thématiques soulevées.	
Partenaires associés	Acteurs associatifs Acteurs sociaux, sanitaires et médico-sociaux Acteurs de la recherche Acteurs de l'environnement Acteurs du risque Acteurs économiques Collectivités Services de l'Etat Chambres consulaires Citoyens	
Priorité de réalisation	11.1. Niveau 2 11.2. Niveau 2	
Articulation avec d'autres plans et programmes	Projet de territoire : Axe 1 Vivre ensemble ; Axe 5 Coopérer DICRIM PPRT	PRSE 4 PNSE 4 2021-2025 Dossier Départemental des Risques Majeurs
Ressources nécessaires	Moyens humains et financiers nécessaires à la mise en place de l'action. Temps humain mission Climat Risques Résilience et DNSE Budget mission Climat Risques Résilience et DNSE : 11.1. € ; 11.2 Ø	
Financements potentiels		
Points de vigilance	Les discours positifs doivent être favorisés et les possibilités et modalités d'actions mis en avant pour lutter contre l'éco anxiété.	
Indicateurs de réalisation	11.1 : Nombre et type d'outils d'information ; Nombre de réunions ou de conférences 11.2 : Nombre et type d'initiatives recensées	

### Défi 3 : Co-agir pour améliorer et préserver le cadre de vie et les écosystèmes (habiter, se déplacer)

La crise sanitaire a été l'un des éléments déclencheurs, pour les citoyens, de prise en compte accrue de leur cadre de vie. Ce dernier impacte en effet grandement la qualité de vie et ainsi la santé. De fait, se déplacer, se loger sont des besoins quotidiens influencés par l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Il a été démontré pour exemple un lien bénéfique important entre nature et santé, tout comme pour les déplacements actifs. Le cadre de vie est ainsi à améliorer et à préserver pour favoriser une « bonne » santé physique et mentale, dans le sens du concept « une seule santé ».

CHANTIERS	ACTIONS
<b>CHANTIER 5 : Renforcer la politique de transports et déplacements favorables à la santé</b>	<u>Action 12</u> : Promotion des déplacements favorables à la santé
	<u>Action 13</u> : Valorisation des dispositifs favorisant l'intermodalité
	<u>Action 14</u> : Veille sur les actions de réduction des nuisances sonores dues aux transports
<b>CHANTIER 6 : Renforcer la politique de l'habitat favorable à la santé</b>	<u>Action 15</u> : Promotion d'une construction/rénovation de l'habitat respectueuse de la santé
	<u>Action 16</u> : Amélioration du repérage et de la prise en charge des situations d'habitat indigne et de précarité énergétique
	<u>Action 17</u> : Sensibilisation à la prévention des expositions aux polluants à l'intérieur des bâtiments
<b>CHANTIER 7 : Renforcer la prise en compte de la santé humaine et des écosystèmes dans les opérations d'aménagement et d'urbanisme</b>	<u>Action 18</u> : Développement d'une démarche d'urbanisme favorable à la santé
	<u>Action 19</u> : Promotion du rôle positif de la nature et de la biodiversité sur la santé

**Chantier 5 : Renforcer la politique de transports et déplacements favorables à la santé**

**Contexte et enjeux :**

L'organisation mondiale de la santé (OMS) a classé la pollution de l'air extérieur comme cancérigène certain pour l'homme et ayant des effets sur les écosystèmes (ralentissement de la croissance des plantes...). Santé Publique France ajoute en ce sens que 48 000 décès prématurés par an, soit 9 % de la mortalité en France, sont dus à la pollution de l'air extérieur.<sup>42</sup> Par ailleurs, le bruit peut être la cause de troubles du sommeil, de stress, d'une diminution du bien-être, d'une baisse des performances cognitives, de maladies cardiovasculaires, de problèmes d'audition (pertes d'audition, acouphènes...). Il impacte également négativement la biodiversité (reproduction, nourriture, comportements...).

Sur Lorient Agglomération, l'utilisation d'un véhicule motorisé individuel pour se rendre au travail prédomine largement avec 80,8 % des actifs qui utilisent une voiture, un camion ou une fourgonnette sur le trajet domicile - travail en 2017. Cette part et ce mode de déplacements sont d'autant plus élevés sur les communes rurales.

8 % des habitants du territoire utilisent quant à eux des modes actifs de déplacement (marche, rollers, trottinettes, vélos...)<sup>43</sup>.

Lorient Agglomération est doté :

- d'un réseau de transport en commun IziLo (ex CTRL) qui intègre des lignes de bus et maritimes,
- d'un schéma d'itinéraires cyclables composé de voies et routes accessibles à vélo et qui intègre des « services » vélos (jalonnement, stationnement vélos sécurisé en interface avec les transports en commun, ateliers d'auto réparation, ateliers de remise en selle pour les adultes, vélo école...),
- d'une politique d'aide à l'acquisition de vélos aux particuliers (VAE, vélos cargos électriques ou vélos pliables),
- de voies vertes,
- de plus de 300 km de sentiers ou chemins de randonnées,
- d'une application de covoiturage pour les déplacements de courte distance.

**Résultats attendus du chantier au regard de ces trois domaines :**

Le concept « une seule santé »	Le changement climatique	La réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé
<p>Concourir à la diminution de la pollution de l'air et des nuisances sonores liées aux transports</p> <p>Diminuer la sédentarité et prévenir les maladies par les déplacements actifs</p> <p>Favoriser une santé mentale de qualité par les déplacements actifs</p> <p>Favoriser l'inclusion de tout citoyen en situation de handicap par la prise en compte des besoins dans l'aménagement du territoire liés aux déplacements favorables à la santé.</p>	<p>Diminuer la pollution de l'air et notamment l'émission de gaz à effet de serre par l'augmentation des déplacements favorables à la santé et l'intermodalité.</p>	<p>Favoriser l'égalité entre les territoires par le renforcement de la politique de transport (covoiturage, aménagements...), et notamment dans les communes rurales où les ressources des habitants sont moins importantes. (Source TBSE 2021)</p>

<sup>42</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/pollution-lair-origines-situation-et-impacts>

<sup>43</sup> Source : tableau de bord santé environnement 2021, ORSB

## Action 12 : Promotion des déplacements favorables à la santé

<p>Objectifs</p>	<p>Le manque d'activité est actuellement considéré comme le quatrième facteur de risque de mortalité prématurée selon l'organisation mondiale de la santé, qui estime que 3,2 millions de décès sont attribuables à l'inactivité chaque année dans le monde. L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ajoute, en ce sens, que 95% de la population française est exposée à un risque de détérioration de la santé par manque d'activité physique ou par un temps trop long passé assis<sup>44</sup>. L'activité physique a également des bienfaits indirects, notamment sur la prévention des maladies (cancer, diabète, obésité maladies cardiovasculaires...), la santé mentale<sup>45</sup> et la qualité de l'environnement (qualité de l'air...). Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ainsi que l'OMS, les bénéfices santé de la pratique du vélo ont un impact considérable. La valorisation des gains sur la santé publique est estimée à 1.16€/km. Or, pour augmenter le niveau des déplacements par les mobilités actives, il faut améliorer l'environnement et soutenir les individus.<sup>46</sup></p> <p>Les objectifs de l'action sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer des conditions favorables à la pratique des mobilités actives,</li> <li>- Inciter les habitants du territoire à modifier leurs habitudes de déplacement, aussi bien pour les déplacements domicile-travail que pour ceux non liés à la vie professionnelle (scolarité, activités, loisirs, ...).</li> </ul>
<p>Description de l'action</p>	<p><b>12.1 Soutien aux projets et aménagements incitatifs en matière de mobilités douces et accessibles à tous Dmo</b> - Action déjà engagée - Action à engager mais déjà portée - Nouvelle action</p> <p>-Soutien financier aux communes pour les aménagements nécessaires au développement de l'usage du vélo : voies cyclables sécurisées pour étendre la pratique du vélo, continuité des pistes cyclables. Certains de ces aménagements pourront également être bénéfiques pour les personnes en situation de handicap moteur ainsi que pour les autres modes de déplacements (trottinette, roller...). La question de la perméabilisation des sols est à prendre en compte.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de projets incitatifs à la pratique des mobilités douces (vélo, marche...) comme par exemple l'installation d'aménagements/équipements : vélo rue, banc, peinture lumineuse / réfléchissante ... ou encore l'étude de faisabilité d'une réduction tarifaire du fait de venir en train (auprès d'IziLo, à la cité de la voile, lors de la location de vélos, ...)</li> <li>- Valorisation des trajets à pieds (durée, parcours, ...)</li> <li>- Promotion et développement des applications de déplacements : application de « marchabilité » en cours (expérimentation du calcul d'itinéraire multimodal pour les personnes en situation de handicap) et « Vigilo » : application collaborative citoyenne pour améliorer les déplacements des cyclistes, des piétons et de toutes les mobilités actives. Ces applications pourraient évoluer pour prendre en compte les fréquentations, le changement climatique...</li> </ul> <p><b>12.2 Actions de sensibilisation aux mobilités actives Dmo</b> - Action à engager mais déjà portée</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communication sur le schéma cyclable auprès des habitants, en valorisant l'effet bénéfique du vélo sur la santé dans le sens du concept « une seule santé ».</li> <li>- Mise en place d'une sensibilisation auprès des parents d'enfants et jeunes enfants sur les bienfaits sur la santé des déplacements actifs. Cette sensibilisation porte tant sur le trajet</li> </ul>

<sup>44</sup> ANSES - <https://www.anses.fr/fr/content/manque-d%E2%80%99activit%C3%A9-physique-et-exc%C3%A8s-de-s%C3%A9dentarit%C3%A9-une-priorit%C3%A9-de-sant%C3%A9-publique>

<sup>45</sup> OMS - <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/physical-activity>

<sup>46</sup> 07guide-methodo\_mobilités\_actives.pdf Ministère de la santé

	<p>domicile-école que pour les déplacements non directement liés à l'école (accès aux lieux d'activités sportives et culturelles).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion du dernier kilomètre à pied et incitation à la marche à pied urbaine</li> <li>- Sensibilisation au vélo dans la flotte interne de Lorient Agglomération,</li> <li>- Travail avec les professionnels de santé sur la sensibilisation de leurs patients à l'utilisation des mobilités actives, et notamment les personnes âgées.</li> </ul> <p><b>12.3 Actions de déploiement de services « vélos » pour promouvoir la pratique sur les 25 communes Dmo</b> - Action déjà engagée - Action à engager mais déjà portée - Nouvelle action</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déploiement des stationnements vélos sécurisés en interface avec les autres modes de transport, dont les transports en commun. Un lien pourra être fait en ce sens avec le projet Handicap Innovation Territoire dans le cadre de la sécurisation des fauteuils dans des boxes pour les personnes en situation de handicap moteur.</li> <li>- Mise en place d'un service de location de vélo de courte, moyenne et longue durée sur le territoire. Y sera intégré la mise à disposition de vélos électriques dans le parc.</li> <li>- Aide aux particuliers pour l'acquisition des vélos à assistance électrique</li> <li>- Vélo école adulte pour l'apprentissage.</li> <li>- Ateliers d'autoréparation pour augmenter l'autonomie des usagers.</li> <li>- Promotion des stations d'autoréparation : Hennebont</li> </ul>	
Public cible et/ou territoire privilégié	Tout le territoire avec une vigilance portée sur les communes rurales	
Porteur(s) de l'action	<p>Direction des Mobilités</p> <p><u>Directions associées</u> : L'ensemble des directions de Lorient Agglomération pourront être associées suivant les thématiques soulevées.</p>	
Partenaires associés	<p>Acteurs associatifs</p> <p>Acteurs du réemploi et de la réparation</p> <p>Acteurs sanitaires</p> <p>Acteurs de l'enseignement</p> <p>Acteurs de l'environnement</p> <p>Collectivités</p> <p>Citoyens</p>	
Priorité de réalisation	<p>12.1. Niveau 2</p> <p>12.2. Niveau 2</p> <p>12.3. Niveau 2</p>	
Articulation avec d'autres plans et programmes	<p>Projet de territoire : Axe 1 Vivre ensemble ; Axe 2 Rayonner ; Axe 3 Transformer</p> <p>Futur plan des mobilités</p> <p>Schéma cyclable d'agglomération</p> <p>Plan Local d'Urbanisme</p> <p>Plan climat air énergie territorial (PCAET)</p> <p>Projet d'aménagement et de développement durable (s'inscrit dans le schéma de cohérence territoriale : ScOT)</p> <p>Handicap Innovation Territoire</p> <p>Plan de mobilité d'établissement scolaire</p> <p>Guide balades confort</p>	<p>PRSE 4 Bretagne</p> <p>PNSE 4 2021-2025</p>
Ressources nécessaires	<p>Moyens humains et financiers nécessaires à la mise en place de l'action.</p> <p>Temps humain DMO</p> <p>Budget DMO : : 12.1. €€€ ; 12.2 € ; 12.3. €€€</p>	
Financements potentiels	Alveole plus - Département et Région - Fonds d'intervention régional (agence régionale de santé)	
Points de vigilance	Actions nécessitant des changements de comportements, ce qui pourrait être difficile et nécessiter du temps pour se mettre en place.	

Indicateurs de réalisation	<p>12.1 : Nombre, type et communes d'aménagements pour le développement de la pratique du vélo ; Evolution de la part modale.</p> <p>12.2 Nombre d'enfants sensibilisés sur les déplacements actifs ; Nombre d'agents venant à vélo à Lorient Agglomération ; Nombre de réservations de vélos dans la flotte interne de Lorient Agglomération</p> <p>12.3 Nombre de places de stationnements de vélo sécurisées ; Nombre de jours de location de vélo ; Nombre de dossiers de subvention Vélo à Assistance Electrique ; Nombre et localisation des utilisateurs des ateliers d'auto-réparation et du vélo école.</p>
----------------------------	--

Action 13 : Valorisation des dispositifs favorisant l'intermodalité	
Objectifs	<p>L'utilisation d'un véhicule motorisé individuel pour se rendre au travail prédomine largement sur Lorient Agglomération. La majorité des actifs (64 %) effectuent des trajets domicile travail sur une autre commune.</p> <p>En matière de transport collectif, le territoire de l'agglomération est desservi par 53 lignes terrestres régulières et 8 maritimes.<sup>47</sup></p> <p>En réponse aux questions des mobilités du quotidien, Lorient Agglomération souhaite augmenter son maillage territorial et ainsi densifier son offre en aires de covoiturage et parkings relais. Aujourd'hui, elle compte 23 aires officielles de covoiturage et 5 parkings relais. Elle entend passer respectivement à 43 aires et 7 parkings d'ici quatre ans (2027).</p> <p>L'objectif de cette action est de valoriser le réseau de transport en commun en place (dont le covoiturage au quotidien) ainsi que ses avantages en termes de santé environnement.</p>
Description de l'action	<p><b>13.1 Information des usagers sur le schéma des aires de co-voiturage et parkings relais</b> <i>Dmo</i> - Action à engager mais déjà portée</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de jonctions entre les parkings relais périphériques et les centres urbains par le réseau de transport en commun IziLo et le service vélo.</li> <li>- Valorisation des dispositifs d'intermodalités auprès des usagers, tant les parkings relais que les aires de covoiturage, en valorisant les bienfaits en santé environnement de la démarche (parkings vélo, covoiturage...).</li> <li>- Valorisation du covoiturage dans la flotte interne de Lorient Agglomération.</li> <li>- Etudier l'inscription de l'EPCI au programme « Objectif employeur pro-vélo ».</li> </ul> <p><b>13.2 Promotion du réseau de transport en commun</b> <i>Dmo</i> - Action déjà engagée - Action à engager mais déjà portée - Nouvelle action</p> <p>En complément de la sous action 13.1, cette sous action promeut le réseau de transport en commun du territoire et valorise notamment les efforts de Lorient Agglomération en termes d'acquisition de véhicules plus respectueux de l'environnement (Bus Bio Gaz Naturel Véhicule à Hydrogène et navire à hydrogène). Une attention particulière sera apportée à mettre en avant les questions de santé environnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déploiement d'un système d'information en temps réel, adaptation de l'offre (fréquence, amplitude horaire notamment) aux besoins de mobilité, en particulier en heures de pointe...</li> <li>- Modernisation du système billettique afin d'élargir les modalités de paiement et contribuer à proposer une gamme tarifaire adaptée aux besoins de modalités (notamment les titres intermodaux).</li> <li>- Coopération avec la région Bretagne afin de proposer une offre intermodale en transport en commun, en privilégiant l'offre ferroviaire.</li> </ul> <p><b>13.3. Information et communication sur l'application de covoiturage « KAROS »</b> <i>Dmo</i> - Action déjà engagée</p> <p>L'application KAROS a été déployée sur Lorient Agglomération afin de favoriser le covoiturage sur les courtes distances comme alternative à l'autosolisme. Cette sous-action a pour objet d'informer les usagers sur l'existence de cette application et de communiquer sur cette dernière en valorisant l'aspect santé environnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien aux plans de mobilités pour les entreprises et inter-entreprises (ex : associations des entreprises de Lorient La Base).</li> <li>- Incitation des villes et des communes à réfléchir à la place de la voiture dans la ville pour diminuer l'autosolisme.</li> </ul>

<sup>47</sup> Source : tableau de bord santé environnement 2021, ORSB

Public cible et/ou territoire privilégié	13.1 et 13.3 : Usagers se déplaçant en véhicule motorisé individuel 13.2 : tous les habitants du territoire Une vigilance particulière sera portée pour les communes rurales	
Porteur(s) de l'action	Direction des Mobilités  <u>Directions associées</u> : L'ensemble des directions de Lorient Agglomération pourront être associées suivant les thématiques soulevées.	
Partenaires associés	Acteurs associatifs Acteurs des mobilités Acteurs économiques Acteurs de l'environnement Acteurs sanitaires Collectivités Citoyens	
Priorité de réalisation	13.1. Niveau 2 13.2. Niveau 2 13.3. Niveau 2	
Articulation avec d'autres plans et programmes	Projet de territoire : Axe 1 Vivre ensemble ; Axe 3 Transformer Futur plan des mobilités	PRSE 4 PNSE 4 2021-2025
Ressources nécessaires	Moyens humains et financiers nécessaires à la mise en place de l'action. Temps humain DMO Budget DMO : 13.1. € ; 13.2 € ; 13.3. €	
Financements potentiels	Fonds d'intervention régional (agence régionale de santé)	
Points de vigilance	La modification des habitudes des usagers pourrait être difficile.	
Indicateurs de réalisation	13.1. Nombre de parkings relais et aires des covoiturage ; Nombre et type de jonction entre les parkings relais et les centres urbains 13.2 Nombre de trajets en Bus, Bateau et TER / an ; Nombre de titres intermodaux 13.3 Nombre d'inscrits sur KAROS ; Nombre de km réalisés ; Nombre de plans de mobilité entreprises et inter-entreprises soutenus 13.1 à 13.3: Satisfaction des usagers du service vélo, de KAROS, du réseau Izilo	

Action 14 : Veille sur les actions de réduction des nuisances sonores dues aux transports	
Objectifs	<p>Le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) est un document qui recense l'ensemble des structures de transports aériens en France afin d'encadrer l'urbanisation dans les zones de bruit au voisinage des aéroports. Lorient Agglomération possédant l'aéroport de Lann-Bihoué sur son territoire, est pourvue d'un PEB. Celui-ci, distingue quatre zones de bruit dont l'impact est le plus fort : Ploemeur, Guidel, Quéven et Lorient. La nuisance sonore est d'autant plus forte lors des entrainements de nuit (aéronefs).</p> <p>Concernant les routes, un abaissement de la vitesse de circulation des véhicules motorisés permet de diminuer le niveau sonore auquel la population est exposée.</p> <p>Selon une étude de l'OMS de mars 2011 évaluant la charge de morbidité attribuable au bruit ambiant en Europe, le bruit causé par la circulation concourt chaque année à la perte de plus d'un million d'années de vie en bonne santé<sup>48</sup> (DALYs).</p> <p>L'objectif de cette action est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prévenir de nouvelles situations de gêne sonore,</li> <li>- tendre vers une diminution de cette gêne,</li> <li>- préserver les zones de calme et ce notamment, dans le cadre de la trame blanche.</li> </ul>
Description de l'action	<p><b>14.1 Suivi du plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Lann-Bihoué DPDU</b> - Action déjà engagée</p> <p>Il conviendra de suivre les actions programmées dans ce plan, et plus particulièrement l'objectif qui vise à réglementer l'urbanisme au voisinage de l'aérodrome (maîtrise de l'urbanisation dans les zones de bruit de l'aérodrome).</p> <p>Une concertation pourrait par ailleurs être mise en place pour réduire au maximum le survol urbain à basse altitude, ou limiter l'entraînement nocturne.</p> <p><b>14.2. Réflexion sur un suivi de l'action des communes sur les zones à vitesse réduite en ville Dmo</b> - Nouvelle action</p> <p>Dans le cadre de l'élaboration en cours du plan des mobilités, un diagnostic a été produit reprenant les zones à vitesse réduite sur les communes de Lorient Agglomération. Il s'agira d'étudier un suivi de ces zones sur le territoire afin de mettre à jour le document.</p> <p><b>14.3 Mise en œuvre d'une charte de logistique urbaine Dmo</b> - Action à engager mais déjà portée</p> <p>Une charte logistique est en cours d'élaboration avec certaines communes de Lorient Agglomération (Ploemeur, Larmor-Plage, Lorient, Lanester, Quéven...) et les professionnels du transport. L'objectif de celle-ci est de mettre en place des actions pour promouvoir une logistique plus responsable (transports électriques, ...). Il s'agira d'intégrer les questions de bruit dans le plan d'actions qui sera porté.</p>
Public cible et/ou territoire privilégié	Tout le territoire
Porteur(s) de l'action	<p>Direction des Mobilités</p> <p><u>Directions associées</u> : Direction Planification et Dynamiques Urbaines - L'ensemble des directions de Lorient Agglomération pourront être associées suivant les thématiques soulevées.</p>
Partenaires associés	<p>Acteurs de la recherche</p> <p>Acteurs de l'environnement</p> <p>Acteurs sanitaires</p> <p>Collectivités</p> <p>Services de l'Etat</p>

<sup>48</sup> 07guide-methodo\_mobilités\_actives.pdf Ministère de la santé

Priorité de réalisation	14.1. Niveau 3 14.2. Niveau 3 14.3. Niveau 3	
Articulation avec d'autres plans et programmes	Projet de territoire : Axe 1 Vivre ensemble Futur plan des mobilités Plan local de l'urbanisme PEB de l'aéroport	PRSE 4 Bretagne PNSE 2021-2025
Ressources nécessaires	Moyens humains et financiers nécessaires à la mise en place de l'action. Temps humain DPDU et DMO Budget DPDU et DMO : 14.1. Ø ; 14.2 Ø ; 14.3. €	
Financements potentiels	Fonds d'intervention régional (agence régionale de santé)	
Points de vigilance :	Cette action s'appuie sur des actions portées par l'Etat. Il pourrait ainsi être difficile d'agir directement en tant qu'EPCI.	
Indicateurs de réalisation	14.1 : Suivi effectif du PEB de Lann-Bihoué O/N 14.2 : Réflexion effective O/N 14.3. Intégration effective des questions de bruit dans la charte de logistique urbaine O/N	

**DEFI 3 : CO-AGIR POUR AMELIORER ET PRESERVER LE CADRE DE VIE ET LES ECOSYSTEMES (HABITER, SE DEPLACER)**

**Chantier 6 : Renforcer la politique de l’habitat favorable à la santé**

**Contexte et enjeux :**

Selon l’Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l’accès à un logement de qualité est un droit fondamental et l’une des conditions de base pour mener une vie en bonne santé, déterminant majeur de la santé. Il existe en effet des liens avérés entre la santé des individus, notamment mentale, la qualité de leur logement et l’endroit où ils habitent. Agir sur le logement est ainsi un levier important pour améliorer l’état de santé des habitants. En 2011, l’OMS a évalué à 130 000 le nombre de décès annuels associés à des conditions de logements inadéquates en Europe.

Par ailleurs, les français passent aujourd’hui 80% de leur temps dans un espace clos, que ce soit au domicile, au travail, à l’école... Le logement a un impact sur la qualité de l’air (intérieur et extérieur) et donc indirectement sur la santé. La pollution de l’air intérieur est responsable, d’après l’OMS, d’environ 3,2 millions de décès par an, dont plus de 237 000 décès d’enfants de moins de 5 ans. Concernant la qualité de l’air extérieur, le secteur du bâtiment est le premier secteur consommateur d’énergie en France, il représente 43 % des consommations énergétiques annuelles et génère 23 % des émissions de gaz à effet de serre<sup>49</sup>. Comme évoqué dans le chantier 5, ces chiffres ont des conséquences importantes sur la santé de tous, au regard du concept une seule santé.

Ce chantier s’emploiera ainsi à travailler sur le choix des matériaux de construction/rénovation et sur l’habitat indigne. Ce dernier désigne un lieu utilisé à des fins d’habitation alors qu’il n’est pas prévu à cet effet, ou bien un logement, bâtiment qui expose ses occupants à des risques manifestes dus à une dégradation forte du bâti et pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé. L’habitat indigne comprend, par exemple, les situations de logements insalubres, qui présentent un risque pour la santé des occupants (saturnisme, présence de moisissures...). L’habitat indigne inclut également les logements concernés par une procédure de péril.<sup>50</sup>

**Résultats attendus au regard de ces trois domaines :**

Lien avec « une seule santé »	Lien avec le changement climatique	Inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Contribuer à la prévention des maladies ou décès liés au logement (précarité énergétique, habitat indigne, qualité air...)</li> <li>-Favoriser une construction/rénovation respectueuse de la santé.</li> <li>-Sensibiliser le grand public et les professionnels du secteur de l’habitat à la prise en compte de la nature et de la biodiversité dans leurs choix liés au logement.</li> <li>-Réduire les émissions et l’exposition de la population aux polluants et nuisances du bâti</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Contribuer à la réduction de l’impact du secteur du logement sur l’environnement par le choix des matériaux de construction/rénovation</li> <li>-Améliorer la performance environnementale des bâtiments par la baisse des consommations d’énergie</li> <li>-Sensibiliser le grand public et les professionnels du secteur de l’habitat à la prise en compte de la nature et de la biodiversité dans leurs choix liés au logement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la prise en compte par les parents et les professionnels de la petite enfance à la prévention des expositions aux polluants à l’intérieur des bâtiments (1000 premiers jours).</li> <li>-Favoriser la diminution des situations de précarité énergétique et d’habitat indigne sur le territoire</li> </ul>

<sup>49</sup> Source : Ministère de la transition écologique, de la cohésion des territoires

<sup>50</sup> Source : Ministère de la transition écologique, de la cohésion des territoires

## Action 15 : Promotion d'une construction / rénovation de l'habitat respectueuse de la santé

<p>Objectifs</p>	<p>Le choix des matériaux de construction/rénovation influence l'impact environnemental d'un bâtiment. Doivent être pris en compte, dans le calcul de l'impact sur l'environnement, l'ensemble du cycle de vie des produits, en incluant notamment l'extraction des matières premières, les transports, la fabrication, la mise en œuvre et l'usage.</p> <p>Concernant le chauffage et la production d'eau chaude, la quantité de gaz à effet de serre émise n'est pas la même selon l'énergie choisie. Choisir une énergie la moins carbonée possible permet de réduire la facture énergétique du logement et son impact environnemental.</p> <p>Dans le sens du concept « une seule santé » et dans un contexte de changement climatique, il est essentiel d'allier habitat éco-responsable, favorable à la santé humaine et animale avec écologie et respect de l'environnement. Pour ce faire, chacun, à son niveau, peut agir, aussi bien les habitants, les collectivités / EPCI, les entreprises que les professionnels du secteur du bâtiment.</p> <p>L'objectif de cette action est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les émissions et l'exposition de la population et de l'environnement aux polluants et nuisances du bâti,</li> <li>- Impacter positivement la qualité de l'air,</li> <li>- De favoriser une prise en compte de la nature et de la biodiversité dans les constructions/rénovations.</li> </ul> <p>Cette action sera mise en place en lien étroit avec les actions portées dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH).</p>
<p>Description de l'action</p>	<p><b>15.1 Information du grand public sur la construction/rénovation respectueuse de la santé DHAD</b> - Action déjà engagée - Action à engager mais déjà portée - Nouvelle action</p> <p>En lien étroit avec l'Espace Info Habitat (EIH), il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler à la promotion des matériaux locaux, biosourcés, gérés durablement et faiblement émissifs de composés organiques volatils,</li> <li>- Valoriser les aides et ressources existantes pour la rénovation/construction respectueuse de la santé / environnement et les faire connaître du grand public,</li> <li>- Informer sur le recyclage et la valorisation des déchets du bâtiment,</li> <li>- Informer le grand public sur l'impact de la qualité de l'air intérieur de l'habitat.</li> </ul> <p>Pour ce faire, des actions de sensibilisation pourraient se mettre en œuvre (pistes : document de sensibilisation fourni avec le permis de construire, diagnostique lors d'une rénovation globale pour les ménages modestes, ...)</p> <p><b>15.2 Information des professionnels</b> (architectes, promoteurs, artisans, maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvre, service urbanisme des communes...) <b>sur la construction / rénovation respectueuse de la santé DHAD</b> - Nouvelle action</p> <p>En lien étroit avec l'EIH, il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler à la promotion des matériaux locaux, biosourcés, gérés durablement et faiblement émissifs de composés organiques volatils et ce notamment par une contribution à la structuration de filière(s) locale(s).</li> <li>- Valoriser les aides et ressources existantes pour la rénovation/construction respectueuse de la santé/environnement et les faire connaître des professionnels,</li> <li>- Valoriser les labels et certifications auprès des réseaux de professionnels,</li> <li>- Informer sur le recyclage et la valorisation des déchets du bâtiment,</li> <li>- Informer les professionnels sur l'impact de la qualité de l'air intérieur de l'habitat.</li> </ul> <p>Un réseau local de professionnels sur le territoire pourra voir le jour en ce sens.</p>

	<p>Par ailleurs un référentiel local « bas carbone » sera co-construit avec les associations et les professionnels. Il fera référence sur les objectifs bas carbone des constructions neuves du territoire.</p> <p><b>15.3 Promotion de la nature et de la biodiversité auprès des professionnels de la construction / rénovation DNSE - Nouvelle action</b></p> <p>Une sensibilisation des différents corps de métiers du bâtiment et des aménageurs sera à déployer, notamment sur le développement des matériaux perméables, le recyclage des déchets, l'accueil et l'intégration de la biodiversité associée aux bâtiments et à leur environnement extérieur (en tenant compte de l'existant) et sur la gestion des espaces extérieurs. Ces thématiques pourront à terme être inscrites dans les cahiers des charges de la commande publique et dans les plans locaux d'urbanisme.</p>	
Public cible et/ou territoire privilégié	Tout le territoire	
Porteur(s) de l'action	<p>Direction Habitat et Aménagement Durables</p> <p><u>Directions associées</u> : Direction Nature Santé Environnement - L'ensemble des directions de Lorient Agglomération pourront être associées suivant les thématiques soulevées.</p>	
Partenaires associés	<p>Acteurs associatifs</p> <p>Acteurs sanitaires</p> <p>Acteurs de l'environnement</p> <p>Acteurs de la construction, de la rénovation et de l'habitat</p> <p>Collectivités</p> <p>Chambres consulaires</p> <p>Citoyens</p>	
Priorité de réalisation	<p>15.1. Niveau 2</p> <p>15.2. Niveau 2</p> <p>15.3. Niveau 2</p>	
Articulation avec d'autres plans et programmes	<p>Projet de territoire : Axe 1 Vivre ensemble ; Axe 3 Transformer</p> <p>Programme Local de l'Habitat 2024-2029</p> <p>Plan Local de l'Urbanisme</p> <p>Projet d'Aménagement et de Développement Durable (Schéma de cohérence et territoriale)</p> <p>Futur plan biodiversité</p> <p>Réglementation Environnementale 2020</p>	<p>PRSE 4 Bretagne</p> <p>Plan national de rénovation énergétique des bâtiments</p> <p>PNSE 2021-2025</p>
Ressources nécessaires	<p>Moyens humains et financiers nécessaires à la mise en place de l'action.</p> <p>Temps humain DHAD et DNSE</p> <p>Budget DHAD et DNSE : 15.1. 0 ; 15.2 0 ; 15.3. €</p>	
Financement potentiel	<p>Fonds d'intervention régional (agence régionale de santé)</p> <p>Financement par Lorient Agglomération à travers le PLH</p>	
Points de vigilance	<p>Les ressources et aides existantes sont nombreuses et peuvent être difficilement lisibles. Il pourrait être difficile de faire évoluer les habitudes, notamment celles des professionnels du bâtiment.</p>	
Indicateurs de réalisation	<p>15.1 Nombre de personnes sensibilisées</p> <p>15.2 Nombre et types de professionnels sensibilisés ; création d'un référentiel local « bas carbone » O/N</p> <p>15.3 Nombre et types de professionnels sensibilisés</p>	

Action 16 : Amélioration du repérage et de la prise en charge des situations d’habitat indigne et de précarité énergétique	
Objectifs	<p>En 2015, 3 000 résidences principales du parc privé sont estimées potentiellement indignes sur Lorient Agglomération et 2 890 en 2017. 1/3 sont situées sur la ville de Lorient<sup>51</sup>. 371 signalements sur le territoire de Lorient Agglomération ont été remontés au Pôle Départemental de Lutte contre l’Habitat Indigne depuis sa création en 2017, dont 17% pour des propriétaires occupants.</p> <p>Par ailleurs 14,3% des ménages étaient en situation de précarité énergétique dans leur logement en 2018 sur l’Agglomération, soit environ 14 000 foyers qui n’ont pas les moyens ou ne parviennent pas à chauffer correctement leur logement. En ce sens, le dispositif Morbihan Solidarité Energie (MSE) a comptabilisé 580 signalements sur le territoire depuis sa création en 2017, dont plus de 40% pour des locataires du parc social.</p> <p>L’agglomération a la compétence « habitat » mais pas celle de « l’hygiène » et de la « sécurité ». Le Conseil Départemental du Morbihan pilote le programme d’intérêt général de lutte contre l’habitat indigne et le dispositif MSE. De la même manière concernant les procédures de lutte contre l’habitat indigne, elles relèvent des pouvoirs de police des Maires. Afin de soutenir ces dispositifs, et en lien étroit avec le programme local de l’habitat, l’action s’emploiera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le repérage des situations d’habitat indigne et de précarité énergétique,</li> <li>- Renforcer l’information sur les risques liés à la vie dans un habitat indigne.</li> </ul>
Description de l’action	<p><b>16.1 Sensibilisation des professionnels intervenant à domicile sur les outils existants pour repérer et déclarer les situations d’habitat indigne et de précarité énergétique DHAD -</b> Action à engager mais déjà portée</p> <p>Lors de visites à domicile, les professionnels (de santé, travailleurs sociaux, service d’aides à domicile et de portage de repas...) sont susceptibles de constater des situations à risque pour la santé des occupants (incurie, peinture au plomb, moisissures, mères...). Ces acteurs doivent être informés des outils et ressources existantes pour repérer les situations d’habitat indigne et les déclarer aux services compétents.</p> <p>En lien avec le PLH et en complément des réunions organisées par le Département, des sessions régulières d’information seront organisées (à raison de 2 par an). Elles cibleront les professionnels intervenant à domicile pour les former et les sensibiliser aux problématiques de la précarité énergétique et du mal-logement. Par ailleurs, dans un objectif de maillage territorial, des réunions partenariales régulières seront organisées pour construire des réponses adaptées, réactives et pragmatiques, aux situations compliquées des ménages accompagnés.</p> <p><b>16.2 Information sur les risques sur la santé de vivre dans un habitat indigne DHAD -</b> Nouvelle action</p> <p>Pour compléter les actions de lutte contre la précarité énergétique et l’habitat indigne proposées dans le cadre du PLH, le plan local santé environnement se concentrera sur l’information et la sensibilisation (auprès du grand public, des élus, des propriétaires du parc privé et public...) des conséquences sur la santé de vivre dans un habitat indigne et en précarité énergétique.</p>
Public cible et/ou territoire privilégié	Tout le territoire
Porteur(s) de l’action	<p>Direction Habitat et Aménagement Durables</p> <p><u>Directions associées</u> : L’ensemble des directions de Lorient Agglomération pourront être associées suivant les thématiques soulevées.</p>

<sup>51</sup> TBSE, ORSB, 2021

Partenaires associés	<p>Acteurs associatifs</p> <p>Acteurs sociaux, sanitaires et médico-sociaux</p> <p>Acteurs de la construction, de la rénovation et de l'habitat</p> <p>Acteurs de l'environnement</p> <p>Collectivités</p> <p>Services de l'Etat</p> <p>Citoyens</p>	
Priorité de réalisation	<p>16.1. Niveau 2</p> <p>16.2. Niveau 3</p>	
Articulation avec d'autres plans et programmes	<p>Projet de territoire : Axe 1 Vivre ensemble</p> <p>Programme Local de l'Habitat 2024-2029</p> <p>Plan Local de l'Urbanisme</p> <p>Plan Climat Air Energie Territorial</p>	<p>PRSE 4 Bretagne</p> <p>Plan national de rénovation énergétique des bâtiments</p> <p>PNSE 4 2021-2025</p>
Ressources nécessaires	<p>Moyens humains et financiers nécessaires à la mise en place de l'action.</p> <p>Temps humain DHAD</p> <p>Budget DHAD : 16.1. et 16.2 Ø</p>	
Financements potentiels	<p>AAP de la fondation Abbé Pierre</p> <p>Fonds d'intervention régional (agence régionale de santé)</p> <p>Subvention de l'Agence Nationale de l'Habitat</p> <p>Financement par Lorient Agglomération à travers le PLH</p>	
Points de vigilance	<p>L'identification du public concerné par l'habitat indigne pourrait être difficile.</p> <p>La mobilisation des professionnels pourrait être complexe par manque de temps.</p> <p>Les professionnels doivent s'assurer de l'accord du public avant la déclaration de précarité énergétique et/ou d'habitat insalubre. La déclaration doit être co-portée pour qu'elle soit acceptée par ces derniers.</p>	
Indicateurs de réalisation	<p>16.1 Nombre de réunions et type de professionnels présents ; Nombre de relogements de situations identifiées habitat insalubre</p> <p>16.2. Nombre et type d'actions de sensibilisation ; Nombre de personnes informées</p>	

Action 17 : Sensibilisation à la prévention des expositions aux polluants à l'intérieur des bâtiments	
Objectifs	<p>La qualité de l'air intérieur (QAI) peut être impactée par de nombreuses sources de pollutions, liées ou non aux occupants (à leurs activités, aux appareils de chauffage, aux matériaux de construction, ...). Les impacts sanitaires d'une mauvaise QAI peuvent être de différents ordres : allergies, irritations des voies respiratoires, maux de tête, intoxications...</p> <p>La Bretagne est une région granitique, dès lors, hormis Groix, toutes les communes du territoire sont situées dans une zone à potentiel radon significatif. Le radon est un gaz radioactif incolore et inodore classé « cancérigène humain certain ». Il constitue le deuxième facteur de risque de cancer du poumon derrière le tabac (l'association radon et tabac augmente par ailleurs significativement les risques de développer un cancer du poumon). En Bretagne, 40 % des habitants n'ont jamais entendu parler des effets du radon sur la santé<sup>52</sup>. Chez les particuliers, il n'y a pas d'obligation de mesure (logements publics ou privés). Il existe cependant une obligation de mesure de radon dans les établissements recevant du public (ERP), notamment les établissements scolaires, crèches et EHPAD.</p> <p>L'objectif de l'action est de sensibiliser le grand public et les professionnels de la petite enfance sur les bonnes pratiques pour maintenir une bonne qualité de l'air intérieur : radon, monoxyde de carbone, perturbateurs endocriniens (fiche action 21) ...</p>
Description de l'action	<p><b>17.1 Poursuite et valorisation des travaux engagés sur les mesures radon DHAD</b> - Action à engager mais déjà portée  Une campagne de mesure du risque radon dans les logements a été réalisée, portée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) entre 2018 et 2020 en lien avec approche écohabitat. Pour ce faire, ALOEN et le service habitat ont distribué des dosimètres aux habitants. Une fois les dosimètres analysés, une réunion de restitution, d'accompagnement et de conseils a eu lieu afin de permettre aux citoyens d'agir. Ces résultats sont à valoriser et de nouvelles campagnes seront à reproduire.</p> <p><b>17.2 Information et sensibilisation des parents de nourrissons et jeunes enfants ainsi que des professionnels de l'enfance et de la petite enfance sur la qualité de l'air intérieur DNSE</b> - Nouvelle action  Dans cette sous-action, une focale plus particulière sera effectuée sur les enfants et plus particulièrement ses 1 000 premiers jours. Cette période débute lors de la conception jusqu'au 2 ans de l'enfant et est déterminante pour son développement ainsi que pour la santé de l'adulte qu'il deviendra.  Dès lors, la sensibilisation des parents et des professionnels de l'enfance et de la petite enfance à la QAI, permettra de les accompagner à identifier les sources de pollution (radon, composés organiques volatils, perturbateurs endocriniens...), tant dans les logements que dans les ERP, et à adopter des alternatives simples pour tendre vers un environnement favorable à la santé.</p> <p><b>17.3. Etude de l'accès public aux résultats des différents contrôles réalisés dans certains établissements recevant du public (ERP)</b> <i>Mission sobriété et transition énergétique</i> - Nouvelle action  Certains ERP sont soumis à une réglementation avec des contrôles à réaliser, notamment en termes de QAI (Formaldéhyde, Benzène, Dioxyde de carbone...). Une étude sera effectuée quant à la possibilité que les résultats de ces mesures soient diffusés et rendus accessibles au public (notamment via le SIGT) concernant les écoles et crèches du territoire ainsi que les ERP propriété de l'EPCI.</p>

<sup>52</sup> Baromètre Santé Environnement 2020 en Bretagne :

[https://orsbretagne.typepad.fr/2022/2021\\_12\\_17\\_BSE2020\\_ORIS\\_resultats\\_VDEF.pdf](https://orsbretagne.typepad.fr/2022/2021_12_17_BSE2020_ORIS_resultats_VDEF.pdf)

	<p><b>17.4 Diffusion des campagnes régionales prévenant les intoxications au monoxyde de carbone DHAD - Nouvelle action</b></p> <p>L'ARS porte des campagnes sur le monoxyde de carbone et ses dangers. Il s'agira ici de les relayer auprès des habitants du territoire pour encourager à l'adoption des bons gestes, dont la bonne ventilation du logement, et éviter les intoxications. La mise en place de détecteurs de monoxyde de carbone pourra également être étudiée, tant dans le fait de les faire connaître que de les rendre accessibles.</p>	
Public cible et/ou territoire privilégié	Tout le territoire	
Porteur(s) de l'action	Direction Habitat et Aménagement Durables	
	<p><u>Directions associées</u> : Mission sobriété et transition énergétique, Direction Nature Sante Environnement, Direction communication et évènementiel - l'ensemble des directions de Lorient Agglomération pourront être associées suivant les thématiques soulevées.</p>	
Partenaires associés	<p>Acteurs associatifs</p> <p>Acteurs sociaux, sanitaires et médico-sociaux</p> <p>Acteurs de la petite enfance et de l'enfance</p> <p>Acteurs de la construction, de la rénovation et de l'habitat</p> <p>Acteurs de l'environnement</p> <p>Services de l'Etat</p> <p>Collectivités</p> <p>Citoyens</p>	
Priorité de réalisation	<p>17.1. Niveau 2</p> <p>17.2. Niveau 2</p> <p>17.3. Niveau 3</p> <p>17.4. Niveau 2</p>	
Articulation avec d'autres plans et programmes	<p>Projet de territoire : Axe 1 Vivre ensemble</p> <p>Programme Local de l'Habitat 2024-2029</p> <p>Plan Local de l'Urbanisme</p> <p>Plan Climat Air Energie Territorial</p>	<p>PRSE 4 Bretagne</p> <p>Programme des 1000 premiers jours</p> <p>Campagne nationale contre le monoxyde de carbone</p> <p>PNSE 4 2021-2025</p>
Ressources nécessaires	<p>Moyens humains et financiers nécessaires à la mise en place de l'action.</p> <p>Temps humain Mission sobriété et transition énergétique, DHAD, DNSE</p> <p>Budget Mission sobriété et transition énergétique, DHAD, DNSE : 17.1. €€ ; 17.2 € ; 17.3. Ø; 17.4. €</p>	
Financements potentiels	<p>AAP 1 000 premiers jours (ARS et CAF)</p> <p>Fonds d'intervention régional (agence régionale de santé)</p>	
Points de vigilance	<p>Un risque est présent, tout comme dans les autres fiches actions, que le public sensibilisé soit un public déjà averti.</p>	
Indicateurs de réalisation	<p>17.1 : Nombre de dosimètres distribués</p> <p>17.2 : Nombre et types de personnes sensibilisées</p> <p>17.3 : Réalisation de l'étude de faisabilité O/N</p> <p>17.4 : Types et nombres de canaux de diffusion choisis</p>	

**Chantier 7 : Renforcer la prise en compte de la santé humaine et des écosystèmes dans les opérations d'aménagement et d'urbanisme**

**Contexte et enjeux :**

Selon Santé Publique France, « l'urbanisme favorable à la santé (UFS) vise à tenir compte systématiquement des conséquences de tout projet d'urbanisme et d'aménagement sur la qualité de vie, le bien-être, et sur l'environnement ». Dans cette démarche, les trois piliers du développement durable : environnement, économie et social, sont respectés.

L'UFS consiste ainsi à encourager des choix d'aménagement et d'urbanisme qui minimisent l'exposition des populations à des facteurs de risque (ex. polluants, nuisances, isolement social, etc.) et maximisent l'exposition à des facteurs de protection (pratique d'activité physique, accès aux espaces verts, etc.), tout en veillant à ne pas aggraver des situations d'inégalités de santé.

En effet, la préservation des milieux naturels et de leur qualité revêt une importance primordiale pour la santé dans le sens du concept « une seule santé » (disponibilité d'une eau douce et potable, d'un sol sain, d'un air de bonne qualité...). Cela participe également à l'équilibre écologique et à la lutte contre le changement climatique.

La nature, notamment en milieu urbain, apporte de nombreux bénéfices pour l'ensemble des écosystèmes : diminution de la pollution atmosphérique, rafraîchissement, biodiversité, ... L'accès aux espaces verts en ville et à la nature favorise une bonne santé mentale, la pratique d'activités (sport, jeux...), développe les interactions sociales et permet aux citoyens de vivre plus sereinement.

**Résultats attendus au regard de ces trois domaines :**

Lien avec « une seule santé »	Lien avec le changement climatique	Inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé
<p>Favoriser la sobriété foncière et la réduction de l'artificialisation des sols</p> <p>Participer à la réduction des lumières artificielles</p> <p>Promouvoir des choix d'aménagements favorables à la santé notamment par un réseau de bonnes pratiques</p> <p>Tendre vers la prise en compte de la santé dans l'ensemble des aménagements dont l'EPCI est maître d'ouvrage (EIS)</p> <p>Sensibiliser les acteurs et habitants aux bénéfices de la nature sur la santé</p> <p>Renforcer les connaissances sur les interactions entre urbanisme, environnement et santé auprès de tous les acteurs concernés par ces thématiques</p>	<p>Favoriser la sobriété foncière et la réduction de l'artificialisation des sols</p> <p>Promouvoir des choix d'aménagements favorables à la santé et ainsi au changement climatique notamment par un réseau de bonnes pratiques</p> <p>Favoriser la prise en compte de la végétalisation en ville et de ses bienfaits sur le changement climatique.</p>	<p>Favoriser l'équité sociale par la prise en compte de l'urbanisme favorable à la santé en priorité dans les quartiers prioritaires politiques de la ville (EIS, déminéralisation des cours d'école...) et pour les publics vulnérables.</p>

## Action 18 : Développement d'une démarche d'urbanisme favorable à la santé (UFS)

<p>Objectifs</p>	<p>Des publications de l'École des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) - Guide « Agir pour un urbanisme favorable à la santé » en 2016, guide ISadOrA « Intégration de la Santé dans les Opérations d'Aménagement urbain » en 2020, et des guides produits par les Agences Régionales de Santé (ARS) établissent des recommandations visant une meilleure prise en compte de la santé dans l'aménagement des territoires. Pour exemple, le guide ISadOrA est une démarche d'accompagnement qui vise à favoriser l'intégration des principes d'urbanisme favorable à la santé à l'échelle d'une opération d'aménagement. L'outil dispose de « clefs opérationnelles » réparties en quatre catégories : polluants et nuisances ; mobilités et accessibilité ; cohésion sociale et cadre de vie ; clefs vertes et bleues.</p> <p>Par ailleurs en amont d'un projet, d'un programme ou d'une politique, il est possible d'effectuer une évaluation d'impact en santé (EIS), qui évalue ses effets potentiels sur la santé de la population. Elaborée par l'Organisation Mondiale de la Santé, c'est une démarche d'aide à la décision inscrite dans l'approche des politiques favorables à la santé et dans la lutte contre les inégalités de santé. Volontaire et participative, elle associe les élus et les citoyens et suscite un dialogue autour des questions de santé. Elle favorise ainsi la prise de conscience des acteurs des autres secteurs quant aux impacts de leurs activités ou de leurs choix sur la santé des populations.</p> <p>L'objectif de cette action est de favoriser la mise en œuvre de telles démarches expérimentales sur le territoire.</p>
<p>Description de l'action</p>	<p><b>18.1 Expérimentation d'une évaluation d'impact sur la santé (EIS) sur au moins un projet pertinent</b> <i>DPDU</i> - Nouvelle action</p> <p>Certains projets d'aménagement sur le territoire peuvent être l'occasion d'expérimenter une EIS sur le territoire. Le lieu d'expérimentation sera à choisir suivant les différentes échelles : projet d'aménagement, parc d'activités, quartier, plan local d'urbanisme et au regard de son impact pressenti en matière de santé (notamment en lien avec le changement climatique). A la suite de ce procédé, cette expérimentation pourra être intégrée au(x) futur(s) plan(s) local/aux d'urbanisme.</p> <p><b>18.2. Réflexion sur la définition de critères dans les cahiers des charges de cession de terrain</b> - <i>Mission parcs d'activités économiques</i> - Nouvelle action</p> <p>En amont de la cession de terrains par l'EPCI, il s'agira de proposer et de définir des critères « santé environnement » (haies, cheminements, ...) dans le cahier des charges de ces derniers. Ces cahiers des charges seront à croiser avec le Plan Local de l'Urbanisme. Il pourrait également être intéressant d'inciter les communes du territoire à agir en ce sens.</p> <p><b>18.3 Création d'un réseau d'échanges sur les bonnes pratiques mises en œuvre en UFS</b> <i>DPDU</i> - Nouvelle action</p> <p>Plusieurs villes françaises se sont déjà engagées dans la mise en place d'actions d'UFS, soit dans le cadre d'une politique globale intégrant ce concept (ex : Schéma Santé du Grand Douaisis, UFS Pays de Le Mans...), soit par la mise en œuvre d'actions plus ponctuelles telles que des EIS. Une veille sur ces exemples et des échanges avec ces communes/communautés de communes permettra à l'EPCI de favoriser un UFS sur son territoire.</p> <p>Par ailleurs, et de manière complémentaire, certaines communes du territoire ont mis en place des actions pour lutter contre le réchauffement climatique. Afin de tendre vers un UFS, une mise en réseau de « bonnes pratiques » entre les services techniques des communes et les aménageurs, pourra permettre d'échanger sur des projets/actions mises en place en ce sens (utilisation de rideaux blancs dans certaines écoles, plantes grimpantes...). Ce réseau pourra s'appuyer sur les documents portés par l'EHESP et l'ARS tel qu'ISADORA.</p>

	<p><b>18.4. Expérimentation de l’outil d’Aide à LA Décision pour caractériser et lutter contre les INégalités de Santé dans les territoires bretons : ALADINS DNSE - Nouvelle action</b></p> <p>Application sur le territoire de l’outil ALADINS en cours de développement par l’EHESP dans un contexte de changement climatique et d’urbanisation croissante.</p> <p>L’objectif de cet outil est de développer un modèle d’analyse multicritères visant à identifier les territoires susceptibles de cumuler des inégalités de santé en vue d’aider la décision publique pour l’aménagement des territoires favorables à la santé. Dès lors, le projet évalue la sensibilité d’un territoire en termes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– cumuls d’exposition des populations à des facteurs de risque (pollutions et nuisances, risques liés aux conséquences négatives du changement climatique et à l’urbanisation croissante, comme les îlots de chaleur urbains, les inondations, la perte de biodiversité...)</li> <li>– protection (activités physiques, interactions sociales, cadre de vie fonctionnel...),</li> <li>– résilience aux changements globaux au travers d’indicateurs d’un aménagement favorable à la santé (accès aux soins, à l’éducation, mobilité...).</li> </ul>	
Public cible et/ou territoire privilégié	Communes souhaitant s’engager dans une démarche d’UFS et leurs populations Tout le territoire avec une vigilance plus particulière envers les publics vulnérables	
Porteur(s) de l’action	Direction de la Planification et de la Dynamique Urbaines  <u>Directions associées</u> : Mission nouveau programme national de renouvellement urbain / expérimentation urbaine, Direction du Développement Economique Local, Emploi et Innovation, Direction Nature Sante Environnement - L’ensemble des directions de l’agglomération pourront être associées suivant les thématiques soulevées.	
Partenaires associés	Acteurs sociaux, sanitaires et médico-sociaux Acteurs de l’enseignement Acteurs de la recherche et de l’observation Acteurs de l’environnement Acteurs de l’urbanisme et de l’aménagement Collectivités Citoyens	
Priorité de réalisation	18.1. Niveau 2 18.2. Niveau 3 18.3. Niveau 2 18.4. Niveau 2	
Articulation avec d’autres plans et programmes	Projet de territoire : Axe 1 Vivre ensemble ; Axe 3 Transformer ; Axe 5 Coopérer Plan Local d’Urbanisme Programme Local de l’Habitat 2024-2029 Plan de Déplacements Urbains Plan Local de l’Urbanisme Plan Climat Air Energie Territorial Plan de résilience eau	PRSE 4 Bretagne PNSE 4 2021 -2025
Ressources nécessaires	Moyens humains et financiers nécessaires à la mise en place de l’action. Temps humain Mission NPNRU, DPDU, DNSE et DELEI Budget Mission NPNRU, DPDU, DNSE et DELEI : 18.1. €€ ; 18.2 Ø ; 18.3. Ø ; 18.4. €€	
Financements potentiels	Fonds d’intervention régional (agence régionale de santé) – Communes	
Points de vigilance	L’UFS est une démarche récente et complexe. Elle est à anticiper avant la mise en place d’un projet car nécessite du temps en amont et la participation de l’ensemble des parties prenantes. Le cout des EIS peut être important. Elles seront par ailleurs à coupler avec les évaluations d’impact sur l’environnement, dans le sens du concept une seule santé.	
Indicateurs de réalisation	18.1. EIS mise en place O/N 18.2. Réflexion effectuée O/N 18.3. Mise en place O/N ; satisfaction des participants ; nombre de communes concernées 18.4. Expérimentation d’ALADINS sur le territoire O/N	

Action 19 : Promotion du rôle positif de la nature et de la biodiversité sur la santé	
Objectifs	<p>Sur le territoire, comme sur d'autres, les espaces naturels continuent à diminuer. Au niveau local, les espaces agricoles occupent la moitié de la surface du territoire, devant les espaces naturels, qui couvrent un tiers du territoire. Les espaces artificialisés représentent, quant à eux, environ 16 % de la superficie du territoire.</p> <p>L'urbanisation sur le territoire ne cesse de progresser malgré un ralentissement sur les dernières années (diminution sur la période 2009/2019 par rapport à la période précédente 1999/2009)<sup>53</sup>.</p> <p>Plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique sont recensées, tout comme des sites classés Natura 2000.</p> <p>Dans le cadre de la loi zéro artificialisation nette, les objectifs de l'action sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver, promouvoir et favoriser le développement de la biodiversité et des espaces naturels, notamment en centres villes et dans les bourgs,</li> <li>- Encourager les politiques de (ré)aménagement intégrant la nature et limitant l'artificialisation afin de favoriser une santé mentale et physique de qualité<sup>54</sup>.</li> </ul>
Description de l'action	<p><b>19.1 Elaboration d'une cartographie des îlots de chaleur et de fraîcheur sur le territoire DPDU</b> - Action déjà engagée - Action à engager mais déjà portée</p> <p>Une cartographie des lieux d'accueil où les personnes le désirant pourront se mettre à l'abri des fortes chaleurs a été produite par la ville de Lorient. Il s'agira de poursuivre le travail engagé en recensant les îlots de chaleur et de fraîcheur sur toutes les communes du territoire. Cette cartographie pourra servir les différents plans et programmes portés par l'EPCI et ses communes : Le plan intercommunal de sauvegarde, les PLU... Il pourra également être possible par la suite de communiquer sur les îlots de fraîcheur repérés, sources de rafraîchissement en période chaude ou caniculaire, auprès de la population.</p> <p><b>19.2. Sensibilisation à l'impact de la nature en ville sur la santé et valorisation de la végétalisation en ville et bourg DPDU</b> - Action déjà engagée - Action à engager mais déjà portée</p> <p>Dans le cadre de la démarche Nature en ville des projets ont eu lieu/vont débiter sur certaines communes du territoire pour limiter l'artificialisation des sols. Pour exemple, des projets de réaménagement des cours d'école tels qu'à Hennebont, Lorient ou Riantec, sont mis en place, visant à promouvoir la végétalisation et à limiter l'imperméabilisation des sols (gestion intégrée des eaux pluviales). Dans ce contexte, il s'agit également de sensibiliser à la gestion différenciée<sup>55</sup> et à la végétalisation des bâtiments.</p> <p>La sensibilisation à ce type de projet envers les élus, techniciens et les différents acteurs du territoire permettra de promouvoir le développement de projets similaires sur l'ensemble de l'Intercommunalité.</p> <p><b>19.3 Sensibilisation à la sobriété foncière et à la réduction de l'artificialisation des sols DPDU et DHAD (suivant l'échelle)</b> - Action à engager mais déjà portée</p>

<sup>53</sup> Source : TBSE 2021, ORSB

<sup>54</sup> Méta analyse portant sur les bienfaits d'une "renaturation" en ville - étude portant sur le suivi des microbiotes, de la santé mentale et de la baisse du taux de mortalité <https://doi.org/10.1016/j.envint.2021.106811>

<sup>55</sup> « Il s'agit d'adapter le mode de gestion à chaque espace en prenant en compte sa vocation, sa fréquentation et sa situation ». Chambre d'agriculture - <https://centre-valdeloire.chambres-agriculture.fr/territoires/collectivites/les-espaces-verts/cher-la-gestion-differenciee-des-espaces-verts-et-des-voiries/la-gestion-differenciee-cest-quoi/>

	<p>Lauréats de la démarche « Territoires Pilotes de Sobriété Foncière » en 2022, Lorient Agglomération et ses communes membres ont choisi de s'engager dans un modèle de développement qui intègre le fait de limiter l'artificialisation des sols. Dans ce cadre, la question de la sobriété foncière doit se poser au niveau de chaque projet du territoire. Il s'agit dans cette sous-action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-de sensibiliser à cette thématique,</li> <li>-de préserver la végétation existante dans les nouveaux projets d'aménagement,</li> <li>-de repérer les fonciers invisibles (friches, foncier sous occupé...) en vue d'un aménagement/réaménagement.</li> </ul> <p><b>19.4. Sensibilisation à la réduction de l'exposition aux lumières artificielles DNSE</b> - Action à engager mais déjà portée</p> <p>L'exposition à la lumière artificielle est délétère chez l'Homme, et ce plus particulièrement la nuit car cela peut entraîner une désynchronisation de l'horloge interne avec des perturbations du sommeil, des troubles de l'humeur, ou des troubles cognitifs. Cette pollution lumineuse provoque également des dérèglements hormonaux chez la faune nocturne, une perturbation de leur cycle de reproduction et une vulnérabilité accrue face aux prédateurs.</p> <p>La diminution de la lumière artificielle nocturne est également bénéfique pour les collectivités / EPCI, pour ce qui concerne le coût de l'énergie, mais aussi pour le changement climatique : « la meilleure énergie est celle que nous ne consommons pas ».</p> <p>La sous-action consistera à favoriser une trame noire par la :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une réalisation d'un inventaire des sources de pollutions lumineuses en milieu urbain et rural,</li> <li>- une diffusion d'informations sur les risques associés à l'exposition à la lumière artificielle la nuit.</li> </ul> <p><b>19.5. Promotion des appels à manifestation d'intérêt (AMI) portant sur le thème « Cohabiter avec la Nature pour une meilleure santé » DNSE</b> - Nouvelle action</p> <p>Dans le cadre du PNSE4 ou du PRSE 4 breton, des appels à projets sous forme d'AMI pourraient paraître. Il s'agit d'anticiper et se préparer à une éventuelle réponse en informant les partenaires susceptibles de déposer un projet sur cette thématique.</p>	
Public cible et/ou territoire privilégié	Habitants, élus, acteurs du territoire	
Porteur(s) de l'action	<p>Direction Nature Santé Environnement</p> <p><u>Directions associées</u> : Direction de la Planification et de la Dynamique Urbaine - Direction Habitat et Aménagement Durables - L'ensemble des directions de Lorient Agglomération pourront être associées suivant les thématiques soulevées.</p>	
Partenaires associés	<p>Acteurs associatifs</p> <p>Acteurs sanitaires</p> <p>Acteurs de l'observation</p> <p>Acteurs de l'environnement et de l'énergie</p> <p>Collectivités</p> <p>Citoyens</p>	
Priorité de réalisation	<p>19.1. Niveau 2</p> <p>19.2. Niveau 2</p> <p>19.3. Niveau 2</p> <p>19.4. Niveau 2</p> <p>19.5. Niveau 3</p>	
Articulation avec d'autres plans et programmes	<p>Projet de territoire : Axe 1 Vivre ensemble ; Axe 3 Transformer ; Axe 4 Equilibrer</p> <p>Plan Climat Air Energie Territorial</p> <p>Plan Local de l'Urbanisme</p>	<p>Loi climat et résilience (août 2021)</p> <p>PRSE 4 Bretagne</p> <p>PNSE 4 2021-2025</p>

	Schéma directeur eau pluviale Plan de résilience eau (ZAN)	
Ressources nécessaires	Moyens humains et financiers nécessaires à la mise en place de l'action. Temps humain DPDU, DNSE et DHAD Budget Mission DPDU, DNSE et DHAD : 19.1. € ; 19.2 € ; 19.3. Ø; 19.4. €€ ; 19.5.Ø	
Financements potentiels	Fonds verts - Fonds d'intervention régional (agence régionale de santé)	
Points de vigilance	Il faudra être vigilant dans la manière de présenter les îlots de chaleur, et ce notamment en lien avec les précédentes cartographies (fiches action 7 et 8), afin de ne pas favoriser l'éco-anxiété de la population. Pour favoriser l'acceptabilité de la population à la désimperméabilisation des sols, et en particulier des cours d'écoles, il sera nécessaire d'explicitier la démarche, et ce notamment autour de la prise en compte de la salissure des vêtements des enfants. Concernant la réduction de l'exposition aux lumières artificielles, il sera essentiel de prendre en compte la sécurité des habitants et leurs déplacements actifs afin de ne pas les faire diminuer (lien fiche action 12).	
Indicateurs de réalisation	19.1 : Cartographies réalisées à l'échelle du territoire et mises à jour régulières O/N 19.2 à 19.4 : Nombre d'actions mises en place ; Type de publics 19.5 : Nombre d'AMI	

## Défi 4 : Surveiller, prévenir, réduire les expositions portant atteinte aux besoins des habitants et des écosystèmes (boire, manger, respirer)

Les besoins fondamentaux sont intrinsèques à l'être humain et dépendent fortement de ressources fournies par la nature, telles que l'air, l'eau et l'alimentation. La préservation de celles-ci et de ces services écosystémiques impactés par l'activité humaine (perturbateurs endocriniens, pesticides...) est un enjeu vital pour l'homme et la biodiversité.

CHANTIERS	ACTIONS
<b>CHANTIER 8 : Renforcer la politique de l'eau et la préservation des milieux aquatiques</b>	<u>Action 20</u> : Préservation et amélioration qualitative et quantitative des eaux
	<u>Action 21</u> : Signature de la charte Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens
<b>CHANTIER 9 : Promouvoir une alimentation saine, de qualité, de proximité et de saison</b>	<u>Action 22</u> : Promotion des modes de productions agricoles et de distributions durables
	<u>Action 23</u> : Promotion des actions d'éducation au « bien manger » et réduction de la précarité alimentaire.
<b>CHANTIER 10 : Améliorer la qualité de l'air extérieur (QAE)</b>	<u>Action 24</u> : Mise en œuvre d'études, expérimentations et évaluations sur la qualité de l'air extérieur
	<u>Action 25</u> : Mise en place d'un réseau de surveillance sur les pollens

## DEFI 4 : SURVEILLER, PREVENIR, REDUIRE LES EXPOSITIONS PORTANT ATTEINTE AUX BESOINS DES HABITANTS ET DES ECOSYSTEMES (BOIRE, MANGER, RESPIRER)

### Chantier 8 : Renforcer la politique de l'eau et la préservation des milieux aquatiques

#### Contexte et enjeux :

L'eau est une ressource vitale, essentielle à préserver. Les enjeux de la sécurisation de la ressource en eau sont considérables, à la fois pour assurer, sur le long terme, l'accès à l'eau pour tous et partout, mais aussi au quotidien notamment pour notre santé, pour l'équité sociale, et, bien évidemment, pour la nature. Pour ce faire, il est essentiel d'agir, au niveau local, en changeant notamment nos modes de consommation de cette ressource fragile et en optimisant nos modes de gestion. Il s'agit de maintenir une disponibilité durable de la ressource, de veiller à sa qualité et d'agir pour limiter l'impact des polluants.

Le territoire est marqué par l'omniprésence des milieux aquatiques (eaux littorales et eaux douces). Il est à noter que la région possède peu de ressources en eaux souterraines, le réseau d'eau potable est ainsi majoritairement alimenté par les eaux superficielles. Cette ressource est fortement exploitée et vulnérable aux contaminations diffuses par les pesticides et engrais (phosphore, nitrate), en plus des autres polluants industriels. Les milieux aquatiques sont ainsi particulièrement sensibles aux rejets polluants, tant ponctuels (accidents, actes malveillants etc.) que diffus (liés à l'activité humaine : perturbateurs endocriniens, rejet des stations d'épuration, etc). Les perturbateurs endocriniens, substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle, dérèglent le fonctionnement hormonal des organismes vivants. Ils peuvent être à l'origine, ou contribuer à de nombreuses maladies et troubles dont les maladies chroniques et/ou l'infertilité. Présents dans une multitude d'objets et produits de la vie courante (produits ménagers, de culture, cosmétiques, produits alimentaires, etc.), ils le sont également dans l'environnement du fait d'une contamination des différents milieux (eaux, sédiments, sols, air, etc.).

La directive 2000/60/CE dite « directive-cadre sur l'eau » définit les objectifs environnementaux à atteindre pour l'ensemble des eaux : cours d'eau, nappes, lacs, plans d'eau, eaux littorales. La notion de « bon état » signifie d'avoir une eau de qualité et en quantité suffisante pour satisfaire les usages, les écosystèmes et la vie aquatique.

L'objectif du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 Loire-Bretagne est d'atteindre 61 % des masses d'eaux en bon état écologique. La déclinaison du SDAGE est réalisée à l'échelle du bassin versant, au sein de 3 schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) sur le territoire de Lorient Agglomération, gérés par le Syndicat mixte SMBSEIL : Blavet, Scorff, Elle Isole Laita.

#### Résultats attendus du chantier au regard de ces trois domaines :

Lien avec « une seule santé »	Lien avec le changement climatique	Inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé
Préserver et améliorer la qualité sanitaire de l'eau destinée à l'alimentation humaine mais également de loisirs	S'adapter <sup>56</sup> au changement climatique et atténuer celui-ci <sup>57</sup> notamment par la sensibilisation des acteurs du territoire à la gestion raisonnée de la ressource en eau.	Favoriser une eau de qualité pour tous, quel que soit son lieu d'habitation sur le territoire
Diminuer l'exposition des citoyens aux PE	Préserver la quantité des eaux par de la gestion raisonnée	Diminuer l'exposition des citoyens aux PE en priorisant les publics vulnérables

<sup>56</sup> Selon le rapport 511 du SENAT - « l'adaptation a pour objectif de limiter les impacts négatifs du changement climatique sur la société et la nature et de tirer le meilleur parti des quelques opportunités qu'il pourrait offrir ».

<sup>57</sup> Diminution du degré de réchauffement

## Action 20 : Préservation et amélioration qualitative et quantitative des eaux

<p>Objectifs</p>	<p>Sur le territoire, l'objectif du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux de « bon état » écologique des eaux est atteint :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à 67 % pour les eaux des estuaires,</li> <li>• à 100 % pour les eaux souterraines et les eaux côtières,</li> <li>• 53% des cours d'eau sont en bon état écologique.</li> </ul> <p>Depuis le début des années 1990, les périodes de sécheresse marquantes mettent en évidence la vulnérabilité des écosystèmes et des usages de l'eau face à des déficits de précipitation : baisse du débit des cours d'eau, déséquilibre des écosystèmes, conflits d'usage entre utilisateurs. La maîtrise des prélèvements d'eau et les économies de l'eau prélevée sont dès lors un enjeu fondamental pour assurer la préservation des écosystèmes et pour satisfaire tous les usages.</p> <p>L'eau destinée à la consommation humaine étant issue des captages d'eau superficielle et souterraine, la qualité de celle-ci passe avant tout par la préservation de la ressource. Par ailleurs, depuis 2020, une évolution du dénombrement des algues vertes est notée sur le territoire (niveau plus élevé que le niveau moyen relevé de 2012-2018)<sup>58</sup>. L'objectif de cette action est de favoriser une quantité et une qualité des eaux (préservation, amélioration, gestion), tant de loisirs que de consommation. De ce fait, il est nécessaire que chacun puisse faire évoluer ses pratiques dans un mode de gestion intégrée de la ressource en eau<sup>59</sup>.</p>
<p>Description de l'action</p>	<p><b>20.1 Suivi du Plan de Résilience Eau DEA</b> - Action déjà engagée          Mise en œuvre du Plan de Résilience Eau (PREau) adopté au Conseil communautaire du 27 juin 2023. Il s'agit d'un programme d'action à court, moyen et long terme pour renforcer le dispositif d'actions existant et l'amender avec de nouvelles actions afin de rendre le territoire plus sobre et le préparer au changement climatique en lien avec une raréfaction de la ressource éventuelle et avec la capacité d'accueil du territoire. Il s'agira notamment de valoriser et d'accompagner les pratiques favorables à la réduction des prélèvements d'eau (sensibilisation, valorisation eaux pluviales, ...).</p> <p><b>20.2. Suivi de la mise en œuvre du schéma directeur d'eau pluviale DEA</b> - Action déjà engagée - Action à engager mais déjà portée - Nouvelle action          Il s'agira de suivre la mise en œuvre de ce schéma directeur en intégrant le volet « santé » et notamment la question des eaux de voiries (microplastiques et macroplastiques, hydrocarbures). Une étude pourra également avoir lieu concernant la rédaction d'un guide de Gestion Intégrée des Eaux Pluviales à l'échelle du territoire.</p> <p><b>20.3. Valorisation et accompagnement des pratiques favorables à la réduction des intrants DNSE</b> - Action déjà engagée - Action à engager mais déjà portée - Nouvelle action          - Etude de faisabilité du déploiement du label « Terre de Source » sur le territoire<sup>60</sup>.          - Sensibilisation de la population aux enjeux santé environnement : déploiement de campagnes de sensibilisation aux pratiques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires.</p>

<sup>58</sup> Sources : Tableau de bord santé environnement 2021, ORSB.

<sup>59</sup> « Processus qui encourage la mise en valeur et la gestion coordonnées de l'eau, des terres et des ressources associées, en vue de maximiser le bien-être économique et social qui en résulte d'une manière équitable, sans compromettre la pérennité des écosystèmes vitaux ».  
<https://www.un.org/fr/waterforlifedecade/themes/management.shtml>

<sup>60</sup> <https://terresdesources.fr/>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation des pratiques professionnelles du monde agricole favorables aux enjeux santé environnement (cf actions opérationnelles mises en place dans le cadre du contrat de bassin versant en lien avec la charte agriculture)</li> <li>- Formation professionnelle des agriculteurs à la santé environnement vis-à-vis des pesticides et des engrais de synthèse ;</li> <li>- Tendre vers la protection de l'ensemble des zones humides à contraintes environnementales sur le territoire (interdiction de destruction, compensation comprise).</li> <li>- Etude d'élargissement de l'interdiction de l'utilisation des pesticides dans les aires de captage d'eau de consommation.</li> <li>- Mise en place d'actions contre les biocides</li> <li>- Elaboration de fiche(s) qualité de l'eau à l'attention des agriculteurs : production de données sur la qualité de l'eau et diffusion auprès des agriculteurs, de l'ensemble des communes du territoire, pour les sensibiliser aux problématiques rencontrées.</li> <li>- Poursuite du travail engagé sur le zéro phyto pour l'entretien des espaces, notamment concernant les golfs du territoire.</li> <li>- Contribution opérationnelle, complémentaire aux actions de SMBSEIL : actions de restauration de cours d'eau et zones humides sur les têtes de bassins versants, effets de filtration de l'eau</li> </ul> <p><b>20.4. Contribution aux enjeux de la gestion intégrée de l'eau dans les projets, programmes et documents structurants DNSE</b> - Action à engager mais déjà portée</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Etude de participation au groupe GEODE (groupe d'étude et d'observation sur le dragage et l'environnement) : avoir une représentation du territoire à ce groupe pour être informé, pour discuter et coopérer sur l'établissement des normes (perturbateurs endocriniens, produits de dragage...)</li> <li>-Etude de l'intégration d'un volet Santé Environnement dans les dossiers d'enquête publique dont la maîtrise d'ouvrage est portée par l'EPCI, afin d'encourager les communes à être parties prenantes.</li> <li>-Etude de l'intégration du territoire dans le plan gouvernemental de lutte contre les « Algues vertes » pour une meilleure reconnaissance de cette problématique sur le territoire et permettre d'agir davantage.</li> <li>-Etude sur le fait d'établir un critère d'éco conditionnalité des subventions (sans pesticides) aux agricultures sur le territoire</li> </ul>
Public cible et/ou territoire privilégié	Tout le territoire : Citoyens (y compris résidents secondaires et touristes), professionnels, élus
Pilote(s) de l'action	<p>Direction nature santé environnement</p> <p><u>Directions associées</u> : Direction Eau et Assainissement - L'ensemble des directions de Lorient Agglomération pourront être associées suivant les thématiques soulevées</p>
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Acteurs associatifs</li> <li>Acteurs sanitaires</li> <li>Acteurs économiques</li> <li>Acteurs de l'enseignement</li> <li>Acteurs de l'environnement</li> <li>Collectivités</li> <li>Services de l'Etat</li> <li>Chambres consulaires</li> <li>Citoyens</li> </ul>
Priorité de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>20.1. Niveau 2</li> <li>20.2. Niveau 2</li> <li>20.3. Niveau 2</li> <li>20.4. Niveau 2</li> </ul>

Articulation avec d'autres plans et programmes	Projet de territoire : Axe 1 Vivre ensemble – Axe 3 Transformer SDAGE 2022-2027 / SAGE Blavet, Scorff et Ellé Isole Laïta / PASE EIL 2019-2024 Futur plan Biodiversité Plan de résilience eau Schéma directeur eau pluviale Schéma directeur eau potable (Schéma directeur assainissement)	PRSE 4 Bretagne PNSE 4 2021-2025 Plan National d'Adaptation aux changements Climatiques Plan de lutte contre les Algues vertes 2022-2027 Ecophyto II+ CLS îles du ponant – Groix 2016-2022
Ressources nécessaires	Moyens humains et financiers nécessaires à la mise en place de l'action. Temps humain DNSE et DEA Budget DNSE et DEA : 20.1. €€€ ; 20.2 €€€ ; 20.3. €€€ ; 20.4. Ø	
Financements potentiels	Région (label terre de source) – Fonds verts – CEREMA - Fonds d'intervention régional (agence régionale de santé)	
Points de vigilance	Il faut noter que la gestion et la préservation des ressources en eau et les milieux aquatiques relèvent en partie des agences de l'eau.	
Indicateurs de réalisation	20.1 à 20.3 Nombre et type d'actions en cours – réalisées – à réaliser 20.4. Etudes effectuées O/N	

Action 21 : Signature de la charte Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens			
Objectifs	<p>Adoptée en 2019, la deuxième Stratégie Nationale sur les Perturbateurs Endocriniens (SNPE 2) est une composante du Plan National Santé Environnement 4 (PNSE4). Elle a pour objectif principal de réduire l'exposition des populations et de l'environnement aux perturbateurs endocriniens (PE), en renforçant la réglementation, la formation et l'information et en améliorant la connaissance sur ces substances. Les collectivités / EPCI ont un rôle particulier dans cette lutte car, outre leur capacité à toucher les citoyens du territoire, elles disposent de différents leviers (commande publique, formation des professionnels des services...).</p> <p>La charte Villes et Territoires Sans Perturbateurs Endocriniens (VTSPE) recoupe les objectifs principaux de la SNPE2 : informer, former et réduire l'exposition de la population.</p> <p>Sa signature permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- s'inscrire/s'engager dans un réseau d'acteurs,</li> <li>- pouvoir échanger sur les actions et bonnes pratiques à mettre en œuvre.</li> </ul>		
Description de l'action	<p><b>21.1 Etude de faisabilité sur la mise en place de la charte Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens (VTSPE) sur le territoire DNSE - Nouvelle action</b> Afin de réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens, l'EPCI étudiera la faisabilité de s'inscrire dans la charte VTSPE. Le Réseau Environnement Santé accompagne les collectivités / EPCI dans la mise en place de cette charte. Pour ce faire, elles sont invitées à s'engager sur 5 points : phytosanitaires, alimentation, formation des professionnels, marchés publics, information de la population.</p> <p><b>21.2. Mise en place d'actions DNSE - Nouvelle action</b> A la suite de l'étude de faisabilité, l'EPCI pourrait mettre en place des actions concrètes pour répondre aux enjeux de santé publique, en priorisant, comme le préconise la charte, l'élimination des phtalates et des perfluorés, deux types de PE (ex : supprimer les barquettes en plastique dans la restauration collective, critère d'éco-conditionnalité dans les marchés publics...). L'EPCI communiquera également sur la signature de la charte afin de sensibiliser sur ce thème.</p>		
Public cible et/ou territoire privilégié	Tout le territoire avec une vigilance particulière sur les publics vulnérables		
Pilote(s) de l'action	<p>Direction Nature Sante Environnement</p> <p><u>Directions associées</u> : l'ensemble des directions de Lorient Agglomération pourront être associées au regard des actions concrètes proposées.</p>		
Partenaires associés	<p>Acteurs de l'enfance et de la petite enfance</p> <p>Acteurs sociaux, sanitaires et médico-sociaux</p> <p>Acteurs de l'environnement</p> <p>Collectivités</p> <p>Citoyens</p>		
Priorité de réalisation	<p>21.1. Niveau 2</p> <p>21.2. Niveau 2</p>		
Articulation avec d'autres plans et programmes	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 70%;"> <p>Projet de territoire : Axe 1 Vivre ensemble - Axe 5 Coopérer</p> <p>Charte Alimentation Agriculture</p> <p>Programme Local de l'Habitat 2024-2029</p> <p>Projet Alimentaire Territorial</p> </td> <td style="width: 30%; vertical-align: top;"> <p>PRSE 4 Bretagne</p> <p>SNPE 2</p> <p>PNSE 4 2021-2025</p> </td> </tr> </table>	<p>Projet de territoire : Axe 1 Vivre ensemble - Axe 5 Coopérer</p> <p>Charte Alimentation Agriculture</p> <p>Programme Local de l'Habitat 2024-2029</p> <p>Projet Alimentaire Territorial</p>	<p>PRSE 4 Bretagne</p> <p>SNPE 2</p> <p>PNSE 4 2021-2025</p>
<p>Projet de territoire : Axe 1 Vivre ensemble - Axe 5 Coopérer</p> <p>Charte Alimentation Agriculture</p> <p>Programme Local de l'Habitat 2024-2029</p> <p>Projet Alimentaire Territorial</p>	<p>PRSE 4 Bretagne</p> <p>SNPE 2</p> <p>PNSE 4 2021-2025</p>		

Ressources nécessaires	Moyens humains et financiers nécessaires à la mise en place de l'action. Temps humain DNSE Budget DNSE : 21.1. 0 ; 21.2 €
Financements potentiels	Fonds d'intervention régional (agence régionale de santé)
Points de vigilance	La transversalité entre les directions et les acteurs est nécessaire dans la mise en place des actions.
Indicateurs de réalisation	21.1. Signature de la charte VTSPE O/N 21.2. Nombre et types d'actions mises en place

## DEFI 4 : SURVEILLER, PREVENIR, REDUIRE LES EXPOSITIONS PORTANT ATTEINTE AUX BESOINS DES HABITANTS ET DES ECOSYSTEMES (BOIRE, MANGER, RESPIRER)

### Chantier 9 : Promouvoir une alimentation saine, de qualité, de proximité et de saison

#### Contexte et enjeux :

L'alimentation impacte la santé et celle des écosystèmes. En effet elle dépend des modes de culture et d'élevage mais aussi des modes de transformation et de stockage (additifs, contaminants...). Ces caractéristiques de production influent sur la qualité des aliments (composition nutritionnelle...) et peuvent émettre des substances à potentiel toxique qui se retrouvent dans les sols, l'air ou l'eau et affectent également la santé.<sup>61</sup> Plus d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre mondiales imputables aux activités humaines sont liées à l'alimentation<sup>62</sup>. La consommation d'aliments variés et équilibrés est ainsi à porter, et ce pour tous, au regard des impacts de la nourriture sur la santé : le risque de développer de nombreuses maladies (cancer, maladies cardiovasculaires, obésité ou encore de diabète de type 2) peut être réduit en suivant les recommandations nutritionnelles nationales.<sup>63</sup> Une production, une consommation et une distribution durable et responsable sont donc essentielles.

L'agriculture et la pêche sont productrices de nourriture et contribuent à la gestion de l'espace et de la biodiversité. Néanmoins, l'activité agricole intense induit de nombreuses pressions sur l'environnement et la santé et provoque des pollutions importantes de l'eau, de l'air, des sols, sur la biodiversité et les milieux marins (utilisation intensive d'intrants comme les pesticides et les nitrates)<sup>64</sup>.

La majorité des gaz à effet de serre liés à l'alimentation proviennent de l'agriculture et de l'utilisation des terres. Il s'agit, par exemple : du méthane issu de la digestion des ruminants, des engrais utilisés dans les cultures agricoles, de la gestion du fumier... Une part moindre des émissions de gaz à effet de serre est liée à l'alimentation elle-même (due à la réfrigération et au transport des denrées alimentaires, aux processus industriels pour le conditionnement, à la gestion des résidus alimentaires...).<sup>65</sup> Dès lors, 36% des gaz à effet de serre sont liés au contenu de l'assiette<sup>66</sup>.

#### Résultats attendus du chantier au regard de ces trois domaines :

Lien avec « une seule santé »	Lien avec le changement climatique	Inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé
Améliorer la qualité (sain, local, de saison) des aliments proposés sur le territoire, tant en restauration collective que pour les particuliers  Promouvoir une éducation au bien manger	Atténuation et adaptation au changement climatique (ressources en eau, pesticides...)	Favoriser un accès pour tous à une alimentation de qualité  Promouvoir une éducation au bien manger

<sup>61</sup> <https://www.inrae.fr/alimentation-sante-globale>

<sup>62</sup> ONU

<sup>63</sup> <https://www.inserm.fr/dossier/nutrition-et-sante/>

<sup>64</sup> Source : TBSE ORSB 2021

<sup>65</sup> Source : ONU

<sup>66</sup> <https://reseauactionclimat.org/poids-alimentation-emissions-gaz-a-effet-de-serre/>

## Action 22 : Promotion des modes de production agricoles et de distribution durables

Objectifs	<p>Le plan stratégique national Ambition bio 2023-2027 a fixé un objectif de 18 % de la Surface Agricole Utile (SAU) bio en 2027.</p> <p>Sur Lorient Agglomération, en 2019, les surfaces en agriculture biologique et en conversion représentent près de 10% de la SAU du territoire, elles ont doublé en 5 ans. L'ambition est de 30% de SAU biologique en 2030. Un quart des entreprises agricoles commercialisent régulièrement en circuit court en 2018.</p> <p>Depuis 2018, Lorient Agglomération et ses communes ont approuvé une charte de l'agriculture et de l'alimentation avec la mise en œuvre d'un projet alimentaire territorial (PAT).</p> <p>Concernant la pêche, le pays de Lorient s'engage dans une démarche durable et, pour ce faire, s'inscrit dans le programme DLAL FEAMPA<sup>67</sup> qui contribue notamment à mieux faire connaître les produits de la mer, leur origine ainsi que leur durabilité environnementale pour développer la consommation locale des produits de la mer. Un travail est également engagé concernant la transition écologique des infrastructures et équipements portuaires.</p> <p>L'objectif de cette action est d'accroître la qualité des produits consommés par les habitants et notamment par le biais de la restauration collective (alimentation saine, de qualité, locale et de saison) et de favoriser des modes de production plus durables.</p>
Description de l'action	<p><b>22.1. Etude de mise en place d'un cahier des charges environnemental pour l'approvisionnement de la restauration collective DELEI</b> - Action à engager mais déjà portée</p> <p>Etude de faisabilité pour la mise en place d'un cahier des charges environnemental sur le territoire concernant l'approvisionnement de la restauration collective. Cela constitue l'un des 3 objectifs du protocole d'engagement des restaurations collectives du pays de Lorient. En ce sens l'EPCI pourra jouer un rôle de coordination pour proposer aux communes d'adhérer à un protocole d'engagement sur la mise en commun des commandes publiques concernant les restaurations collectives (écoles, EHPAD...) afin de favoriser par la demande le développement de circuits courts et de qualité (biologique, raisonné...) : groupement de commande.</p> <p><b>22.2. Renforcement de la maîtrise foncière publique, de la sobriété et soutien aux installations agricoles, notamment pour les circuits de proximité et l'agriculture biologique DELEI – Cellule foncière</b> - Action à engager mais déjà portée – Nouvelle action</p> <p>Il s'agit ici de soutenir les installations d'agriculteurs en proximité. En ce sens, l'agglomération participera à toutes les démarches foncières, concernant notamment l'approvisionnement collectif, ex : la future société coopérative « la ceinture verte ».</p> <p>De manière complémentaire, l'EPCI étudiera également la possibilité d'acquérir du terrain pour favoriser l'installation des agriculteurs, notamment avec des baux à clauses environnementales. Ces clauses visent à garantir des pratiques plus respectueuses de l'environnement sur les parcelles à enjeux. L'EPCI pourra ainsi étudier la faisabilité d'acquérir du terrain dans un périmètre de captage, ou lorsqu'il n'y a pas d'acheteur intéressé, afin de les proposer à des exploitations aux pratiques vertueuses de s'y installer.</p> <p><b>22.3 Développement de filières alimentaires locales pour un approvisionnement de qualité pour tous les habitants du pays de Lorient DELEI</b> - Action à engager mais déjà portée</p>

<sup>67</sup> Développement Local par les Acteurs Locaux Fonds européen pour les Affaires Maritimes la Pêche et l'Aquaculture (2021-2027)

	A l'appui de : marques territoriales, d'une logistique adaptée, de la mise en réseau des acteurs des filières (producteur, transformateur, distributeur et consommateur), l'EPCI s'emploiera à contribuer au développement de filières alimentaires locales.	
Public cible et/ou territoire privilégié	Communes du territoire	
Pilote(s) de l'action	Direction du développement économique, local, emploi et innovation  <u>Directions associées</u> : L'ensemble des directions de Lorient Agglomération pourront être associées suivant les thématiques soulevées.	
Partenaires associés	Acteurs associatifs Acteurs sanitaires Acteurs de l'environnement et de l'aménagement Acteurs économiques Acteurs de l'alimentation Collectivités Services de l'Etat Chambres consulaires Citoyens	
Priorité de réalisation	22.1. Niveau 2 22.2. Niveau 2 22.3. Niveau 3	
Articulation avec d'autres plans et programmes	Projet de territoire : Axe 1 Vivre ensemble - Axe 2 Rayonner - Axe 3 Transformer Projet Alimentaire Territorial Charte de l'agriculture et l'alimentation du territoire Plan Climat Air Energie Territorial	PRSE 4 Bretagne PNSE 4 2021-2025 Schéma directeur régional des exploitations agricoles
Ressources nécessaires	Moyens humains et financiers nécessaires à la mise en place de l'action. Temps humain DELEI Budget DELEI : 22.1. Ø ; 22.2 €€€ ; 22.3. €€	
Financements potentiels	Fonds d'intervention régional (agence régionale de santé)	
Points de vigilance	Dans cette action, un travail de coordination et de lien étroit, tant avec les communes qu'avec les agriculteurs et les acteurs de l'alimentation, sera nécessaire.	
Indicateurs de réalisation	22.1 : Etude effective de mise en place d'un cahier des charges environnemental pour l'approvisionnement de la restauration collective O/N 22.2 : Participation à des actions favorisant la maîtrise foncière O/N ; Nombre d'hectares acquis, Nombre de situations d'exploitations agricoles en transmission évoquées en cellule foncière 22.3 Nombre et types de filières alimentaires locales	

Action 23 : Promotion des actions d'éducation au « bien manger » et réduction de la précarité alimentaire	
Objectifs	<p>En 2020, près d'un Français sur deux est en situation de surpoids et/ou d'obésité (17% en situation d'obésité). Cette situation est corrélée au milieu social : l'obésité est deux fois plus élevée chez les catégories populaires (employés et ouvriers) que chez les cadres (18 % contre 9,9 %) <sup>68</sup>.</p> <p>La précarité alimentaire est « l'impossibilité ou la peur de ne pas avoir accès à tout moment à une alimentation suffisante, saine et nutritive ». <sup>69</sup> En 2018, selon le baromètre IPSOS-Secours Populaire, 1 français sur 5 n'arrive pas à se procurer une alimentation saine et équilibrée pour assurer 3 repas par jour (21 % de la population).</p> <p>La communauté d'agglomération de Lorient et la Chambre de l'agriculture portent, depuis 2018, une Charte de l'Agriculture et de l'Alimentation et un Projet Alimentaire Territorial (PAT) qui initie et soutien des actions visant l'éducation au bien manger pour tous (santé, saisonnalité du champ à l'assiette, gaspillage alimentaire, la cuisine, relocalisation de l'approvisionnement des habitants aux produits locaux et notamment biologiques). Il concourt également à la réduction de la précarité alimentaire.</p> <p>Le PLSE permettra de soutenir les actions du PAT sur le volet santé environnement en développement particulièrement un volet nutrition.</p>
Description de l'action	<p><b>23.1 Mise en place d'actions de sensibilisation, d'éducation et de promotion du « bien manger », en lien avec celles proposées dans le cadre du projet alimentaire territorial DELEI</b> - Action déjà engagée - Action à engager mais déjà portée - Nouvelle action</p> <p>Sur le territoire et notamment avec l'appui des appels à projets du PAT, de nombreux acteurs mettent en place des actions visant l'éducation au bien manger pour tous sur des sujets tels que la santé, la saisonnalité du champ à l'assiette, la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'éducation au goût et à la gastronomie, l'alimentation en produits biologiques... Pour soutenir et développer ces actions, des maisons de l'alimentation sont en cours de déploiement sur le territoire dans le cadre du PAT. Elles pourront être support à différents types d'actions : ateliers cuisine, conseil nutritionniste, jeux pédagogiques, mise en scène culinaire, ... Il s'agira également de contribuer à développer le volet nutrition sur le territoire, en lien avec l'activité physique pour tous.</p> <p>Ces actions de sensibilisation pourront se faire à l'appui du développement de projets d'agriculture (jardins partagés, potagers, grainothèques...) que le PLSE soutien. La restauration collective pourra également être soutien et support aux actions de sensibilisation.</p> <p><b>23.2 Accompagnement des actions mises en place dans le projet alimentaire territorial dans un objectif d'accessibilité pour tous à une alimentation de qualité DELEI</b> - Action déjà engagée - Action à engager mais déjà portée - Nouvelle action</p> <p>Les publics vulnérables seront principalement ciblés pour promouvoir une alimentation saine et accessible à tous.</p> <p>Pour ce faire, une concertation multi-acteurs qui luttent contre la précarité alimentaire est engagée sur le territoire. Un programme d'actions précis sera construit et coordonné par Optimism, Lorient Agglomération et les services de l'Etat (DRAAF, DREETS), et ce, en lien avec l'appel à projets « bien manger pour tous ».</p> <p>Une démarche de réflexion est à engager sur une possible sécurité sociale alimentaire.</p>

<sup>68</sup> Ligue contre l'obésité - <https://liguecontrelobesite.org/actualite/forte-progression-de-lobesite-en-france-en-2020/>

<sup>69</sup> Source : FAO (Food and Agriculture Organization)

	Par ailleurs les nouvelles filières alimentaires du PAT, par l'accroissement du volume d'approvisionnement induit, visent une alimentation de qualité pour le plus grand nombre. De nombreuses actions auront pour objectif d'approvisionner les personnes en produits frais et locaux et si possible biologiques.	
Public cible et/ou territoire privilégié	Habitant du territoire, le public en situation de précarité sera un public cible prioritaire pour ces actions.	
Pilote(s) de l'action	Direction du développement économique, local, emploi et innovation  <u>Directions associées</u> : L'ensemble des directions de Lorient Agglomération pourront être associées suivant les thématiques soulevées.	
Partenaires associés	Acteurs associatifs Acteurs sociaux, sanitaires et médico-sociaux Acteurs économiques Acteurs de l'alimentation Acteurs de l'environnement Collectivités Chambres consulaires Citoyens	
Priorité de réalisation	23.1. Niveau 2 23.2. Niveau 2	
Articulation avec d'autres plans et programmes	Projet de territoire : Axe 1 Vivre ensemble PAT Charte de l'agriculture et de l'alimentation du territoire Plan Climat Air Energie Territorial	PRSE 4 Bretagne PNSE 4 2021-2025 PNNS 2019-2023
Ressources nécessaires	Moyens humains et financiers nécessaires à la mise en place de l'action. Temps humain DELEI Budget DELEI : 23.1. € ; 23.2 €€	
Financements potentiels	Fonds d'intervention régional (agence régionale de santé)	
Points de vigilance	Dans cette action, il pourrait être difficile de cibler les personnes en situation de précarité qui ne sont pas déjà sensibilisées.	
Indicateurs de réalisation	23.1. Type et nombre d'actions de sensibilisation, d'éducation et de promotion du « bien manger » mises en place et partenaires sollicités ; Nombre de participants 23.2. Type et nombre d'actions mises en place ; Nombre de participants	

**DEFI 4 : SURVEILLER, PREVENIR, REDUIRE LES EXPOSITIONS PORTANT ATTEINTE AUX BESOINS DES HABITANTS ET DES ECOSYSTEMES (BOIRE, MANGER, RESPIRER)**

**Chantier 10 : Améliorer la qualité de l'air extérieur (QAE)**

**Contexte et enjeux :**

La pollution de l'air est la conséquence directe ou indirecte de l'activité humaine et correspond aux émissions dans l'atmosphère de substances nocives pour l'homme et l'environnement. En effet, comme évoqué dans le défi 3, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a classé la pollution de l'air extérieur comme cancérigène certain pour l'homme et ayant des effets sur les écosystèmes (ralentissement de la croissance des plantes, eau ...). Santé publique France ajoute en ce sens que 48 000 décès prématurés par an, soit 9 % de la mortalité en France, sont dus à la pollution de l'air extérieur.<sup>70</sup> En France, plus de trois enfants sur quatre respirent un air pollué.

Avec près de 63 % des émissions d'oxydes d'azote (NOx) et 18 % des émissions de particules fines (PM2.5), le trafic routier est l'une des principales sources de pollution de l'air. Il est aussi le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre.

Les autres principaux facteurs émetteurs de pollution atmosphérique sont : le transport aérien, le chauffage à bois ou charbon et l'activité agricole. La pollution atmosphérique agricole se présente principalement sous la forme d'ammoniac, qui pénètre dans l'air sous forme de gaz provenant de champs fortement fertilisés et de déchets d'élevage. Par ailleurs, selon un rapport de l'organisation météorologique mondiale en 2021, la qualité de l'air extérieur (QAE) et le changement climatique sont étroitement liés : la QAE diminue à mesure que le changement climatique s'accélère (impact des feux de forêt, tempête de sable, ...).

Les pollens impactent également la QAE provoquant des irritations et des réactions allergiques (essentiellement des pathologies respiratoires) chez un nombre croissant de personnes (7% en 1970, 25% en 2020 et 50% est prévu en 2050). Longtemps négligées, les allergies constituent une cause importante de morbidité. Le changement climatique est également l'un des facteurs d'augmentation des allergies aux pollens.

**Résultats attendus du chantier au regard de ces trois domaines :**

<b>Lien avec « une seule santé »</b>	<b>Lien avec le changement climatique</b>	<b>Inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé</b>
Améliorer la QAE sur le territoire  Améliorer la prévention des allergies liées aux pollens par de la connaissance de ces derniers et des gestes préventifs.	Diminution de la pollution atmosphérique (gaz à effets de serre, ...)	Réduire les inégalités d'exposition aux polluants de l'air (sites industriels, à proximité du trafic routier, ...)

<sup>70</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/pollution-lair-origines-situation-et-impacts>

Action 24 : Mise en œuvre d'études, d'expérimentations et d'évaluations sur la qualité de l'air extérieur	
Objectifs	<p>Sur Lorient Agglomération, l'indice ATMO<sup>71</sup> s'améliore au fil des années (bon à très bon pour 88 % des jours en 2019) mais des épisodes de pollutions ponctuelles existent. L'Ozone est le polluant le plus présent en saison estivale alors qu'en hiver, ce sont le plus souvent les PM10<sup>72</sup> qui fixent la valeur de l'indice de qualité de l'air. Le transport routier est la principale source émettrice de polluants sur le territoire ; les fortes activités agricoles et industrielles influent également.<sup>73</sup></p> <p>Par ailleurs, la pollution olfactive est source de nuisances. Elle est définie par le Code de l'environnement comme des événements polluants contribuant, notamment, à la dégradation du cadre de vie des habitants d'un territoire. Il est à noter qu'une mauvaise odeur n'est pas forcément un danger pour la santé. La plupart des composés odorants nocifs sont détectés à des niveaux très faibles par rapport aux niveaux toxiques. À l'inverse, quelques gaz très toxiques, comme le monoxyde de carbone, n'ont aucune odeur.</p> <p>L'objectif de cette action est de développer l'acquisition de données sur la qualité de l'air extérieur (QAE) afin d'agir pour améliorer cette dernière.</p>
Description de l'action	<p><b>24.1 Suivi du plan d'action qualité de l'air (PAQA) Mission plan climat, risque, résilience - Action déjà engagée</b>  Un plan d'action qualité de l'air à l'échelle de l'agglomération est élaboré. Il vise à atteindre des niveaux d'émissions au moins aussi exigeants que ceux prévus dans le Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques. Les polluants concernés sont les oxydes d'azote, les particules fines, l'ammoniac, le dioxyde de soufre. Les sources principales d'émissions sont les bâtiments, le transport terrestre et maritime, l'agriculture. Il pourra en ce sens être intéressant de prendre connaissance de l'étude en cours sur le port de Brest menée par Air Breizh afin d'étudier l'opportunité d'une surveillance accrue de la QAE sur la zone portuaire, en particulier concernant les micropoussières et leurs impacts.</p> <p><b>24.2 Caractérisation des nuisances olfactives DPVD - Action à engager mais déjà portée</b>  Il s'agit de mieux identifier les nuisances olfactives présentes sur le territoire, notamment dues aux déchets (centre d'enfouissement...). Les signaux des habitants seront recueillis via un système d'alertes, centralisés, explorés puis une information grand public sera réalisée. La mise en place de capteurs pourra être envisagée ultérieurement, au regard des risques potentiels ou avérés des nuisances olfactives détectées sur la santé. Cette action pourra se faire uniquement à la suite de retours d'expériences d'autres collectivités / EPCI.</p> <p><b>24.3 Mise en place d'une évaluation quantitative de l'impact sanitaire de pollution atmosphérique (EQIS-PA) Mission Plan Climat, Risque, Résilience - Nouvelle action</b></p>

<sup>71</sup> L'indice ATMO est un indicateur journalier de la qualité de l'air calculé par les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air à partir des concentrations dans l'air de polluants réglementés tel que les particules fines ou en suspension, les oxydes d'azote, le dioxyde de soufre, l'ozone, le monoxyde de carbone, les composés organiques volatiles, les hydrocarbures aromatiques polycycliques et les métaux.  
<https://www.atmo-france.org/>

<sup>72</sup> Les particules de diamètre inférieur à 10 µm. Les effets sur la santé sont dépendants de la taille des particules. Les particules grossières, fraction comprise entre 2.5 µm et 10 µm, ont des effets sur la santé respiratoire. Concernant la fraction fine des particules, celles inférieures à 2.5 µm, elles impactent à long terme la santé cardiovasculaire.

<sup>73</sup> TBSE ORSB 2021

	<p>Une EQIS-PA a été menée à Saint-Malo en 2022 par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) Bretagne en lien étroit avec l'Agence Régionale de Santé. Une EQIS-PA est une démarche permettant d'évaluer l'impact sanitaire lié à la pollution de l'air extérieur. Il s'agit d'estimer l'impact hypothétique d'une baisse de la pollution atmosphérique, toutes choses égales par ailleurs, sur la santé. Les résultats représentent alors le nombre d'évènements de santé qui serait observé au moment de l'étude si la concentration du polluant avait été ramenée à X µg/m3. Une EQIS permet de quantifier l'impact sanitaire de quatre polluants : NO2 (dioxyde d'azote), O3 (ozone), PM10 (particules fines) et PM2.5 (particules très fines). Une EQIS-PA sera menée sur le territoire par l'ORS Bretagne.</p> <p><b>24.4 Information et sensibilisation sur l'impact de la motorisation des véhicules sur la santé humaine DMO - Nouvelle action</b>  En lien étroit avec le défi 1 et 3, l'utilisation de supports de communication adaptés sera réfléchi pour informer et sensibiliser en ce sens : site Internet de Lorient Agglomération, l'application du réseau IziLo, site Internet Airbreizh, Recosanté...  Exemples à valoriser : Evolution du parc (bus, véhicules de service, bennes de collectes ...) de Lorient Agglomération vers le GNV (Gaz Naturel Véhicule) et l'hydrogène, Schéma cyclable d'agglomération, le conseil en mobilité aux entreprises, la charte logistique urbaine ... Les informations pourront être accrues lors des périodes de mauvaise QAE.</p> <p><b>24.5 Réflexion sur un appel à projets aux entreprises pour réduire leurs émissions de polluants DELEI - Nouvelle action</b>  En collaboration avec la Région, cheffe de file de l'aide aux entreprises, un/des appel(s) à projets pourra/pourront être proposés afin de favoriser les initiatives et la prise en compte du volet « santé environnement » et plus particulièrement la QAE, par les entreprises.</p>	
Public cible et/ou territoire privilégié	Tout le territoire	
Pilote(s) de l'action	Mission Plan Climat Risque Résilience  <u>Directions associées</u> : Direction mobilité - Direction du développement économique, local, emploi et innovation - L'ensemble des directions de Lorient Agglomération pourront être associées suivant les thématiques soulevées.	
Partenaires associés	Acteurs associatifs Acteurs sanitaires Acteurs de l'enseignement Acteurs de l'observation Acteurs économiques Acteurs de l'environnement Services de l'Etat Collectivités Citoyens Gestionnaires de sites	
Priorité de réalisation	24.1. Niveau 2 24.2. Niveau 2 24.3. Niveau 2 24.4. Niveau 2 24.5. Niveau 3	
Articulation avec d'autres plans et programmes	Projet de territoire : Axe 1 Vivre ensemble Plan Climat Air Energie Territorial Plan des mobilités Futur plan biodiversité Charte de l'agriculture et de l'alimentation	PRSE 4 Bretagne PNSE 4 2021-2025

	Schéma cyclable d'agglomération	
Ressources nécessaires	Moyens humains et financiers nécessaires à la mise en place de l'action. Temps humain Mission Plan Climat, Risque, Résilience, DMO, DELEI, DPVD Budget Mission Plan Climat, Risque, Résilience, DMO, DELEI, DPVD : 24.1. €€€ ; 24.2 €€ ; 24.3. Ø ; 24.4. Ø ; 24.5. €€	
Financements potentiels	Fonds d'intervention régional (agence régionale de santé)	
Points de vigilance	Il pourrait être difficile de faire évoluer les pratiques tel que, pour exemple, changer de moyen de déplacement. Par ailleurs, les odeurs étant une perception, il pourrait être difficile d'objectiver celles-ci.	
Indicateurs de réalisation	24.1 : Nombre et type d'actions en cours – réalisées – à réaliser 24.2 : Nombre et type d'informations recueillies 24.3 : Mise en place effective d'une l'EQUIS-PA O/N 24.4 Nombre et types d'outils de sensibilisation, nombre de Co2 économisés en covoiturage, nombre et motorisation des particuliers et des professionnels. 24.5 Réflexion effectuée O/N	

Action 25 : Mise en place d'un réseau de surveillance sur les pollens	
Contexte et objectifs	<p>Les pollens provoquent des irritations et des réactions allergiques chez un nombre croissant de personnes. Cela engendre un coût annuel de 16 milliards d'euros en France<sup>74</sup>. Certaines espèces végétales sont considérées comme présentant un risque allergique très élevé, comme par exemple les graminées, le bouleau ou le cyprès.</p> <p>Dès 2017 le Diagnostic Locale Santé-Environnement met en évidence que de nombreux territoires sont équipés de capteurs de surveillance. A Pontivy (station la plus proche) en 2020, 29 % des semaines surveillées sont associées à un risque allergique global aux pollens élevé ou très élevé.</p> <p>Les collectivités locales par leurs prérogatives en santé environnement sont des acteurs de premier ordre dans la prévention contre les allergies polliniques. Dès lors l'objectif de l'action est de développer une surveillance des pollens au niveau local et ainsi de renforcer la prise en compte des allergènes et du risque allergique.</p>
Description de l'action	<p><b>25.1 Acquisition de données et analyse par la pose de capteurs pollens et moisissures DNSE</b> - Action déjà engagée</p> <p>Il s'agit de mettre en place un réseau de surveillance des pollens par la pose de deux capteurs en collaboration avec Capt'air Bretagne et ÖBERON SCIENCES et en partenariat avec le Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA). Les données recueillies seront analysées et permettront d'objectiver le risque allergique sur le territoire. Leurs rayons de captage sont de 30 km, ce qui permettra une représentativité.</p> <p><b>25.2 Création d'un réseau sentinelle de surveillance des pollens DNSE</b> - Action déjà engagée</p> <p>Développement d'un réseau sentinelle autour des pollens pour connaître la saison d'émission de ces derniers (qui s'allonge avec le changement climatique) par de l'observation des espèces allergisantes indigènes et exotiques. Il s'agit par la suite d'alerter et informer la population afin de promouvoir des gestes à adopter.</p> <p>Le but de ce travail en collaboration avec le RNSA, OBERON SCIENCES et Capt'air Bretagne, est de compléter les informations fournies par les capteurs posés.</p> <p>Ce réseau impliquera dans un premier temps les agents des espaces verts, naturels et élus du territoire et a pour vocation de s'ouvrir à l'ensemble des habitants intéressés.</p> <p><b>25.3 Sensibilisation sur les risques allergènes et gestes à adopter DNSE</b> - Action déjà engagée</p> <p>Des actions de sensibilisation auprès des habitants seront menées en ce sens. Des outils de communication pourront être créés pour mieux informer sur les bons gestes à adopter. Une sensibilisation aura également lieu auprès des professionnels de santé : médecins, pharmaciens...</p>
Public cible et/ou territoire privilégié	Tout le territoire
Pilote(s) de l'action	<p>Direction Nature Santé Environnement</p> <p><u>Directions associées</u> : L'ensemble des directions de Lorient Agglomération pourront être associées suivant les thématiques soulevées.</p>
Partenaires associés	<p>Acteurs associatifs</p> <p>Acteurs sanitaires</p> <p>Acteurs de la recherche et de l'enseignement</p>

<sup>74</sup> EHESP

	Acteurs de l'observation Acteurs de l'environnement Collectivités Citoyens	
Priorité de réalisation	25.1. Niveau 2 25.2. Niveau 2 25.3. Niveau 2	
Articulation avec d'autres plans et programmes	Projet de territoire : Axe 1 Vivre ensemble PCAET Futur plan biodiversité	PRSE 4 Bretagne PNSE 4 2021-2025
Ressources nécessaires	Moyens humains et financiers nécessaires à la mise en place de l'action. Temps humain DNSE Budget DNSE : 25.1. €€ ; 25.2 € ; 25.3.€	
Financements potentiels	Fonds d'intervention régional (agence régionale de santé)	
Points de vigilance	Il sera essentiel de mettre en avant les moyens d'agir, gestes à adopter pour favoriser le pouvoir d'agir de la population.	
Indicateurs de réalisation	25.1 : Période d'émission ; nombre et type de variables mesurées 25.2 : Nombre de participants au réseau, profils, nombre d'espèces suivies 25.3 : Types et nombre de canaux de sensibilisation ; Nombre de professionnels impliqués	

## Liste des abréviations

- A. ALADINS : Aide à LA Décision pour caractériser et lutter contre les INégalités de Santé dans les territoires bretons  
ALOEN : Agence Locale de l'Énergie et du Climat de Bretagne Sud  
AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt  
AAP : Appel A Projets  
ARS : Agence Régionale de Santé
- B. BTP : Bâtiments et Travaux Publics
- C. CACTUS : Climat – Adaptation – Changements – Territoires – Usages (Outil)  
CAF : Caisse d'Allocations Familiales  
CLS : Contrat Local de Santé  
CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale  
COFIL : COmité de PILotage  
COSUI : COmité de SUIvi
- D. DDRM : Dossier Départemental des Risques Majeurs  
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
DEA : Direction Eau et Assainissements  
DELEI : Développement Economique Local, Emploi et Innovation  
DHAD : Direction Habitat et Aménagement Durables  
DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs  
DMo : Direction des Mobilités  
DNSE : Direction Nature Santé Environnement  
DPDU : Direction Planification et Dynamiques Urbaines  
DPVD : Direction Prévention et Valorisation des Déchets  
DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt  
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
DREETS : Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
- E. EHESP : Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique  
EIH : Espace Info Habitat  
EIS : Evaluation d'Impact sur la Santé  
EPCI : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale  
EQIS PA : Evaluations Quantitatives d'Impact sur la Santé de la Pollution de l'Air  
ERP : Etablissement Recevant du Public
- F. FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
- G. GEODE : Groupe d'Etude et d'Observation sur le Dragage et l'Environnement  
GEMAPI : GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations  
GNV : Gaz Naturel Véhicule
- H. /
- I. ICPE : Installations Classées Protection de l'Environnement

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques  
ISadOrA : Intégration de la Santé dans les Opérations d'Aménagement urbain

J. /

K. /

L. /

M. MPCRR : Mission Plan Climat Risques Résilience

MSA : Mutualité Sociale Agricole

MSE : Morbihan Solidarité Energie

MSTE : Mission Sobriété et Transition Energétique

N. NO2 : Dioxyde d'azote

NOX : Oxyde d'Azote

NPNRU : Nouveau Programme National de Renouveau Urbain

O. O3 : Ozone

OCLM : Observatoire Citoyen du Littoral Morbihannais

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ORSB : Observatoire Régional de la Santé Bretagne

P. PAQA : Plan d'Action Qualité de l'Air

PAT : Projet Alimentaire Territorial

PCAET : Plan Climat-Air-Energie Territorial

PCS : Plan Communal de Sauvegarde

PE : Perturbateurs Endocriniens

PEB : Plan d'Exposition au Bruit

PICS : Plan Intercommunal de Sauvegarde

PLH : Programme Local de l'Habitat

PLSE : Plan Local Santé Environnement

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PNSE : Plan National Santé Environnement

PREau : Plan de Résilience Eau

PPRI : Plan de Prévention des Risques d'Inondation

PPRL : Plan de Prévention des Risques Littoraux

PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques

PRSE : Plan Régional Santé Environnement

Q. QAE : Qualité de l'Air Extérieur

QAI : Qualité de l'Air Intérieur

R. RNSA : Réseau National de Surveillance Aérobiologique

S. SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

SAU : Surface Agricole

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SE : Santé Environnement  
SIGT : Système d'Information Géographique Territorial  
SMBSEIL : Syndicat Mixte Blavet Scorff Ellé-Isole-Laita

T. TBSE : Tableau de Bord Santé Environnement

U. UFS : Urbanisme Favorable à la Santé  
URPS : Union Régionale des Professionnels de Santé

V. VAE : Vélo à Assistance Electrique

W. /

X. /

Y. /

Z. ZAN : Zéro Artificialisation Nette

## Annexes

### Annexe 1 : Synthèse du TBSE (2021)



**Contexte**

Territoire attractif au solde migratoire positif

Indicateurs socio-économiques favorables pour les 75 ans et plus avec un taux de pauvreté plus faible qu'en Bretagne

Serait peu touché par la diminution des personnes en âge de travailler les 20-64 ans à horizon 2040

Une offre légèrement supérieure pour les médecins généralistes libéraux

Territoire densément peuplé mais fortes disparités territoriales

Taux de chômage et taux de pauvreté plus élevés qu'au niveau régional

% de personnes âgées supérieure à la moyenne régionale et en augmentation

Fortes inégalités sociales selon les communes, le littoral accueillant les plus aisés

Des habitants ayant moins souvent recours aux médecins spécialistes

**Air extérieur**

Indice ATMO globalement bon à très bon qui s'améliore au fil des années

Concentrations moyennes annuelles<sup>2</sup> de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) et particules fines (PM<sub>2,5</sub> et PM<sub>10</sub>) inférieures aux valeurs réglementaires et recommandées par l'OMS

Épisodes ponctuels de pollution aux particules fines (PM<sub>10</sub>)

Objectifs non respectés pour l'ozone

Polluants les + présents  
L'ozone en saison estivale  
Particules fines (PM<sub>10</sub>) en hiver

Transports routiers et résidentiel principales sources émettrices de polluants

Absence de capteurs pour les pollens et de pollinarium sentinelle

<sup>1</sup>Indice de la qualité globale de l'air.

<sup>2</sup>Concentrations moyennes annuelles mesurées aux stations de Lorient.

### POINTS DE VIGILANCE



**Occupation des sols, biodiversité et climat**

Patrimoine naturel riche

1/3 des surfaces espaces naturels

Artificialisation soutenue des sols au détriment des espaces naturels et agricoles, dans des secteurs déjà densément peuplés

65 hectares/an artificialisés en moy. sur 20 ans

Lors d'épisodes de fortes chaleurs risques d'isolement des personnes âgées vivant seules dans certaines communes

Dans le Morbihan vigilance canicule 3 j en 2016  
5 j en 2017  
3 j en 2019 et 2020

**Sites et sols pollués, Installations potentiellement dangereuses**

Mesures effectuées sur les antennes-relais inférieures aux valeurs limites d'exposition réglementaires<sup>3</sup>

6 sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics

4 installations classées «seveso» et «prioritaires» pour la protection de l'environnement

Antennes relais pour la téléphonie mobile présentes dans quasiment toutes les communes

4 lignes de transport d'électricité à très haute tension

<sup>3</sup>Pas de mesures effectuées à Quistinic, Lanvaudan, Inguiniel, Groix et Calan.



**Eau et alimentation**

En 2019, **aucun dépassement** de la limite réglementaire en **pesticides** et en **nitrate** dans les eaux distribuées

Qualité des **eaux de baignade** globalement **bonne à excellente**

**Conformité** de l'ensemble des **stations de traitement** des eaux usées (STEU)

Plus de **produits phytosanitaires** dans les espaces verts pour 16 communes

Pour 1/4 des entreprises agricoles **commercialisation régulière en circuit court**

Près de **10 %** de la surface agricole utile engagée en **biologique** en progression (a doublé en 5 ans)

**1 captage d'eau potable** identifié comme prioritaire, du fait d'une **pollution** par les **nitrate**

**53 %** des **cours d'eau** en **bon état** écologique

**2 sites** de pêche à pied de loisirs de qualité **insuffisante** et **déconseillés**

En 2020, forte prolifération des **algues vertes** avec + de **10 hectares** de surfaces à **Larmor-Plage**

Près de **20 %** des installations d'assainissements non collectifs (ANC) **non conformes**

**Habitat**

Parc de logements **plus récent** qu'en Bretagne

**Moindre %** des ménages en situation de **vulnérabilité énergétique** liée au coût du chauffage qu'au niveau régional (9,8 % vs 14,7 %)

**3 000** résidences principales du parc privé **potentiellement indignes**, dont un 1/3 situé à Lorient

Hormis Groix, **toutes les communes** situées dans une **zone à potentiel radon significatif**



**Mobilités et cadre de vie**

Baisse des immatriculations de voitures particulières neuves et d'occasion en **diesels**

Déplacements à **vélo** trajets domicile/travail **un peu plus fréquents** qu'en moyenne en Bretagne (3 % contre 2 %)

**330 km** d'itinéraires cyclables dessinent le **réseau cyclable** du territoire

**Fréquentation élevée** et en augmentation des **axes routiers** à proximité de Lorient

**16 minutes** : temps médian **trajet domicile-travail**

**Forte dépendance à la voiture individuelle** pour ces trajets et en progression

**Transports en commun peu utilisés** pour ces trajets

**État de santé en lien avec l'environnement**

**Mortalité inférieure** pour :  
Maladies de l'appareil circulatoire (dont les maladies vasculaires cérébrales)  
Maladies respiratoires

**Poids des maladies chroniques** un peu plus important (davantage de personnes en ALD)

**Pathologies plus fréquentes**

- Maladies cardio-neurovasculaires (dont maladies coronaires chroniques)
- Maladies psychiatriques et neurodégénératives
- Cancers
- Asthme infantile

**Surmortalité** (décès plus fréquents) pour :

- Mortalité prématurée et prématurée évitable
- Cancers, dont celui du poumon
- Pathologies liées à l'alcool

Annexe 2 :

	Chantiers	Actions	Sous actions	Action déjà engagée	Action à engager mais déjà portée par des plans / programmes	Nouvelle action	BUDGET**	
DEFI 1 : Co-construire un savoir partagé pour informer, former, sensibiliser et impliquer sur l'état de l'environnement et ses impacts sur notre santé et celle des écosystèmes	CHANTIER 1 : Développer l'observation en santé environnement et communiquer sur les données produites	FA1 Connaissance sur les expositions et les effets de l'environnement sur la santé	1.1. Tableau de bord santé environnement		1*		€	
			1.2. Observatoire santé-environnement			2*	€	
			1.3. Programmes de recherches et d'études en santé environnement			3*	€€	
		FA2 Stratégie de communication sur le volet santé environnement	2.1. Plan de communication sur la santé environnement			1*	€	
			2.2. Communication ponctuelle en cas d'épisodes d'alerte			1*	€	
			2.3. Mise en place d'outils de communication sur l'éco-anxiété et sur les leviers d'actions individuels			2*	€	
		FA3 Acculturation et formation des professionnels	3.1 Interventions dans les formations et dans les ateliers de sensibilisation des organismes référents				2*	€
			3.2 Interventions dans les cycles de formations supérieures existants				2*	€
			3.3 Recensement, création et/ou diffusion de boîtes à outils pour les acteurs intervenant auprès de la jeunesse				3*	€
	4.1 Valorisation d'initiatives citoyennes en santé environnement					1*	€	
	4.2 Sensibilisation du public avec une vigilance particulière sur les populations vulnérables					2*	€	
	4.3 Appels à projets ou appels à manifestation d'intérêt pour des actions innovantes					3*	€€	
	FA4 Soutien à l'implication et à la participation citoyenne	4.4 Etude de faisabilité sur la création d'un temps fort « santé environnement » sur le territoire				2*	€	
		FA5 Acculturation et formation des élus et agents du territoire	5.1. Création et animation d'un réseau de binômes élu / agent sur la Santé Environnement dans chaque commune du territoire			2*		
			5.2. Mise en place de formations pour les élus et services			1*	€	
	FA6 Gouvernance du plan local santé environnement	5.3. Mise en place de cycles de visites et partages d'expériences pour les élus et services				3*	€	
		6.1. Structuration de la gouvernance dont la participation des citoyens			1*			
		6.2. Suivi et évaluation du plan			1*			

	Chantiers	Actions	Sous actions	Action déjà engagée	Action à engager mais déjà portée par des plans / programmes	Nouvelle action	BUDGET**	
DEFI 2 : Prévenir, réduire l'exposition des populations et des écosystèmes aux risques et nuisances naturels et technologiques	CHANTIER 3 : Poursuivre la veille, la prévention et la réduction des risques et nuisances naturels et technologiques	FA7 Caractérisation des risques et nuisances naturels	7.1. Portrait cartographique de la résilience du territoire		2*		€	
			7.2. Développement d'études d'évaluation sur l'environnement	3*	3*	3*	€€	
			7.3 Candidature, en tant que terrain expérimental, à un ou plusieurs programme(s) de recherche sur les risques naturels			3*		
		FA8 Caractérisation des risques et nuisances technologiques	8.1. Portrait cartographique de la résilience du territoire		2*		€	
			8.2. Développement d'études d'évaluation sur l'environnement	3*	3*	3*	€€	
			8.3. Candidature, en tant que terrain expérimental, à un ou plusieurs programme(s) de recherche sur les polluants émergents			3*		
	FA9 Mise en place d'un plan intercommunal de sauvegarde à l'échelle de Lorient Agglomération	9.1 Elaboration d'un plan intercommunal de sauvegarde				1*	€€€	
		9.2 Mise en œuvre d'un plan intercommunal de sauvegarde				1*		
	CHANTIER 4 : Développer la culture du risque	FA10 Acculturation risques naturels liés au changement climatique	10.1 Poursuite et renforcement des partenariats existants pour la sensibilisation sur les risques littoraux	2*	2*		€€€	
			10.2 Promotion des outils citoyens existants pour impliquer la population dans la surveillance des phénomènes extrêmes liés au changement climatique		2*	2*	€	
			10.3 Sensibilisation et lutte contre les espèces invasives et les risques induits potentiels		2*	2*	€	
		FA11 Acculturation risques technologiques	11.1. Renforcement de l'information sur les risques liés aux activités technologiques				2*	€
			11.2 Veille sur les outils d'acculturation existants sur d'autres territoires				2*	

	Chantiers	Actions	Sous actions	Action déjà engagée	Action à engager mais déjà portée par des plans / programmes	Nouvelle action	BUDGET**	
DEFI 3 : Co-agir pour améliorer et préserver le cadre de vie et les écosystèmes (habiter, se déplacer)	CHANTIER 5 : Renforcer la politique de transports et déplacements favorable à la santé	FA12 Promotion des déplacements favorables à la santé	12.1 Soutien aux projets et aménagements incitatifs en matière de mobilités douces et accessibles à tous	2*	2*	2*	€€€	
			12.2 Actions de sensibilisation aux mobilités actives		2*		€	
			12.3 Actions de déploiement de services « vélos » pour promouvoir la pratique sur les 25 communes	2*	2*	2*	€€€	
		FA13 Valorisation des dispositifs favorisant l'intermodalité	13.1 Information des usagers sur le schéma des aires de co-voiturage et parkings relais		2*		€	
			13.2 Promotion du réseau de transport en commun	2*	2*	2*	€	
			13.3. Information et communication sur l'application de covoiturage « KAROS »	2*			€	
		FA14 Veille sur les actions de réduction des nuisances sonores dues aux transports	14.1 Suivi du plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Lann-Bihoué	3*				
			14.2. Reflexion sur un suivi de l'action des communes sur les zones à vitesse réduite en ville			3*		
			14.3 Mise en œuvre d'une charte de logistique urbaine		3*		€	
		CHANTIER 6 : Renforcer la politique de l'habitat favorable à la santé	FA15 Promotion d'une construction / rénovation de l'habitat respectueuse de la santé	15.1 Information du grand public sur la construction / rénovation respectueuse de la santé	2*	2*	2*	
				15.2 Information des professionnels sur la construction / rénovation respectueuse de la santé			2*	
				15.3 Promotion de la nature et de la biodiversité auprès des professionnels de la construction / rénovation			2*	€
	FA16 Amélioration du repérage et de la prise en charge des situations d'habitat indigne et de précarité énergétique		16.1 Sensibilisation des professionnels intervenant à domicile sur les outils existants pour repérer et déclarer les situations d'habitat indigne et de précarité énergétique		2*			
			16.2 Information sur les risques sur la santé de vivre dans un habitat indigne			3*		
	FA17 Sensibilisation à la prévention des expositions aux polluants à l'intérieur des bâtiments		17.1 Poursuite et valorisation des travaux engagé sur les mesures radon		2*		€€	
			17.2 Information et sensibilisation des parents de nourrissons et jeunes enfants ainsi que des professionnels de l'enfance et de la petite enfance sur la qualité de l'air intérieur			2*	€	
			17.3 Etude de l'accès public aux résultats des différents contrôles réalisés dans certains établissements recevant du public			3*		
			17.4 Diffusion des campagnes régionales prévenant les intoxications au monoxyde de carbone			2*	€	

	Chantiers	Actions	Sous actions	Action déjà engagée	Action à engager mais déjà portée par des plans / programmes	Nouvelle action	BUDGET**
DEFI 3 : Co-agir pour améliorer et préserver le cadre de vie et les écosystèmes (habiter, se déplacer)	CHANTIER 7 : Renforcer la prise en compte de la santé humaine et des écosystèmes dans les opérations d'aménagement et d'urbanisme	FA18 Développement d'une démarche d'urbanisme favorable à la santé (UFS)	18.1 Expérimentation d'évaluation d'impact sur la santé sur au moins un projet pertinent			2*	€€
			18.2. Réflexion sur la définition de critères dans les cahiers des charges de cessation de terrain			3*	
			18.3 Création d'un réseau d'échanges sur les bonnes pratiques mises en œuvre en UFS			2*	
			18.4. Expérimentation de l'outil d'Aide à LA Décision pour caractériser et lutter contre les INégalités de Santé dans les territoires bretons : ALADINS			2*	€€
		FA19 Promotion du rôle positif de la nature et de la biodiversité sur la santé	19.1 Elaboration d'une cartographie des îlots de chaleur et de fraîcheur sur le territoire	2*	2*		€
			19.2 Sensibilisation à l'impact de la nature en ville sur la santé et valorisation de la végétalisation en ville et bourg	2*	2*		€
			19.3 Sensibilisation à la sobriété foncière et à la réduction de l'artificialisation des sols		2*		
			19.4. Sensibilisation à la réduction de l'exposition aux lumières artificielles		2*		€€
			19.5. Promotion des appels à manifestation d'intérêt portant sur le thème « Cohabiter avec la Nature pour une meilleure santé »			3*	
		DEFI 4 : Surveiller, prévenir, réduire les expositions portant atteinte aux besoins des habitants et des écosystèmes (boire, manger, respirer)	CHANTIER 8 : Renforcer la politique de l'eau et la préservation des milieux aquatiques	FA20 Préservation et amélioration qualitative et quantitative des eaux	20.1 Suivi du Plan de Résilience Eau	2*	
20.2. Suivi de la mise en œuvre du schéma directeur d'eau pluviale	2*				2*	2*	€€€
20.3. Valorisation et accompagnement des pratiques favorables à la réduction des intrants	2*				2*	2*	€€€
20.4. Contribution aux enjeux de la gestion intégrée de l'eau dans les projets, programmes et documents structurants					2*		
FA21 Signature de la charte Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens	21.1 Etude de faisabilité sur la mise en place de la charte Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens sur le territoire					2*	
	21.2. Mise en place d'actions					2*	€

	Chantiers	Actions	Sous actions	Action déjà engagée	Action à engager mais déjà portée par des plans / programmes	Nouvelle action	BUDGET**
DEFI 4 : Surveiller, prévenir, réduire les expositions portant atteinte aux besoins des habitants et des écosystèmes (boire, manger, respirer)	CHANTIER 9 : Promouvoir une alimentation saine, de qualité, de proximité et de saison	FA22 Promotion des modes de production agricoles et de distribution durables	22.1 Etude de mise en place d'un cahier des charges environnemental pour l'approvisionnement de la restauration collective		2*		
			22.2. Renforcement de la maîtrise foncière publique, de la sobriété et soutien aux installations agricoles, notamment pour les circuits de proximité et l'agriculture biologique		2*	2*	€€€
			22.3 Développement de filières alimentaires locales pour un approvisionnement de qualité pour tous les habitants du pays de Lorient		3*		€€
		FA23 Promotion des actions d'éducation au « bien manger » et réduction de la précarité alimentaire	23.1 Mise en place d'actions de sensibilisation, d'éducation et de promotion du « bien manger », en lien avec celles proposées dans le cadre du projet alimentaire territorial.	2*	2*	2*	€
			23.2 Accompagnement des actions mises en place dans le projet alimentaire territorial dans un objectif d'accessibilité pour tous à une alimentation de qualité	2*	2*	2*	€€
			24.1 Suivi du plan d'action qualité de l'air	2*			€€€
	CHANTIER 10 : Améliorer la qualité de l'air extérieur	FA24 Mise en œuvre d'études, d'expérimentations et d'évaluations sur la qualité de l'air extérieur	24.2. Caractérisation des nuisances olfactives		2*		€€
			24.3 Mise en place d'une évaluation quantitative de l'impact sanitaire de pollution atmosphérique			2*	
			24.4 Information et sensibilisation sur l'impact de la motorisation des véhicules sur la santé humaine			2*	
			24.5 Réflexion sur un appel à projets aux entreprises pour réduire leurs émissions de polluants			3*	€€
			FA25 Mise en place d'un réseau de surveillance sur les pollens	25.1 Acquisition de données et analyse par la pose de capteurs pollens et moisissures	2*		
	25.2 Création d'un réseau sentinelle de surveillance des pollens	2*				€	
	25.3 Sensibilisation sur les risques allergènes et gestes à adopter	2*				€	

Légende :

\* : Niveau 1 : « Actions qui s'imposent à l'EPCI ou impératives à la mise en œuvre du plan » ; Niveau 2 : « Actions importantes », Niveau 3 : « Actions nécessaires mais non prioritaires ».

\*\* : € : coût inférieur à 5 000€, €€ : coût entre 5 000€ et 20 000€, €€€ : coût supérieur à 20 000€.

L'ensemble des actions, et notamment celles dont la case « budget » n'est pas complétée, nécessitent du temps d'agent(s).